

# Sommaire

**Édito** ..... p. 3

## **Axe 1**

Gagner la bataille de la biodiversité et des ressources naturelles dans un espace francilien . . . p. 4

## **Axe 2**

Un territoire périurbain responsable face au changement climatique . . . . . p. 14

## **Axe 3**

Valoriser un héritage exceptionnel et encourager une vie culturelle urbaine et rurale . . . . . p. 20

## **Axe 4**

Un développement économique et social innovant et durable aux portes de la métropole . . . . p. 26

## **Axe transversal**

« Continuer à être innovants ensemble » . . . . . p. 36

**Le fonctionnement du syndicat mixte du Parc** ..... p. 50

Le Comité syndical

Le Bureau du Parc

Les commissions du Parc

L'équipe du Parc

Compte Administratif 2012

Programme d'actions prévisionnel

**Catalogue éditions** ..... p. 65



**Yves Vandewalle**  
Président du  
Parc naturel régional  
de la Haute Vallée de  
Chevreuse

## Une grande année !

Le Congrès ! Ah !... le Congrès ! Une bonne année de préparation pour l'équipe technique, de nombreux comités de pilotage pour les élus. Un vrai pari que celui de réussir le temps fort annuel des parcs naturels régionaux sur le thème le plus ambitieux qui soit : la transition écologique et énergétique !

Le Parc de Chevreuse ne pouvait décevoir. Il fallait concocter un programme de visites et d'animations qui soit le reflet du changement sur notre territoire, aller à la rencontre des têtes chercheuses qui tentent de vivre la transition dans leur quotidien : chefs d'entreprises des nouvelles filières éco-environnementales, consommateurs convaincus par les filières courtes, la qualité de bons produits, les vertus de l'économie présentielle, associations militantes autour de l'éducation à l'environnement, du jardinage, de nouveaux liens sociaux entre générations. Il fallait aussi garantir à tous les intervenants et à tous les participants le meilleur accueil possible. Pari réussi incontestablement qui laisse l'impression persistante d'un territoire actif, innovant qui réfléchit au développement durable et passe à l'action.

Ce rapport d'activité 2013 ne vise pas l'exhaustivité mais vous permet de prendre connaissance de quelques actions phares des commissions du Parc qui s'inscrivent dans le plan de travail dessiné par la Charte 2011-2023. Au titre de ce programme, un engagement, celui de se prêter à l'exercice de l'évaluation. Chaque année, nous vous proposons des graphes et des analyses qui mettent en perspective l'action du syndicat mixte. Cette année, vous prendrez connaissance grâce à un focus plus étoffé de l'évolution récente du territoire sur des sujets centraux : logements sociaux, emplois locaux, artificialisation des sols, biodiversité. Une étape avant l'évaluation à mi-charte de notre projet de territoire.

Bonne lecture à tous.

# Axe 1

## Gagner la bataille de la biodiversité et des ressources naturelles dans un espace francilien

<b>1.1 Jardins, trame verte et paysages</b> .....	<b>p 5</b>
Les Fruits du Voisins, échange de fruits et de bonnes recettes	
Prairie Jaumeron à Gif-sur-Yvette	
Plaquette pédagogique « Au cœur des vallées »	
Plantations	
<b>1.2 Suivi des PLU</b> .....	<b>p 9</b>
<b>1.3 Suivi évaluation : le programme de conservation de la Chevêche d'Athéna</b> .....	<b>p 11</b>



## 1.1 Jardins, trame verte et paysages

### Les Fruits du Voisin, échange de fruits et de bonnes recettes !

Préserver l'équilibre naturel entre hydrologie et biodiversité en maîtrisant l'empreinte anthropique

Op/prog. : 740

Budget : 15 550 €

Partenaires : Association Les Fruits du Voisin

Contacts : Marion Doubre



**L**e projet Fruits du Voisin, autour du patrimoine fruitier, a été sélectionné par le jury des Utopies Réalistes. La démarche consiste à

repérer sur le territoire les arbres et arbustes fruitiers, les savoir-faire et les échanges de fruits possibles via une carte interactive sur internet. Au bout d'un an, 350 « voisins » ont participé au projet, 150 géoréférences ont été mis en ligne. Quatre communes (Raizeux, Fontenay-les-Briis, Saint-Forget et La Queue-lez-Yvelines) ont repris localement la démarche avec plus de 27 événements grand public et cinq ateliers pédagogiques. Les animations conviviales autour d'APERÔ FRUITS, PARADE FRUITS, TROC FRUITS... ont permis de mettre en commun des récoltes fruitières et d'échanger sur les variétés, les recettes, le jardinage, la solidarité, l'alimentation...

Depuis, une association a été créée, soutenue par le Parc afin de poursuivre la démarche dans le temps.

Le samedi 7 décembre 2013 s'est tenu un après-midi convivial ouvert à tous, afin de partager expériences, attentes et envies entre élus, habitants et représentants d'associations.

#### Le programme :

- Projection d'images des événements de l'année
- Echanges d'idées autour du développement du projet
- Préparation et dégustation de jus de fruits accompagnés de produits régionaux

#### Animations pédagogiques

(contact : Eléna Maussion)



Les écoles du territoire ont été associées à la découverte du patrimoine fruitier : randonnée fruitière avec l'école de Fontenay-les-Briis, ateliers dégustation sur les fruits de saison avec les écoles de Longvilliers, Bullion, Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Ces interventions font partie de projets pédagogiques menés par la mission Education du Parc sur l'alimentation locale et de saison, le jardin ou les arbres fruitiers.

Autre programme complémentaire, Cours fruitières à l'école mené depuis 3 ans, soit la plantation d'un ou plusieurs arbres fruitiers dans l'établissement scolaire. Les classes participent aux soins et suivis des arbres tout au long de l'année : taille, apport de compost, plantation de fleurs mellifères et plantes « médicaments » pour lutter contre les ravageurs, paillage, récoltes... Les fruitiers deviennent un support vivant pour appréhender le cycle des saisons, les variétés fruitières, la pollinisation et la biodiversité, l'alimentation.

16 écoles (maternelle et élémentaire) ont aujourd'hui un ou plusieurs arbres fruitiers dans leur cour : pommiers, poiriers, fruits rouges. Communes concernées : Bonnelles, Bullion, La Celle-les-Bordes, Le Mesnil-Saint-Denis, Le Perray-en-Yvelines, Longvilliers, Magny-les-Hameaux, Saint-Jean-de-Beauregard, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Ce programme fait l'objet d'un accompagnement technique, pédagogique et financier (Aide aux projets éducatifs) du Parc.



## Prairie Jaumeron à Gif-sur-Yvette

**Op/prog.** : 786

**Budget** : 75 000 €

**Partenaire** : Commune de Gif-sur-Yvette

**Contact** : Marion Doubre

Suivant les recommandations du Plan paysage et biodiversité des vallées de l'Yvette, la commune de Gif-sur-Yvette a souhaité développer « une nature en ville » dans une parcelle de 4ha située en cœur urbain en fond de vallée. Les aménagements valorisent le patrimoine de l'eau et invitent à se poser au bord de l'Yvette. Le site comporte plusieurs ambiances champêtres, une saulaie jardinée, un verger, une prairie traversés par un cheminement en bois. Un secteur est entretenu par des chèvres des fossés et les arbres ont été sélectionnés parmi les essences locales. Du mobilier a été créé à partir des arbres abattus sur le site et les cheminements permettent dorénavant une connexion de la prairie avec les circulations douces alentour.



## Plaquette pédagogique « Au cœur des vallées »

**Op/prog.** : 722P, volet n°5

**Budget** : 8 564 € (impression / illustration / maquette)

**Contact** : François Hardy

« Au cœur des vallées » est la première plaquette pédagogique d'une série représentant les différents milieux du Parc. Elle fut éditée en 12 000 exemplaires à l'occasion du Congrès inter-parcs (octobre 2013) et demeure disponible pour le public.

Le poster met l'accent sur la nécessité de préserver et de restaurer des milieux essentiels en termes de ressources en eaux, de biodiversité et de paysage. Le maintien d'un milieu tel qu'illustré ci-dessous n'est possible qu'à travers des programmes de gestion écologique comme par exemple le pâturage extensif, usage largement abandonné depuis des décennies mais favorisé par le Parc auprès de différents éleveurs et communes sur plusieurs sites prioritaires.



## Plantations

*Chantier de plantation aux Essarts-le-Roi, le long de la rigole de Montmort*

**Op/prog.** : hors programme

**Budget** : 3 700 €

**Partenaires** : Ministère de l'écologie (MEEDDM) - M. Charles, agriculteur

**Contacts** : Marion Doubre, Alexandre Mari, Grégory Patek



**L**a plantation d'une haie d'essences locales mélangées de 730 ml a été réalisée aux Essarts-le-Roi le long de la rigole de Montmort, sur

les terres de M. Charles, dans un secteur agricole ouvert à proximité de la RN10. Cette action s'inscrit dans la suite de l'appel à projet sur la Trame Verte et Bleue de l'arc écologique francilien lancé par le Ministère.

La création d'une trame écopaysagère entre la RN10 et son environnement immédiat permet la diversification des paysages agricoles ouverts, leur redimensionnement et leur enrichissement. Mais cette action est également favorable à la mise en place de continuités éco-

logiques dans un contexte de grande culture pauvre en éléments de trame verte. La plus-value concerne également l'écosystème aquatique et la ressource en eau : moins réchauffé par le soleil, ce cours d'eau est plus oxygéné, au bénéfice de la faune benthique et l'action épuratrice de la haie sur les eaux de ruissellement améliore la qualité de l'eau. Les haies vont profiter à toute une faune diversifiée, tant pour les abris et les niches de reproduction des insectes, micromammifères et passereaux qu'elles procurent, que pour la ressource alimentaire qu'elles produisent (fleurs pour les butineurs, fruits pour les frugivores, etc.).

Cette double rangée de haie est organisée en deux sections de 730 m chacune de part et d'autre d'un bosquet. La deuxième section sera plantée fin 2014/début 2015. Cette action a été réalisée en partenariat avec les étudiants du CHEP du Tremblay-sur-Mauldre.

*Plantations d'arbres fruitiers dans les hameaux de Magny-les-Hameaux*

**Op/prog.** : Travaux de requalification des franges

**Budget** : 450 €

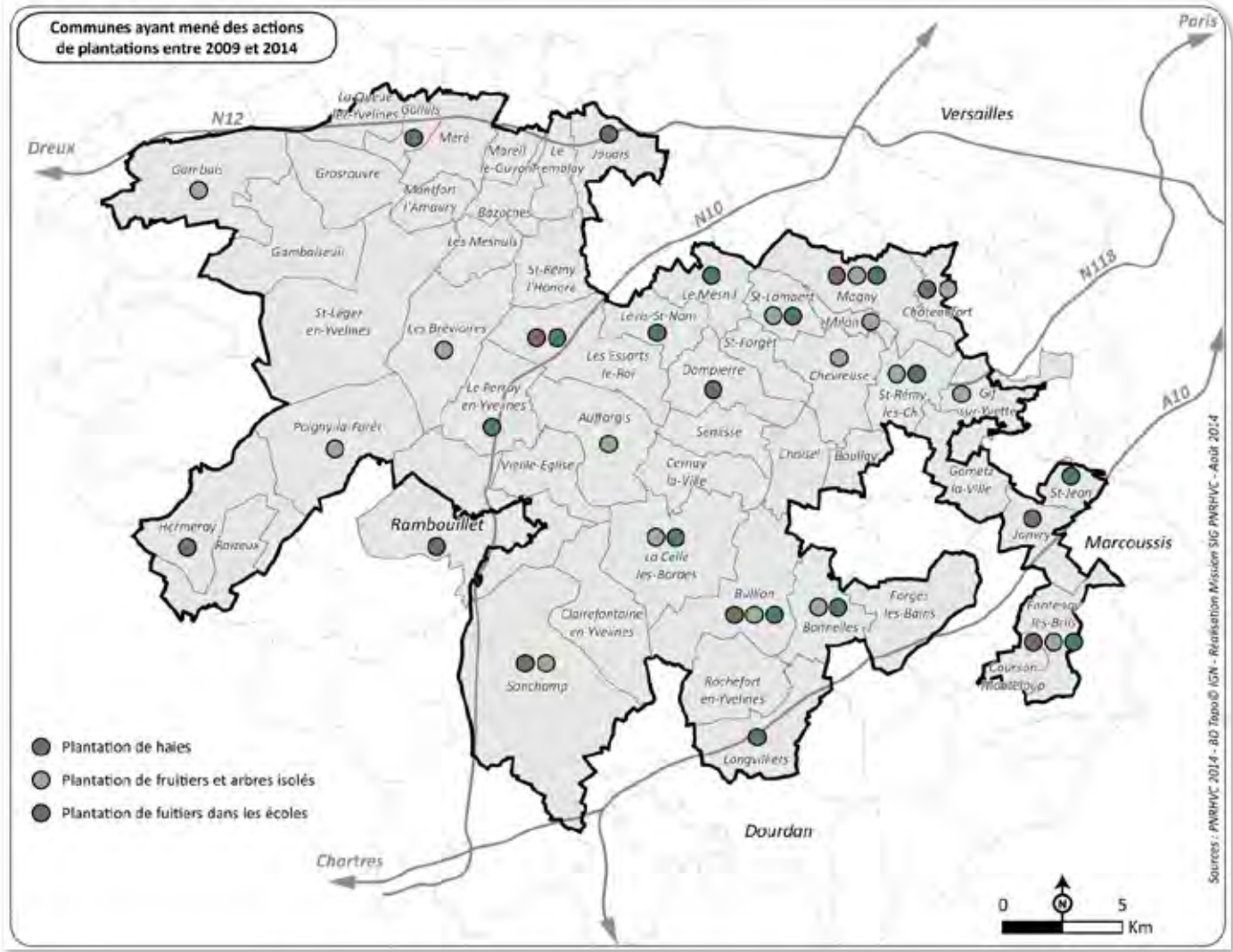
**Partenaires** : Commune de Magny-les-Hameaux / association Saint-Quentin en Transition

**Contacts** : Marion Doubre

**L**a commune de Magny-les Hameaux a souhaité améliorer la qualité paysagère des entrées de ses hameaux par la plantation d'un verger à l'entrée du hameau de Villeneuve et par la restauration de l'allée de pommiers située au hameau de Brouessy.

Le projet a été monté en collaboration avec l'association Saint-Quentin en Transition qui a organisé le chantier de plantation participatif avec les habitants des hameaux et qui mène sur ces sites des récoltes solidaires.







## 1.2 Suivi des PLU

### L'année 2013 riche en élaboration de PLU pour les communes du Parc

Op/prog. : 687P

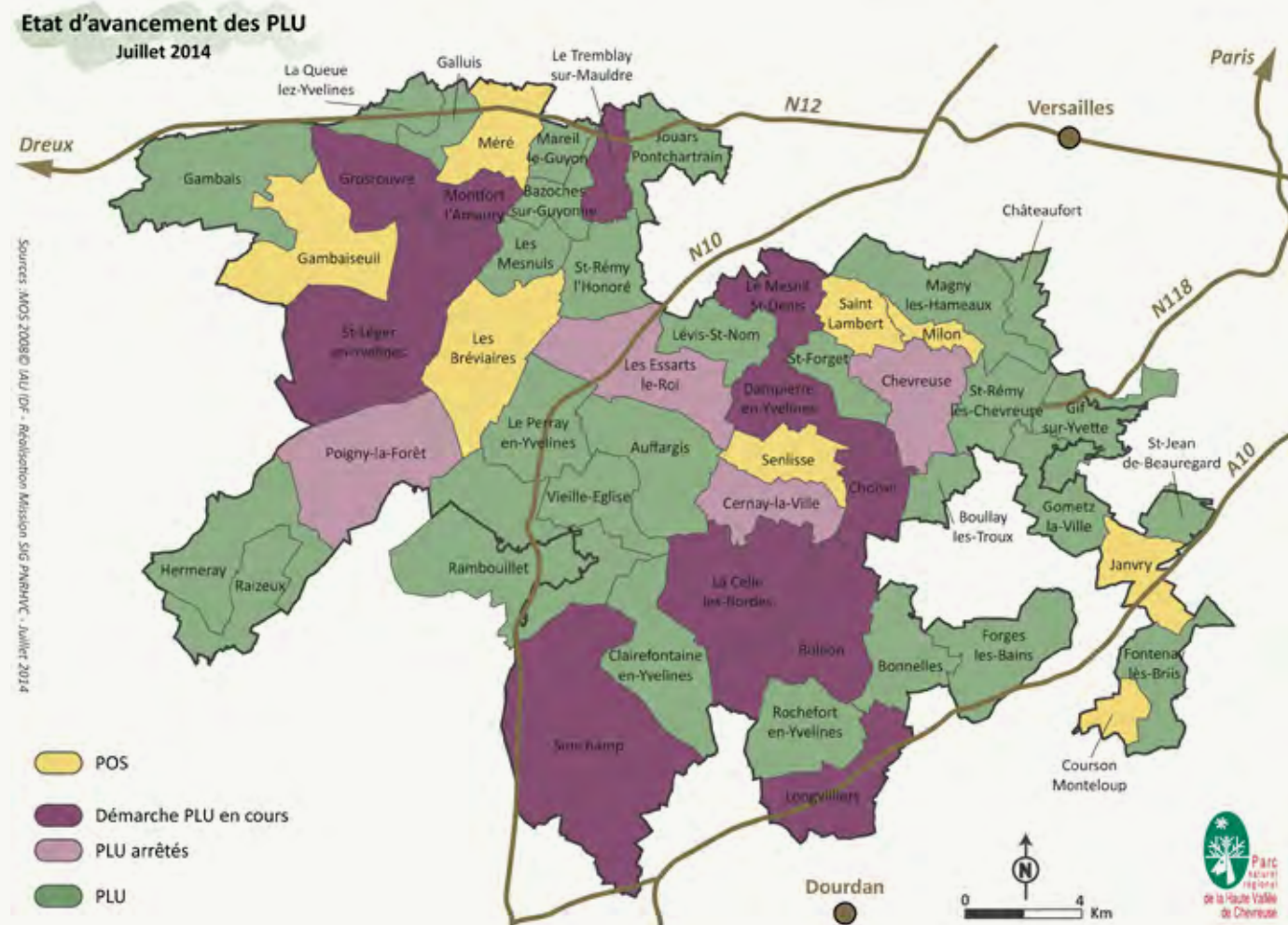
Budget : Avis en Régie PNR

Approfondissements thématiques des PLU, 85 000 € HT

Contact : Jennifer Bureau, Tania Delaitre

Compte tenu de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme à la Charte du Parc mais également aux enjeux des nouvelles lois sur l'urbanisme (SRU renouvelée, ALUR...), l'année 2013 fut fructueuse en termes d'élaboration et de révision des PLU et de SCOT pour les communes du Parc.

Ainsi, la mission Urbanisme a été sollicitée à 12 reprises afin de donner son avis sur les PLU arrêtés des communes en tant que personne publique associée. De plus, environ 17 communes ont souhaité associer plus étroitement la mission Urbanisme ainsi que les missions concernées (Nature-environnement, Patrimoine, Architecture, Paysage...) à l'élaboration de leur document de planification au cours des réunions de travail ou de réunions thématiques.



Parmi les communes ayant arrêté leur PLU en 2013, les communes des Essarts-le-Roi et La-Queue-les-Yvelines ont bénéficié d'un approfondissement thématique sur les enjeux de densification notamment. La commune de Cernay-la-Ville, en cours d'élaboration de son PLU, a également sollicité un approfondissement thématique sur les enjeux de densification par le biais de l'expérimentation BIMBY. Enfin, la commune de Poigny la Forêt,

qui avait demandé un approfondissement thématique sur la concertation et l'association de ses habitants à son PLU, a achevée celle-ci : une bande dessinée sur le diagnostic du village, réalisée par le bureau d'études Cittanova en collaboration avec une classe de l'école primaire a permis une association des enfants et parents de l'école du village.

### Approfondissement thématiques dans les PLU

Bilan des aides attribuées, du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 1<sup>er</sup> juillet 2014

7 aides attribuées :

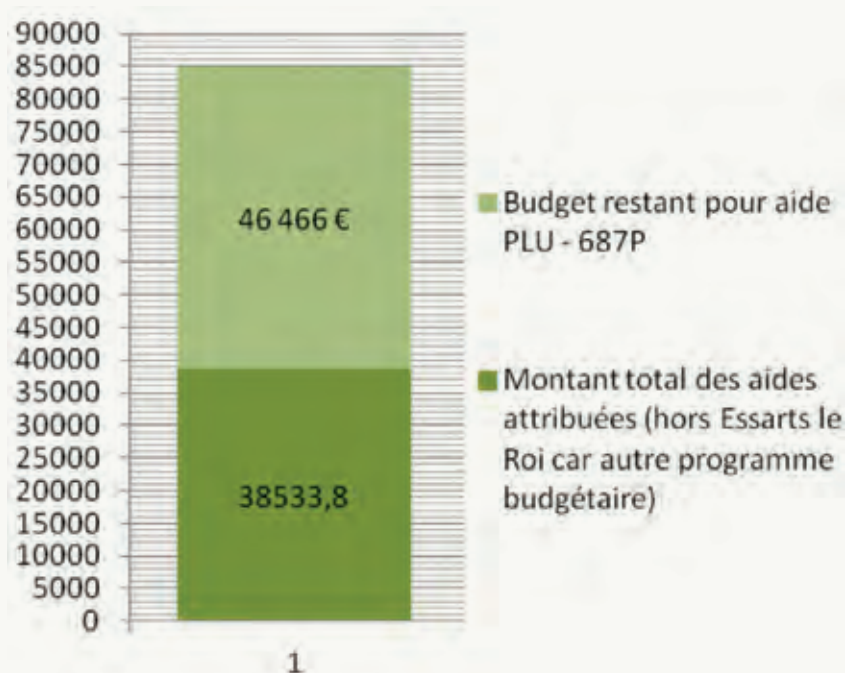
- Recherche pour la mise en place d'un développement économique endogène : **1**
- Approfondissement de la thématique du patrimoine bâti : **1**
- Expérimentation en termes d'outils de concertation innovante : **1**
- Expérimentation en termes de densification pavillonnaire (démarche BIMBY) : **3**
- Densification : **1**

Communes concernées :

Le Tremblay-sur-Mauldre, les Essarts-le-Roi, Cernay-la-Ville, La Queue-lez-Yvelines, Poigny-la-Forêt.

### Bilan budgétaire

Montant moyen des aides attribuées : env. 6 400 € (d'env. 2 000 € pour l'aide concertation à 10400 € aide BIMBY)



## 1.3 Suivi évaluation

### Le programme de conservation de la Chevêche d'Athéna

**Origine des fonds :** Régie mission Nature/environnement

**Partenaires :** Associations, Institutionnels

**Contact :** Arnaud Bak

**D**evant le constat d'une raréfaction des milieux fréquentés par la chouette Chevêche (vergers, pâtures comportant de vieux arbres à cavités) le Parc a dressé en 1995 un état des lieux des populations de ce petit rapace nocturne sur les 21 communes du périmètre historique. Les inventaires ont révélé la disparition probable de l'espèce sur notre territoire. Assez peu mobile et évitant les zones forestières, les derniers noyaux sur ces 21 communes se sont vraisemblablement éteints faute d'échanges suffisants entre individus et d'apport extérieur de nouveaux reproducteurs.

Un diagnostic du territoire a mis en évidence que les trois causes majeures de raréfaction de la Chevêche en Vallée de Chevreuse sont

1. la raréfaction des vieux arbres offrant des cavités servant à la nidification,
2. les collisions dues au trafic routier,
3. la diminution de ses terrains de chasse (vergers, prairies avec des haies).

Dès 1995, un programme de pose de nichoirs a donc été entrepris avec l'aide des agriculteurs et des propriétaires terriens. Il a fallu attendre 1999 pour voir un premier nichoir occupé sur Auffargis. L'effectif nicheur s'est progressivement étoffé et stabilisé autour de 5 à 6 couples en 2010 répartis entre les communes d'Auffargis et de Bullion. Ce noyau de population apparaît cependant isolé des autres populations locales et reste très fragile pour le moment.

Avec l'élargissement du périmètre du PNR un nouvel état des lieux a été réalisé en 2008. La méthode d'inventaire employée (technique de la repasse) consiste à parcourir les milieux favorables pendant la période nuptiale en diffusant une bande sonore de la vocalise de l'oiseau. Les mâles cantonnés réagissent alors vivement à la présence d'un congénère potentiel en émettant en retour un chant territorial. Pour chaque point d'inventaire deux passages sont réalisés à 3 semaines d'intervalles. On estime par cette méthode pouvoir mettre en évidence environ 80% des mâles chanteurs présents. L'ensemble du territoire du Parc a ainsi été finement quadrillé avec pas moins de 550 points d'inventaire (0,6 pt d'écoute/km<sup>2</sup> et 7pts d'écoute/com-



mune en moyenne). Le bilan 2008 fait état de 25 territoires occupés par l'espèce répartis sur 12 communes. Il s'agit majoritairement de couples isolés dispersés sur le territoire hormis à Gambais et Fontenay-les-Briis qui hébergent respectivement 10 et 5 territoires. Les milieux occupés par l'espèce correspondent soit à des pâturages dans les vallées, parfois encore parsemées de vieux saules « têtards » comme à Gambais, où à de petits vergers maintenus aux abords des fermes sur les plateaux agricoles.

En Île-de-France, la Chevêche est étroitement associée aux zones ouvertes de prairies où elle chasse micromammifères et insectes. Même si son domaine vital peut-être très restreint en surface (30 hectares en moyenne), elle requiert une mosaïque de milieux dont la structure et l'organisation lui permettent d'assurer sa subsistance. Du fait de cet ensemble d'exigences écologiques, elle constitue un excellent indicateur de l'évolution des zones rurales et a été retenue comme « espèce indicatrice » de la Trame Verte en Île-de-France. A ce titre, un suivi des populations de Chevêche sur le territoire du Parc a été initié afin de pouvoir renforcer les mesures de préservation autour des sites de nidification d'une part, et d'autre part d'identifier les principales liaisons biologiques encore fonctionnelles permettant d'assurer les échanges entre les différents noyaux (zones relais).

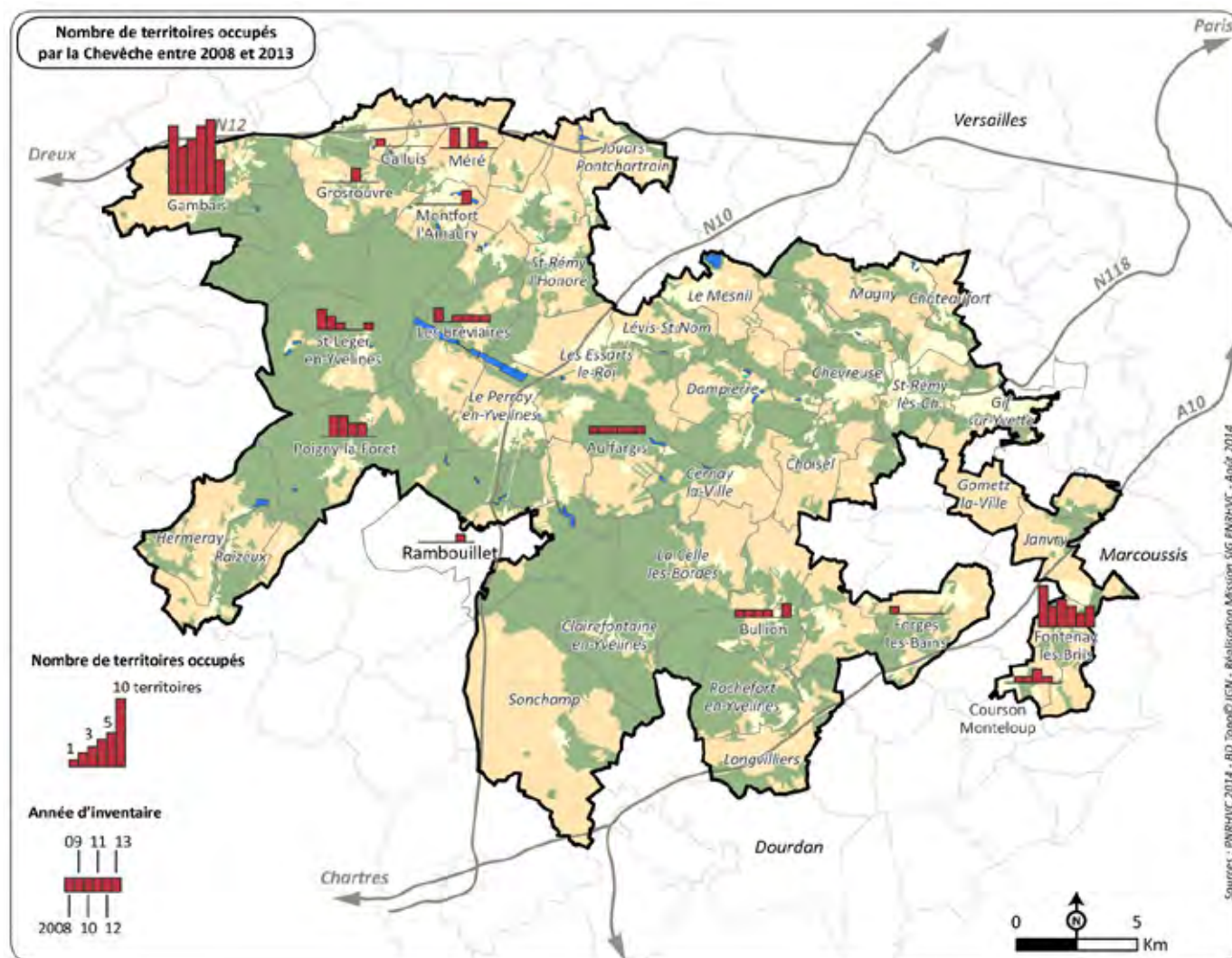
#### Ce suivi annuel est basé à la fois sur :

- un suivi de tous les territoires occupés par repasse en période nuptiale ;
- un contrôle de la nidification en nichoirs au printemps ;
- un suivi des déplacements par baguage des nichées.



## Suivi des territoires occupés

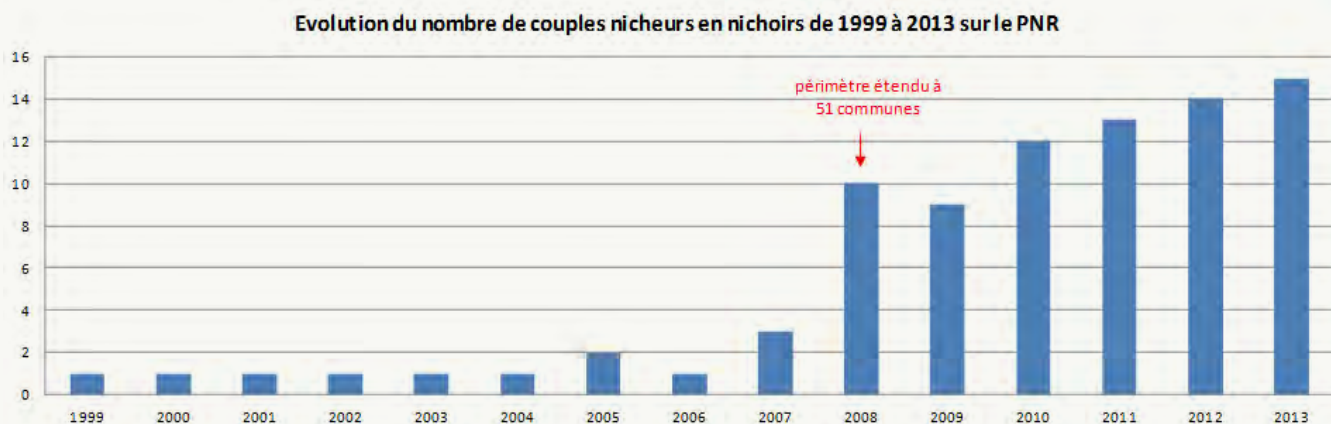
Depuis 2008 le PNR coordonne sur son périmètre le suivi par repasse des territoires occupés avec l'aide des associations locales Atena 78, Bonnelles Nature, Cerf et Natur'Essonne. Entre 2008 et 2013, le nombre de territoires occupés par la Chevêche varie de 15 à 25 sites (moyenne de 18) et concerne 14 communes. Cette variation est imputable à un certain « turn over » entre les sites, lié au fait que les mâles non cantonnés se déplacent en quête d'une partenaire. En 2013, la commune de Gambais n'a pas pu être suivie dans son intégralité ce qui s'est traduit par une baisse sensible des sites occupés cette année-là.



A partir de cette base d'inventaire on peut vraisemblablement estimer qu'actuellement l'effectif nicheur sur notre territoire (qui inclut les sites de nidification en cavités naturelles) est compris entre 20 et 25 couples. Seuls deux noyaux de populations apparaissent actuellement fonctionnels en vallée de la Vesgre (Gambais) et dans l'Essonne (Fontenay-les-Briis, Courson-Monteloup) et ils sont encore entourés d'autres couples nicheurs sur les communes limitrophes au PNR. Mais les échanges génétiques entre ces deux noyaux « sources » ne peuvent se faire que par l'intermédiaire des couples présents dans le cœur du territoire du Parc qu'il convient donc de préserver.

## Suivi de la nidification dans les nichoirs du PNR et des associations locales

Le contrôle des nichoirs est réalisé chaque printemps en période de nidification (mai/juin). Il permet d'attester la présence d'un couple nicheur sur un site et d'évaluer le succès réel de la nidification. En 2013, l'effectif nicheur en nichoirs sur le territoire du PNR est de 15 couples. On constate une augmentation encourageante (+150 %) du nombre de couples nicheurs depuis 2008, année de référence avec l'élargissement du périmètre d'intervention. Cette amélioration est principalement à mettre au bénéfice de la pose de nichoirs rapidement occupés par la Chevêche sur la commune de Gambais (+ 4 couples sur la période considérée).



Le renforcement des populations locales semble donc en bonne voie d'autant que de nouveaux secteurs occupés par la Chevêche vont être équipés prochainement de nichoirs (Les Bréviaires, Galluis, Grosrouvre, Mareil-le-Guyon) même si les effectifs restent fragiles et exposés aux aléas climatiques (hivers rigoureux) pouvant fortement limiter le renouvellement de la population locale.

## Suivi de la population faisant appel au baguage

Cette action s'inscrit dans le cadre d'un programme d'étude plus large de « Suivi de la population et de la reproduction de la Chevêche d'Athéna dans les Yvelines et l'Essonne » coordonné par David Sève sous la direction scientifique du Centre de recherches sur la biologie des populations d'oiseaux (CRBPO/MNHN/CNRS). Ce programme vient d'être élaboré en 2013 en partenariat avec les associations Atena78 et Natur'Essonne et sera initié sur le terrain dès la prochaine saison de reproduction (deux agents du Parc doivent obtenir la qualification nécessaire pour le baguage des oiseaux). Cette étude couvrira une période de 10 années consécutives pendant laquelle tous les oiseaux reproducteurs en nichoirs seront équipés à la fois d'une bague métal d'identification du muséum et d'une bague RFID (transpondeurs) permettant de récolter des données plus précises sur les mouvements des oiseaux entre les nichoirs.

En complément du baguage, une étude génétique (par prélèvements de plumes) et une compilation des données biométriques permettront d'élargir ce programme de recherche et apporteront d'autres informations utiles à la conservation de l'espèce en Île-de-France.

# Axe 2

## Un territoire périurbain responsable face au changement climatique

2.1 Éclairage public .....	p 15
2.2 Habiter Mieux .....	p 39



## 2.1 Éclairage public

### Bilan des émissions des gaz à effet de serre

Op/prog. : 774

Budget : CEP - 20 851 € / Aides – 12 859,83 € (Pollution lumineuse)

Origine des fonds : Contrat de Parc / Bourse CIFRE

Partenaires : ADEME, ALEC SQY

Conception/Rédaction : Betty Houguet

#### Aides accordées en 2013

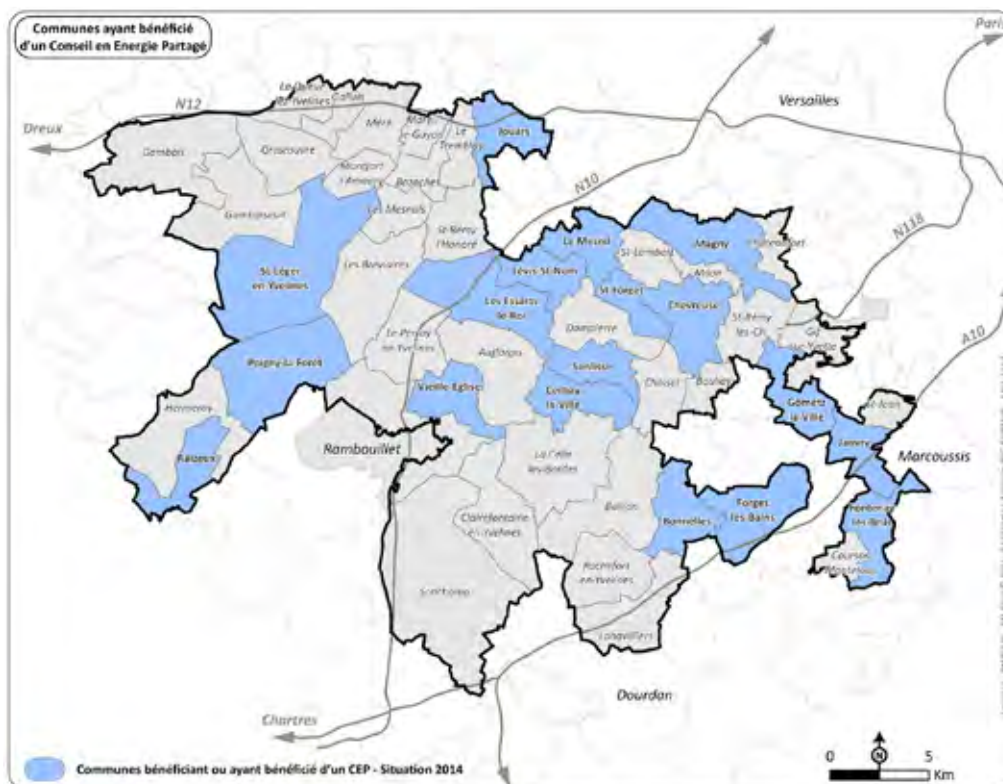
- Galluis : 2 292,50 € accordés pour le réaménagement de la rue de la Gare avec abaissement de puissance durant la nuit.
- Bonnelles : 3 766,23 € accordés pour la rénovation de 16 lanternes à boules.
- Le Mesnil-Saint-Denis : 5 000 € accordés pour la rénovation de 9 lanternes à boules, abaissement de puissance et installation d'horloges astronomiques.
- Fontenay-les-Briis : 1 801,10 € accordés pour l'installation d'horloges astronomiques permettant l'extinction de minuit à 6h de 3 zones (l'église, la sente piétonne, l'allée de l'ancienne ferme).

#### Conseil en Énergie Partagée

Le Conseil en Énergie Partagé (CEP) est un dispositif proposé aux collectivités afin d'améliorer la sobriété et l'efficacité énergétique des bâtiments et aménagements publics. Grâce au suivi des consommations, il est possible d'évaluer les économies réalisées par les communes, en euros, en kWh et en tonnes d'émissions équivalentes à du CO<sub>2</sub> (tCO<sub>2</sub>-ég).

L'ADEME a créé ce dispositif pour aider les communes de moins de 10 000 habitants à réduire leurs dépenses d'énergie. Un technicien spécialisé en énergie réalise dans un premier temps, un bilan énergétique (inventaire des bâtiments et éclairage, analyse des consommations, plan d'action pluriannuel, préconisations d'actions sans investissements, sensibilisation et animations pour les agents et les habitants) et assure ensuite pendant trois ans un suivi énergétique du patrimoine et des projets des communes (accompagnement et conseils).

À ce jour, 18 communes du territoire sont engagées (ou l'ont été) dans une démarche de CEP



D'après une enquête nationale menée par l'ADEME en 2012, ce sont en moyenne les communes de 5 000 à 10 000 habitants les plus consommatrices.

### Consommation réelles du patrimoine communal<sup>1</sup> toutes énergies confondues<sup>2</sup> et selon la taille de la commune

Sources : ADEME / PNRHVC-ALEC SQY et ATEPS

	Moyenne nationale enquête ADEME 2012	Moyenne des communes du PNR en CEP depuis au moins 2 ans <sup>3</sup> 2013
- de 2000 habitants	384 kWh/hab	368 kWh/hab
Entre 2 000 et 5 000 habitants	515 kWh/hab	368 kWh/hab
Entre 5 000 et 10 000 habitants	556 kWh/hab	438 kWh/hab

1 - Patrimoine communal : éclairage public, bâtiments communaux, véhicules

2 - Toutes énergies : électricité, gaz, fioul, propane, carburant

3 - 8 communes : Bonnelles, Chevreuse, Le Mesnil-Saint-Denis, Lévis-Saint-Nom, Senlisse, Poigny-la-Forêt, Magny-les-Hameaux, Saint-Forget

### Bilan des CEP fin 2011 (sur le patrimoine communal, toutes énergies confondues)

Sources : PNRHVC-ALEC SQY

	Coût total du CEP sur 3 ans (hors investissement)	kWh économisés	€ économisés	tCO <sub>2</sub> -éq <sup>1</sup> évités	Variation de la consommation du patrimoine communal entre 2008 et 2010
Chevreuse (5693 hab)	24 552 €	681 164 kWh	51 087 €	153 tCO <sub>2</sub> -éq	- 13 %
Lévis-Saint-Nom (1729 hab)	8 055 €	31 308 kWh	2 098 €	7 tCO <sub>2</sub> -éq	- 12 %
Bonnelles (2078 hab)	9 625,5 €	514 419 kWh	28 357 €	120 tCO <sub>2</sub> -éq	- 21 %
Saint-Forget (484 hab)	2 236,5 €	20 533 kWh	2 053 €	3,4 tCO <sub>2</sub> -éq	- 10 %
Senlisse (533 hab)	2 443,5 €	68 385 kWh	3 402 €	15 tCO <sub>2</sub> -éq	- 23 %
<b>TOTAL</b>	<b>46 912,5 €</b>	<b>1 315 809 kWh</b>	<b>86 997 €</b>	<b>298,4 tCO<sub>2</sub>-éq</b>	

1 - tCO<sub>2</sub>-éq : Tonnes d'émissions équivalentes à du CO<sub>2</sub>

**U**ne analyse plus fine et plus complète permet ensuite d'apprécier les économies réalisées, en euros, kWh et tCO<sub>2</sub>-éq. Pour la grande majorité des communes en CEP, l'investissement a été rentable au niveau financier. Le coût du dispositif seul (hors investissements ayant pu être réalisés par les communes pour améliorer la performance énergétique de leur patrimoine communal) est inférieur aux économies réalisées ensuite sur la facture énergétique.

En termes de performance énergétique, les économies sont également bien réelles. Après 3 ans de contractualisation, 5 communes ont, à elles seules, économisé 300 tCO<sub>2</sub>-éq, soit l'émission totale de CO<sub>2</sub> de 24 habitants sur une année et 1,3 millions de kWh, soit la consommation de 4 300 téléviseurs durant une année ou la consommation totale d'énergie de 195 familles sur un an.

Pour réaliser ces économies, les communes en CEP ont mené des actions simples, nécessitant souvent peu d'investissements, comme l'optimisation des conditions tarifaires des contrats avec les fournisseurs d'énergie, l'adaptation des puissances, la meilleure régulation des chauffages dans les bâtiments, l'entretien régulier des systèmes de ventilation et rafraîchissement, la sensibilisation et formation des agents aux gestes éco-citoyens ou encore l'extinction de l'éclairage nocturne.



## 2.1 Habiter mieux

Op/prog. : 775  
 Budget : 55 000 €  
 Partenaires : ANAH, CAUE, ALEC SQY  
 Contacts : Jennifer Bureau, Tania Delaitre



**D**ans le cadre de la Charte, le Parc s'est engagé à mettre en place une stratégie visant la diversification de l'offre de logements sur l'ensemble de son territoire. Les grands objectifs du Parc concernent : l'accompagnement des communes dans leurs besoins de diversification de l'offre de logements ainsi que l'aide aux propriétaires privés dans la rénovation de leurs logements.

Le dispositif HABITER MIEUX est un programme d'aide technique et financière pour améliorer les performances énergétiques des logements de plus de 15 ans appartenant à des ménages répondant aux conditions de ressources de l'Etat (Conditions ANAH). Il aide les propriétaires à la réhabilitation et à la mise aux normes énergétiques de leur logement.

Le Parc a souhaité soutenir le dispositif Habiter Mieux sur son territoire en ayant un rôle de relais territorial et d'animation :

- Organisation de deux COPIL réunissant des élus, des opérateurs, l'Anah, des CAUE et des Conseils généraux afin de définir le rôle du Parc dans le dispositif « Habiter Mieux ».
- Constitution d'un réseau de référents logement (élus et/ou agents) dans les communes.
- Tenues d'ateliers / réunion thématique de réseau : réunions du réseau Syn'Ergie (réseau 78) 13/06 et 24/09 + réunion du réseau régional le 13/06
- Formation des référents à la précarité énergétique et au repérage des ménages en difficulté réalisée avec l'ALEC SQY le 5 novembre.
- Distribution d'un kit de communication aux communes.

*Le Parc s'est essentiellement positionné comme relais de communication de la politique nationale existante. En effet, le plus grand besoin identifié relève de l'action locale, le repérage des ménages en difficulté et leur accompagnement vers le dispositif qui propose des subventions importantes.*

**Implication des communes en 2013 :**

7 communes ont désigné un référent logement (13 élus + agents)

12 communes ont un ou plusieurs référents CEP

10 communes ont un élu membre de la commission restreinte

Total 49 interlocuteurs représentant 28 communes sur 52.

**Dossiers des ménages en 2013 :**

- Nb de signalements : 67 sur 21 communes.

- Nb de dossiers engagés : 11 sur 7 communes.

- Types de travaux : changement de chaudière et isolation, menuiseries.

# Axe 3

## Valoriser un héritage exceptionnel et encourager une vie culturelle urbaine et rurale

3.1 Poétique du Paysage .....	p 19
3.2 Valorisation du site du Petit Moulin des Vaux de Cernay .....	p 21



## 3.1 Poétique du paysage

**Op/prog.** : 751

**Budget** : Parc : 15 000 €, DRAC : 15 000 €

**Partenaires** : DRAC, Communes de la Plaine de Jouars à Montfort (La Queue-lez-Yvelines, Galluis, Méré, Montfort-l'Amaury, Mareil-le-Guyon, Grosrouvre, Bazoches-sur-Guyonne, Les Mesnuls, Saint-Rémy-l'Honoré, Le Tremblay-sur-Mauldre, Jouars-Pontchartrain)

**Conception/Rédaction** : Sophie Dransart

Le projet Poétique du paysage est le fruit d'une commande artistique lancée par le PNR afin de « Mettre en place une action culturelle spécifique et innovante » (objectif 27 de sa charte). Cette commande a été cofinancée par la DRAC Île-de-France dans le cadre du dispositif des « résidences-mission du Plan rural ». Durant une résidence-mission un artiste est invité à mettre en place une démarche de co-création artistique avec des habitants d'un territoire rural en tenant compte des particularités locales.

Cette résidence-mission s'est ancrée sur une action forte du Parc : le Plan Paysage et Biodiversité de la Plaine de Jouars à Montfort, avec une demande faite à l'artiste d'en réaliser une déclinaison, le « Plan Paysage et Biodiversité Artistique », à même de venir nourrir les réflexions d'un bureau d'étude.

En effet, un paysage n'est pas seulement un sol, un ciel, une végétation, des architectures, des routes, des rivières. Il est aussi une émotion, un récit, des affections, des regrets, des projections dans l'avenir. C'est cette dimension sensible que François Tilly et Anne Jeannin, les artistes retenus parmi les 26 dossiers reçus, ont proposé de sonder et révéler avec leur Poétique du paysage.

Ce projet artistique associait vidéo et actions plastiques et s'est déroulé sur l'ensemble de l'année 2013. Inauguré par l'Appel aux arpenteurs, il invitait d'abord les habitants du Parc à proposer une marche sur la plaine de Jouars à Montfort. Durant chacune de ces marches, filmées par la vidéaste Anne Jeannin, les arpenteurs étaient amenés à parler de leur relation aux paysages traversés. Des cartographies et développés des parcours ont ensuite été dressés, répertoriant les points porteurs d'émotions.

Puis, à partir de ces témoignages sensibles, le plasticien François Tilly a conçu des œuvres éphémères, réalisées lors d'ateliers ouverts à tous et installées à l'été 2013 à l'endroit même où elles ont été générées.



Cette exposition in situ est devenue une destination de balades et de découvertes. L'artiste a également imaginé des costumes, nés de ses échanges avec les arpenteurs, et portés lors de différentes manifestations dont le point d'orgue a été la Grande balade des arpenteurs, organisée en juin. Parallèlement, ont été proposés à des classes de maternelle et élémentaire des ateliers-balades et une initiation au Land Art.

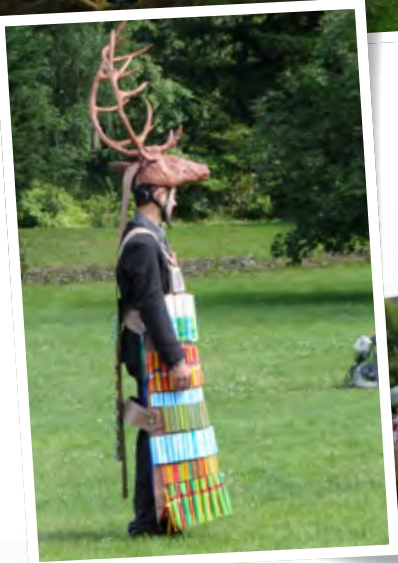
Enfin, à l'arrière-saison, la construction du mémo, une cabane-musée qui abrite les traces des marches et des installations est venue synthétiser la démarche avant la tournée, l'automne venu, du film-mémoire de l'expérience.

Ce projet a été porté par le plasticien François Tilly, la vidéaste Anne Jeannin et les techniciens Frank Walker, Maureen Letoret et Olivier Buisine.

### En quelques chiffres :

- 11 communes
- 5 parades des arpenteurs
- 15 ateliers de création plastique
- 12 films
- 5 projections
- 11 balades artistiques

# Poétique du paysage





## 3.2 Valorisation du site du Petit Moulin des Vaux de Cernay

### Les Vaux de Cernay

« Un site d'émotions, un concentré de nature, autrefois tout Paris connaissait Cernay ! »

**Op/prog.** : 790

**Budget** : 11 060 € pour les travaux paysagers, 215 000 € FDTR (Région, CRT) pour les travaux

**Partenaires** : Conseil général des Yvelines, Région Île-de-France, Comité Régional du Tourisme, ONF, DRIEE...

**Contacts** : Anne Le Lagadec, Mariannick Dumazeau, Bernard Rombauts

**L**es Vaux de Cernay représentent 1/5<sup>e</sup> de la surface du grand site classé de la Vallée de Chevreuse, ils offrent un haut niveau de préservation naturelle et paysagère (réserve biologique de l'ONF, forêt domaniale, site Natura 2000). La présence de moulins d'un grand intérêt historique, de cascates, la proximité de l'Abbaye des Vaux de Cernay classée Monument historique, confèrent au site un intérêt patrimonial extrêmement important. Actuellement le site des étangs fait l'objet d'une très grande fréquentation qui excède

largement les capacités d'accueil des promeneurs. Cette fréquentation n'est pas sans conséquence pour les espaces naturels.

En 2012, le Conseil général des Yvelines a donc acquis le Petit Moulin, propriété de 3,25 ha au titre des Espaces Naturels Sensibles et en a délégué la restauration et l'aménagement au Parc.

Un projet de requalification et de valorisation est actuellement en cours un musée de site ouvrira en 2015.

#### Les objectifs du projet

Le petit Moulin constitue la clé de voûte de l'ensemble du site. Son ouverture au public, la proposition d'activités nouvelles, permettront le redéploiement des visiteurs sur ce lieu touristique très apprécié en Vallée de Chevreuse.

#### Les étapes du projet

2009 : lancement d'un comité de pilotage animé par le Parc naturel régional composé des Communes de Cernay et de Senlisse, du CG78, du SDAP, de l'ONF, de la CDNPS

2009-2010 : étude d'aménagement paysager, forestier et touristique du site réalisée par les cabinets Ah Ah Paysages

2011 : Visite du bureau des Grands Sites du ministère en mai 2011 pour une Opération Grand Site

2012 : acquisition de la propriété du Petit Moulin par le CG78



**Premier semestre 2013**

- Obtention d'un soutien décisif de la Région Île-de-France et du Comité Régional du Tourisme (Fonds Développement Touristique Régional) pour la réalisation des travaux : 210 000 € HT.
- 1<sup>re</sup> phase de travaux paysagers : Suppression des lauriers, des bambous, des conifères, éclaircissement des boisements, rétablissement des continuités visuelles.
- Elaboration du projet architectural : Sélection du maître d'œuvre - dépôt du permis de construire, passage en commission des sites.

**Deuxième semestre 2013**

- 1<sup>er</sup> conseil scientifique du Petit Moulin chargé d'élaborer les contenus muséographiques du futur musée de site ainsi que des deux parcours extérieurs.
- Sélection de l'agence chargée de la muséographie, La Boîte à Outils.
- Signature d'une convention avec le CRT sur la thématique de l'accessibilité dans le Petit Moulin

**Le conseil scientifique du Petit Moulin :**

- Monsieur Gérard ANAL, Directeur-adjoint du Conservatoire botanique national du Bassin parisien, membre des conseils scientifiques des Réserves Biologiques Domaniales de l'ONF, et du Parc naturel régional,
- Madame Roselyne BUSSIERE, Conservateur du Patrimoine - Région Île-de-France,
- Monsieur Dominique LOBSTEIN, Conservateur Chargé d'études documentaires - Musée d'Orsay,
- Monsieur Philippe LUEZ, Conservateur du Musée national de Port-Royal des Champs,
- Madame Françoise LUQUET, Association des Peintres en Vallée de Chevreuse,
- Madame Claire ROBERT, Docteur en littérature du XIX<sup>e</sup> siècle sur les racines de l'Écologie

### Septembre 2013 : avant-première lors des Journées du patrimoine

27 toiles originales de peintres de Cernay ont été réunies et exposées au petit moulin grâce à l'action conjointe du Parc et de l'association des Peintres en Vallée de Chevreuse lors du week-end des journées du patrimoine.



### Le label Fondation du Patrimoine : connaître, sauvegarder, transmettre Lancement d'une souscription publique.

La Fondation du Patrimoine Île-de-France soutient le Parc pour collecter des dons en vue de la réhabilitation du Petit Moulin des Vaux de Cernay. Particuliers, entreprises, commerçants, artisans... chacun peut apporter sa participation et devenir acteur de cette sauvegarde.



# Axe 4

## Un développement économique et social innovant et durable aux portes de la métropole

4.1 HelloMerci, financement participatif .....	p 19
4.2 Eco-défis et Eco-trophées.....	p 21
4.3 Assises du Logement .....	p 21



## 4.1 Diversifier l'offre de logements : petit collectif, locatif, social

### HelloMerci

Op/prog. : 780  
Budget : 45 000 €  
Partenaires : Hellomerci  
Contact : Olivier Sanch



**L**e financement participatif (ou « crowdfunding ») désigne le financement de projets par un grand nombre de personnes. C'est un mode de financement alternatif et/ou complémentaire aux circuits de financements traditionnels.

Le PNR a pu participer en 2013 à la création et au lancement de la plateforme internet « hellomerci ». Celle-ci émane de « kisskissbankbank », une plateforme collectant des dons à des projets créatifs et innovants, parmi les précurseurs et les leaders du financement participatif en France.

Hellomerci est pour sa part la première en son genre, proposant un modèle de prêt « désintéressé » (1 € prêté, 1 € récupéré) par des particuliers à des porteurs de projets. Ce dispositif est bien adapté pour permettre à des habitants ou à des usagers de contribuer à des projets de développement local (commerce, artisanat, services), d'où l'implication et le relais du PNR auprès des porteurs de projets suivis par sa mission Développement économique.

Les premiers projets proposés aux internautes lors de l'ouverture du site en mai 2013 étaient pour la majorité des projets situés sur le PNR, projets auxquels « hellomerci » a offert les frais de commissions (commissions de de 3 à 6% en fonction des projets, prélevées uniquement en cas de collecte réussie) au titre du lancement et de sa collaboration avec le PNR. Ce dispositif permet ainsi à des habitants ou à des usagers de contribuer à des projets de développement local (commerce, artisanat, services) appelant à un maximum de collecte de 15000 €.

*Les projets en 2013  
(de mai à décembre 2013),  
en quelques chiffres...*

- 9 projets du PNR (sur 10 proposés) ont réussi une collecte en financement participatif sur hellomerci.
- 67 200 € collectés
- 221 particuliers prêteurs
- 304 € de prêt moyen par personne

## Le fonctionnement du dispositif PNR :

- soutient les projets en appliquant son logo, gage de crédibilité, sur les pages internet hellomerci dédiées aux projets qu'il soutient.
- met en synergie le dispositif avec ses partenaires institutionnels ; la Chambre de Métiers des Yvelines a immédiatement intégré le financement participatif avec le PNR, proposant communication et soutien officiel aux artisans qui le souhaitent
- communique localement sur les appels à collectes (affichettes chez les commerçants, marchés forains, blogs et réseaux sociaux, newsletter, mairies, médias locaux, etc...). Lors du lancement d'hellomerci en mai 2013, l'exclusivité a été couverte par le journal local « Toutes les nouvelles des Yvelines » qui lui a consacré, en lien avec le PNR, sa une et un dossier de deux pages.
- participe financièrement aux collectes participatives sur son territoire, en prenant en charge les frais de collecte (1770 € pour 3 projets en 2013, 2812 € étant offerts par hellomerci sur les 6 projets PNR qui ont participé au lancement) et en se réservant la possibilité sous certaines conditions de contribuer aux collectes elles-mêmes.
- Lilly des Bulles, savonnerie (Saint-Rémy-lès-Chevreuse) : 5000 € pour couvrir les frais de conception et de graphisme des nouveaux packagings des savons de Laurence.
- Cycl'Hollande, locations et randonnées VTT (Les Bréviaires) : 3000 € pour la conception d'un nouveau prototype de vélo de location imaginé par Laurent et son associé.
- Le Brigandville, restaurant, Rochefort-en-Yvelines : Fabienne, pour parachever la mise aux normes de son établissement, a eu besoin de 8000 €.
- La Brasserie de la Vallée de Chevreuse, Bonnelles : le nouveau rêve d'Emmanuel était de concevoir une bière élevée en fût de chêne. Il a eu besoin de 15 000 € pour acheter les tonneaux et aménager son atelier.
- Les Ecos-actions, création d'objets à base de matériaux recyclés, Saint-Jean-de-Beauregard. Elles ont eu besoin de 1 200 € pour lancer la 1ère collection de sacs en bâche piscine recyclée.
- La boulangerie des Six Moulins, afin d'ouvrir une nouvelle boulangerie à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Julien devait boucler son plan de financement. 15 000 € obtenus auprès de 54 prêteurs « hellomerci » ont permis de consolider l'ensemble.
- L'Auberge de l'Elan, restaurant à La Celle-les-Bordes : afin d'effectuer des travaux d'embellissement de leur salle de restaurant, Nathalie et Christophe ont emprunté 9 000 €.
- Qadence, un cheval pour l'équithérapie : 3000 € (rassemblés auprès de 21 prêteurs) étaient nécessaires pour l'acquisition d'un cheval initialement voué à la boucherie.
- NéoVélec, vente et location de vélos à assistance électrique : Thierry a emprunté 8 000 € dans le cadre de l'installation de son entreprise à Magny-les-Hameaux.



**La plus-value en communication, pour le PNR et pour ses entreprises :**

Chacun des porteurs de projets du PNR qui a utilisé le site hellomerci a bénéficié de retombées de presse significatives, mentionnant tant les entreprises, le dispositif original de financement participatif que le PNR lui-même. Une partie de la revue de presse est disponible en ligne sur le site d'hellomerci.

**L'implication du PNR dans le réseau des acteurs du financement participatif :**

Le PNR a contribué en 2013 avec hellomerci aux Assises nationales du Financement Participatif à Bercy sous le haut patronage de Fleur Pellerin, Ministre déléguée aux PME, à l'innovation et à l'économie numérique. Ces assises ont réuni les principaux acteurs du secteur et les leaders d'opinion afin de renforcer et de normaliser le mouvement de la finance participative à l'échelle nationale.

Elles ont permis d'établir « un nouveau cadre juridique afin de favoriser et d'encourager le développement du crowdfunding , particulièrement adapté au financement des PME et des jeunes entreprises innovante (Ordonnance n° 2014-559 du 30 mai 2014 relative au financement participatif).

Cette rénovation a pour but de simplifier et de limiter les contraintes pesant sur les acteurs du financement participatif du fait de la réglementation bancaire et financière, tout en continuant à offrir un niveau de protection élevé pour les investisseurs, et sans renoncer aux exigences du droit existant en matière de lutte contre le blanchiment. Elle s'inscrit dans un contexte contraint par le droit de l'Union européenne, qui encadre étroitement les activités bancaires et financières et limite les possibilités d'évolution de la réglementation au niveau national » (Direction générale du Trésor).

Le PNR de la Vallée de Chevreuse a également présenté son expérience, en lien avec hellomerci et l'association Financement Participatif France, au Salon des Entrepreneurs 2013, à l'APCE, et aux Assises Nationales du Développement Durable 2013 à Marseille.

Des services de nombreuses collectivités se sont de fait renseignés auprès du PNR en 2013 : CG 65, Région Nord-Pas de Calais, Picardie, CUB Bordeaux, Lyon, etc...

Enfin, le PNR a relayé ses informations auprès du réseau des Parcs (commission développement économique de la Fédération des PNR) et a déjà renseigné une vingtaine de Parcs à ce jour.

## 4.2 Ecodéfis et Ecotrophées

### Concours Eco-trophée 2012 -2013

**Op/prog.** : 719

**Budget** : 13 000 €

**Partenaires** : Chambre de Commerce et d'Industrie des Yvelines, Chambre des Métiers des Yvelines, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Saint-Quentin-en-Yvelines, Yvelines Tourisme

**Contacts** : Olivier Sanch, Mariannick Dumazeau, Xavier Stephan

53 participants, 16 lauréats et 10 mentions spéciales

Pour cette quatrième édition, douze candidats répartis en quatre catégories (Agriculteurs ; Associations & Collectivités ; Entreprises commerciales, artisanales et de services) ont été sélectionnés par le Parc.



#### Les Ecoactions, Saint-Jean-de-Beauregard

##### Lauréat de la Catégorie « Grand prix du Jury »

Grâce au statut juridique de la Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE), un atelier « re-créatif » autour de matériaux mis au rebut (bâche publicitaire, carton d'emballage,...) a été créé qui réalise des meubles en carton, des sacs à main et toutes sortes d'objets « re-créatifs ».

La récupération de matériaux est le point central de leur projet, les bâches publicitaires sont récupérées chez un imprimeur situé à Antony ou à la suite d'événements.



#### La Sérigraphie Baudouin, Le Perray-en-Yvelines

##### Lauréat de la Catégorie « Entreprises commerciales, artisanales et de services »

La démarche environnementale exemplaire de la sérigraphie lui a permis d'obtenir le label « Imprim vert » :

- Récupération de tous les déchets issus de l'activité
- Optimisation de la consommation énergétique
- Protection de la qualité des eaux
- Prévention des pollutions liées à l'air





**Les Pépinières Thuilleaux, Choisel**  
**Lauréat de la Catégorie « Agriculteurs »**

La démarche environnementale exemplaire de la pépinière Thuilleaux lui a permis d'obtenir le label « Plante bleue » :

- Réduction et maîtrise des consommations en eau, énergie, déchets
- Utilisation de la biodiversité dans le fonctionnement de l'activité
- Un Bilan carbone positif
- Valorisation d'un savoir-faire traditionnel

**Commune de Courson-Monteloup :**  
**Eco-construction de l'école primaire**

**Lauréat de la Catégorie « Associations et collectivités »**

Dans cette catégorie, les membres de la commission ont attribué un Eco-Trophée à la commune de Courson-Monteloup pour l'éco-construction de l'école primaire. Les membres de la commission ont voulu mettre en avant ce projet très ambitieux et montrer ainsi que même les plus petites communes (la ville de Courson-Monteloup compte 583 habitants) pouvaient s'engager dans une démarche de développement durable. Il s'agit du bâtiment public, le plus performant d'un point de vue énergétique du territoire.

Orienté sud/sud-ouest pour profiter de l'éclairage naturel, de la lumière du soleil en hiver et l'été d'une relative douceur grâce aux lames brise-soleil. L'établissement est équipé d'un plancher chauffant régulé par zone, alimenté par une pompe à chaleur reliée à un réseau géothermique (12 puits de 3 à 4 mètres de



profondeur) et couplé un système de ventilation double flux. Le bâtiment a été équipé de lampes à économie d'énergie, de détecteurs de présence dans le hall et à l'extérieur, de fenêtres et de portes fenêtres en double vitrage et d'une toiture végétalisée.



**Centre de Séminaire Port-Royal, Saint-Lambert-des-Bois**  
**Lauréat de la Catégorie « Prestataires touristiques »**  
**& Eco-défis de platine**

- Travaux de rénovation de la chaufferie centrale
- Deux Chaudières neuves (sondes et accessoires de régulation) et deux ballons neufs
- Réfection de l'étanchéité du Patio, mise en place de Skydomes (climatisation naturelle) et d'une terrasse végétalisée
- Création d'un Potager, de jardinières en traverse de bois non traité, plantation de milpa ce qui permet d'éviter tout traitement phytosanitaire, engrais....

## Concours Eco-Défis 2013

**Op/prog.** : 681

**Budget** : 4 500 €

**Partenaires** : Chambre de Commerce et d'Industrie des Yvelines, Chambre des Métiers des Yvelines, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Saint-Quentin-en-Yvelines, Yvelines Tourisme

**Contacts** : Olivier Sanch, Mariannick Dumazeau, Xavier Stephan

Pour l'édition 2013, une catégorie «commerçants et artisans» est intégrée au dispositif et s'ajoute à celle des «professionnels du tourisme et des loisirs». Tous s'engagent pour l'environnement !

En initiant l'opération des Eco-défis en 2012, le Parc, Yvelines Tourisme et la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles, souhaitent encourager les professionnels du tourisme et des loisirs à se distinguer par l'excellence de leurs pratiques en termes de développement durable. Cette année la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Saint-Quentin-en-Yvelines se sont associés au Parc pour intégrer les commerçants et les artisans du Parc à ce concours.

Ces professionnels ont choisi de relever un minimum de 3 défis sur une liste d'actions concrètes portant sur des domaines tels que l'énergie, les déchets ou l'eau... Encourager l'usage de produits plus respectueux de l'environnement, améliorer la prise en compte de la biodiversité, maîtriser et réduire ses consommations, améliorer la gestion de l'eau et prévenir les pollutions... des défis à relever dans le cadre d'une démarche concertée et participative !



**Se partageant en deux catégories « commerçants-artisans » et « Professionnels du tourisme & et des loisirs », 48 entreprises qui ont réalisé 387 défis !**

### Eco-défis de platine

- Ferme des trois Ponts, Auffargis
- La Menthe poivrée, supermarché bio, Gometz-la-Ville

### Eco-défis d'OR

- La Tétragone, Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- Teinturerie PAGES, Gif-sur-Yvette
- Magasin Bio NaturéO, Rambouillet
- Lilly des Bulles, Savonnerie à froid, Saint-Rémy-lès-Chevreuse

## 4.3 Assises du logement

**Op/prog.** : 721

**Budget** : 5 000 €

**Contacts** : Jennifer Bureau, Tania Delaitre

Des Assises du Logement ont été organisées le 28 mars 2013 au Moulin d'Ors (Châteaufort). La manifestation, destinée aux élus et partenaires du Parc, était l'occasion d'échanger autour des grands enjeux de logement sur le territoire et de susciter une mobilisation.

Le matin, différents intervenants ont présenté les stratégies nationales, régionales et départementales du logement social et des politiques d'habitat. La stratégie logement du parc, découlant des réflexions du groupe de travail «Logement» a ensuite été proposée permettant ainsi de préciser les axes d'action prioritaire. Enfin, la présentation de huit opérations de logement innovantes, situées dans le parc, en Ile-de-France ou dans d'autres régions limitrophes, ont clos la matinée.

L'après-midi était structuré autour des 2 sessions d'ateliers thématiques animés, par un élu du parc, également rapporteur.

Les thématiques retenues étaient les suivantes:

- mixité sociale,
- montage des opérations mutualisées: l'exemple du pays Houdanais,
- le logement générateur de qualité urbaine
- la prise en charge de la précarité énergétique avec le dispositif habiter Mieux.

Chaque atelier s'appuyait sur une présentation double soit 2 techniciens soit un élu et un technicien. Ces présentations ont pu amorcer un temps d'échanges/ questions pratiques. En fin de journée les élus rapporteurs ont présenté une courte synthèse des échanges. Suite aux Assises, les documents de présentation ont fait l'objet d'une diffusion sur le site internet du Parc.

[www.parc-naturel-chevreuse.fr/habitat-energie/que-fait-parc/les-assises-du-logement.html](http://www.parc-naturel-chevreuse.fr/habitat-energie/que-fait-parc/les-assises-du-logement.html)



*La journée a rencontré un réel succès :*

- 400 personnes invitées
- 84 participants
- 23 communes représentées
- 20 intervenants

# Les opérations mutualisées

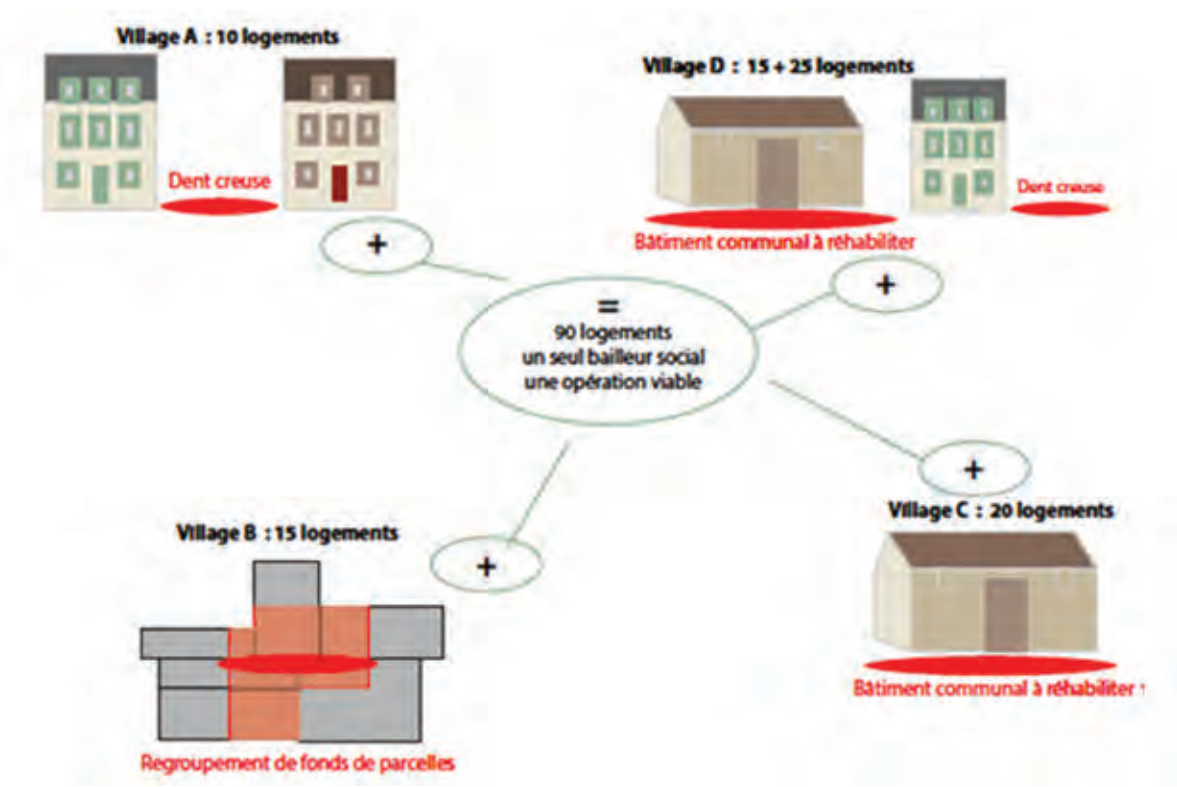
**Op/prog. :** 776  
**Budget :** 60 000 €  
**Partenaire :** EPFY  
**Contacts :** Jennifer Bureau, Tania Delaitre

La réalisation d'opérations mutualisées est un axe prioritaire qui a été dégagé par le groupe de travail « Logement ». L'association d'opérations doit faciliter la construction de logements en milieu rural, notamment dans le secteur aidé. Ces opérations de taille réduite, en construction ou en transformation de bâtis existants, seront confiées à un opérateur unique (le plus souvent un bailleur social). Cela doit permettre de rendre l'opération viable : couts de construction d'abord et gestion quotidienne par la suite. Idéalement, le projet regroupera une opération principale et des opérations satellites de plus petite ampleur. Une expérimentation fructueuse a déjà été menée dans le Pays Houdanais, l'idée étant de l'adapter au contexte du Parc.

**Les grands principes :**

- Permettre une diversification du logement en milieu rural
- Permettre aux communes de répondre aux objectifs SRU et aux objectifs de 10% de logements sociaux de la Charte
- Faciliter la construction de logements sociaux dans les territoires les plus ruraux du Parc

**Des opérations groupées pour attirer les bailleurs**



En 2013, le Parc a signé un protocole d'accord avec l'Etablissement Public Foncier des Yvelines (EPFY), officialisant ainsi son engagement dans la démarche. Un certain nombre de communes ont manifesté leur volonté d'intégrer leur territoire à la réflexion, à la suite des Assises du Logement, mais également au cours de l'élaboration de leur PLU.



# Axe transversal

« Continuer à être innovants ensemble »

A. Le Congrès des Parcs .....	p. 37
B. Le Sentier découverte de Maincourt .....	p. 48

# A. Congrès des Parcs Naturels Régionaux 2013

Op/prog. : 756  
Budget : 270 000 €  
Contact : Julie Tisseront

Le Congrès des Parcs 2013 c'est 1045 congressistes, soit :

- 413 élus et techniciens de l'ensemble des Parcs
- 118 élus et partenaires de la Fédération des Parcs
- 389 élus et partenaires locaux du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse
- 125 partenaires et invités divers

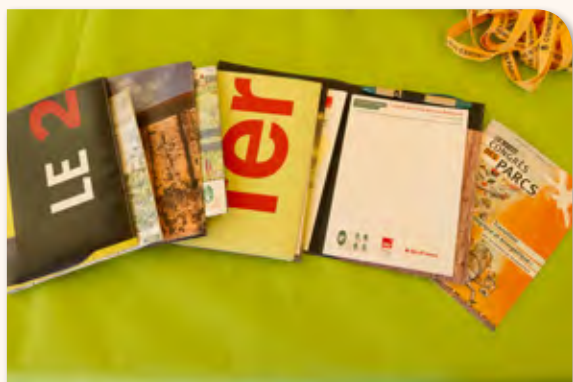
## Un lieu d'accueil exceptionnel

La Fondation de Coubertin a ouvert ses portes exceptionnellement pour accueillir le Congrès des Parcs 2013. A deux pas du terminus du RER B, les congressistes pouvaient marcher jusqu'au domaine et admirer les prairies de Coubertin ou être transportés par un train touristique mis à disposition par Christian Schoettl, maire de Janvry.



## 1<sup>er</sup> jour : mercredi 2 octobre

Les premiers congressistes sont accueillis au domaine de Coubertin par l'équipe du Parc et de la Fédération : inscriptions, remise des badges, des clés des hébergements et du cadeau personnalisé.



La cour intérieure investie par les animations

### Parenthèse musicale

En partenariat avec le Festival Jazz à toute heure, le groupe de jazz Sylvain Marie Trio a interprété les plus grands standards du jazz d'hier et d'aujourd'hui.

Plusieurs offices de tourisme du Parc se sont relayés pendant la matinée pour présenter les richesses touristiques et patrimoniales du territoire.

Une buvette était tenue par l'équipe du Parc pour se rafraîchir et goûter aux boissons locales : jus de pomme, jus de poire, bière de la Vallée de Chevreuse. Le stand était décoré par les images de l'Observatoire photographique du paysage lancé sur le Parc en 2008.

Un espace de travail et de documentation thématiques de l'ensemble des Parcs naturels régionaux était accessible aux congressistes ; espace préparé avec le concours des bibliothèques du Parc.





### Buffet d'accueil

Déjeuner préparé pour 700 congressistes par Havane traiteur et servi par les élèves du lycée d'Hôtellerie et de Tourisme de Saint-Quentin-en-Yvelines : un buffet imaginé avec des produits locaux du territoire du Parc. Ainsi au menu : fromage blanc de la ferme de Coubertin, grillages de porc, merguez et chipolatas de la ferme de la Grand'Maison, fruits de l'EARL Vassout et de la Ferme de Coubertin, pain de la ferme de la Budinerie.



### Une logistique éco-responsable :

Une vaisselle biodégradable et compostable  
2800 assiettes en palmier, 2000 gobelets en pulpe de canne à sucre, 5100 couverts en bois, 35 fontaine à eau (pour éviter les bouteilles), 1000 serviettes en papier recyclé.

Un tri des déchets pensé et organisé  
Une manifestation d'une telle ampleur génère forcément beaucoup de déchets. Un partenariat a été mis en place avec le SIOM de la Vallée de Chevreuse pour mettre à disposition des conteneurs adaptés au type et au volume de déchets. Une équipe d'ambassadeurs du tri était missionnée pour l'affichage d'une signalétique adéquate et veiller au bon déroulement du tri.



## Séance d'ouverture du congrès

### Thématique du congrès 2013 : « La transition écologique et énergétique »

L'ensemble des intervenants de la plénière ont exprimé l'urgence d'engager une transition énergétique et écologique du niveau local au niveau mondial. L'importance du rôle des Parcs naturels a été rappelée à cette occasion.



Discours d'accueil de **Guy SAUTIERE**  
maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse,  
ville hôte du Congrès 2013



**Yves VANDEWALLE**  
Président du Parc naturel régional  
de la Haute Vallée de Chevreuse

*« Créer des indicateurs fiables pour  
mesurer la transition »*



**Alain AMEDRO**  
Vice-président du Conseil régional  
d'Ile-de-France, Chargé de  
l'aménagement du territoire, des  
contrats ruraux, de la coopération et  
des Parcs naturels régionaux

*« La transition : des milliers d'emplois  
non délocalisables »*



**Guy BONNEAU**  
Vice-président du Conseil général de l'Essonne

*« L'expérience des parcs doit profiter à tous »*



**Jean-Louis JOSEPH**  
Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux

*« Les parcs : des convictions et des interrogations »*



**Philippe MARTIN**

Intervention du Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, qui soutient l'action des Parcs et encourage leur financement par des fonds Européens FEDER et FEADER.



**INTERVENTIONS DES EXPERTS**

Table ronde et débat animé par Ruth STEGASSY, journaliste à France Culture

*«Euvrer avec les acteurs et les citoyens et tenir compte de leurs besoins pour développer les potentialités locales en faveur de la transition énergétique et écologique, voici ce que les échanges de la table ronde ont mis en exergue.»*



**Patrick VIVERET**, philosophe et essayiste

*« La transition écologique et énergétique n'est possible que sur des territoires en mouvement, qui parviennent à changer la logique dominante, notamment économique. »*



**Bernard LAPONCHE**, consultant international dans les domaines de l'énergie et de l'efficacité énergétique et Fondateur de l'association Global Chance

*« La France peut diminuer de moitié sa consommation d'énergie »*



**Daniel CHOMET**, Président du Parc de Martinique, conseiller régional et président de la commission environnementale

*« Au-delà des outils, se posent de véritables questions de gouvernance énergétique de nos territoires. »*



**François COLSON**, chercheur et président du CORP L'homme au service de la nature.

*« La transition écologique doit se faire à tous les niveaux du local au global avec tous les acteurs concernés. »*

### Le marché des initiatives

Le marché des initiatives a rassemblé 76 exposants composés de 37 Parcs naturels et 39 partenaires locaux et institutionnels. Au total 95 initiatives originales étaient présentées, en lien avec le thème de la transition écologique et énergétique. Les stands étaient répartis en sous-thématiques répondant à différents enjeux : repenser le temps, repenser l'Espace, repenser la croissance, repenser les modes de vie, repenser les solidarités, repenser le vivant.

Le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse exposait 3 initiatives réalisées sur son territoire

- Des artistes révélateurs du territoire : deux expériences de « diagnostic artistique »
- La restauration écologique du Marais de Maincourt
- Vers un urbanisme endogène et participatif : la densification des tissus pavillonnaires par le projet BIMBY

Suite à la séance plénière d'ouverture Philippe Martin, ministre de l'écologie et de l'environnement s'est rendu sur le marché faire le tour des initiatives les plus novatrices.



Les voitures électriques de Renault : Zoé, Kangoo, et Fluence

### Apéritif des Parcs

Il est de coutume à chaque congrès que les Parcs apportent des produits typiques de leur territoire où les congressistes étaient invités à un tour de France gastronomique à travers différentes spécialités régionales : le Ti'punch de Martinique, le cou d'oie farci du Quercy, la rigotte de Condrieux du Pilat ou encore les salicornes de Brière. Ce moment convivial est également un moment d'échange privilégié entre les congressistes qui peuvent ainsi lier connaissance et partager leur identité culinaire.

Le Parc de la Vallée de Chevreuse a évidemment proposé les produits caractéristiques du territoire :

- Tome et mimolette de la ferme de Coubertin
- Escargots de la ferme de Fanon
- Fromage de la ferme de La Noue
- Bière de Bonnelles Volcelest
- Pain de la Budinerie

Pour apporter une touche d'originalité, le Parc de la Vallée de Chevreuse a proposé à la dégustation des plats préparés à base de plantes sauvages avec le concours du chef cuisinier du château de Méridon :

- Taboulé pissenlit
- Brouet de Berce
- Pétilant de Lierre terrestre
- Infusion d'Armoise
- Vin de Bouleau





## 2<sup>e</sup> jour : jeudi 3 octobre

**D**ans la matinée se sont tenues deux grandes conférences dans deux communes du territoire du Parc sur les deux thématiques principales du congrès.

### 1. Aux Essarts-le-Roi : « La transition écologique, vers un modèle économique qui utilise et préserve durablement les ressources »

Cette conférence s'est tenue dans la salle polyvalente de la mairie des Essarts-le-Roi mise à disposition par la commune. Sont intervenus :

- Bernard Chevassus-au-Louis, inspecteur général de l'Agriculture
- Pascal Hardy, dirigeant de l'Inex (Institut de l'économie circulaire)
- Bruno Parmentier, consultant et conférencier sur l'agriculture et l'alimentation

Suite à la conférence, s'est déroulée une table ronde et un débat animés par Cyril Dion, directeur de la rédaction du magazine Kaizen, avec les interventions de :

- Philippe Girardin, Président du Parc naturel régional des Ballons des Vosges
- Hélène Sirder, Présidente du Parc naturel régional de la Guyane
- Alain Amédro, Vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France chargé de l'aménagement du territoire, des contrats ruraux, de la coopération interrégionale et des Parcs naturels régionaux.

### 2. À l'espace Jean Racine de Saint-Rémy-lès-Chevreuse : « La transition énergétique » des politiques climat territorial et sobriété énergétique pour réussir la transition énergétique »

Sont intervenus :

- Madeleine Charru, présidente du CLERC (réseau pour la transition énergétique)
- Jean-Philippe Fouquet, Docteur en sociologie et ingénieur de recherche à l'Université de Tours

Suivie d'une table ronde et débats animés par : Ruth Stegassy, journaliste à France Culture. Avec les interventions de :

- Roger Gardes, Président du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
- Patrick Pelle, Directeur des affaires publiques et du développement durable de GRTgaz
- Hervé Mignon, Directeur de l'Economie, de la prospective et de la transparence de RTE





## La Transition écologique et énergétique illustrée par 20 circuits de découverte

Pour un congrès utile et pertinent, il était indispensable de mettre en perspective la thématique proposée à l'échelle de notre territoire. Mais encore fallait-il se mettre d'accord sur le sens des mots. La transition écologique et énergétique, que signifie donc l'expression ? Sans aucun doute, une transition évoque de nouvelles activités écoenvironnementales, des emplois verts, voire du green capitalism. Mais également des mouvements citoyens pragmatiques qui essaient de passer des idées à la mise en œuvre face aux risques sanitaires majeurs ou d'épuisement des ressources naturelles et au changement climatique.

C'est aussi un concept fédérateur, intégrateur, qui décrit une démarche. Un concept construit comme une feuille de route, aux objectifs précis et mesurables, fondé sur la transformation des comportements tant individuels que collectifs. Un processus donc qui revisite les grandes dimensions structurantes de la vie en société : notre relation au vivant, à la croissance, à l'énergie, au temps, aux solidarités, nos modes de vie...

Les 20 circuits du jeudi 3 octobre ont ainsi proposé de reconsidérer ces grandes dimensions qui peuvent être infléchies pour peu que l'on s'y engage !

Y participaient entre 20 et 50 personnes selon le mode de déplacement : randonnée, vélos, vélos électriques, voitures électriques, bus électrique, cheval, calèche et car traditionnel. L'effort avait été porté sur les déplacements doux afin de minimiser l'émission de Co2 du Congrès.

Ils ont été invités à rencontrer des acteurs de la transition écologique et énergétique en vallée de Chevreuse, municipalités, entrepreneurs, militants associatifs, agriculteurs... et leurs réalisations.

### Un parc en transition repense l'espace

Trois déclinaisons de ce thème ont été le fil conducteur des trois premiers circuits : l'espace devient précieux, on l'économise ; les citoyens peuvent contribuer à la qualité de l'espace ; enfin l'aménagement de l'espace peut être perfectionné grâce aux grands schémas écologiques.

### Un parc en transition repense le vivant

Les quatre circuits suivants déclinaient cette thématique : protéger le vivant à toutes les échelles ; calculer les services écosystémiques du vivant ; conforter les solidarités entre nature ordinaire et nature remarquable ; et utiliser le génie écologique pour faire progresser la biodiversité.



**Circuit 5 : Repenser le vivant**

« Services environnementaux de deux rivières à l'échelle d'un bassin versant et travail des gestionnaires ».

Visite du chantier de restauration du sentier de Maincourt

**Un parc en transition repense la croissance et le développement local**

Les trois circuits suivants faisaient le point sur l'économie circulaire ; le high-tech à la campagne ; et sur les atouts économiques et écologiques de la proximité.

**Un parc en transition repense l'énergie et les modes de vie**

Les trois circuits suivants s'attardaient sur les nouveaux modes de production dans un contexte contraint par le changement climatique ; puis examinaient comment habiter et se déplacer au mieux en milieu périurbain ; et saluaient les initiatives en matière d'efficacité énergétique des bâtiments publics

**Circuit 9 : Repenser les modes de vie en raison de la contrainte énergétique**

« Des entreprises responsables face au changement climatique »

Visite de la Ferme de la Tremblaye à la Boissière-Ecole et son unité de méthanisation

**Circuit 13 : Repenser les modes de vie en raison de la contrainte énergétique**

« Des collectivités et la transition énergétique : l'imagination au pouvoir ! »

Visite du hall technique du Costic à Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

**Un parc en transition repense les solidarités**

Les trois circuits associés à cette thématique ont réfléchi aux trois objectifs suivants : un territoire pour tous, accessible à tous aux personnes handicapées comme aux personnes non motorisées ; des chantiers, des jardins, des espaces maraîchers peuvent participer à des parcours d'insertion ; et comment la rencontre des générations peut être le lieu d'expression de solidarités nouvelles en milieu rural.

**Un parc en transition repense le temps**

Cette dernière thématique était l'occasion de s'attarder sur le tourisme vert qui conjugue temps libre et emplois verts ; sur les cycles de la nature et des animaux, sur le temps long du patrimoine qui peut être un vecteur de redynamisation pour un territoire de Parc.



Enfin un dernier circuit (hors thématique) proposait un bonus architectural pour qui souhaitait être dépaycé et aller à la rencontre de chefs d'œuvre de l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle.

**Circuit 19 : Repenser le temps « La préservation du patrimoine, un vecteur de redynamisation »**

*Visite du Manoir des Arts d'Auffargis, ancien presbytère restauré en atelier d'artisanat d'art*

L'objectif de cette journée était également de contribuer à l'économie locale et de faire participer les restaurateurs du territoire. Les déjeuners étaient organisés dans une vingtaine d'établissements répartis sur l'ensemble du Parc.

Au retour des circuits à la Fondation de Coubertin, les participants étaient accueillis en poésie par une compagnie d'artistes « Les Souffleurs Commandos Poétiques ». Au sein du magnifique Jardin des Bronzes, à l'aide d'une canne creuse, les artistes murmuraient quelques mots de poésie à l'oreille des congressistes.

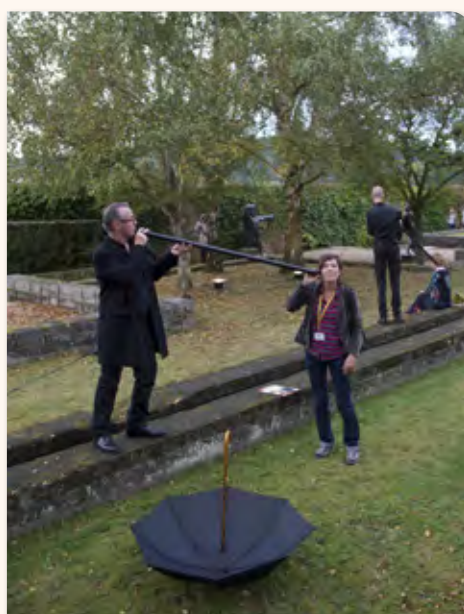
Animation organisée en partenariat avec la Maison de la Poésie de Saint-Quentin-en-Yvelines

**Le dîner de gala**

Pour clôturer la journée un dîner de gala était organisé sous un chapiteau de 600 m<sup>2</sup>. Plus de 750 convives participaient à ce dîner et ont dégusté un menu unique confectionné entièrement à partir de produits locaux en provenance des quatre Parcs franciliens. Ainsi parmi les ingrédients les congressistes ont-ils ou goûté : la menthe et le cresson du Gâtinais Français, les poires, les pleurotes, le fromage de chèvre, et la bière de la Vallée de Chevreuse, la volaille, les céleris et les carottes du Vexin Français et les pommes d'Oise-Pays de France.

En fin de repas l'équipe du Parc de la Vallée de Chevreuse était présentée à l'assemblée sous forme d'une vidéo originale produite, réalisée et montée par certains membres de l'équipe. Chaque agent était représenté par un personnage playmobil mis en situation dans le cadre professionnel.

La soirée était ensuite animée avec brio par le groupe musical « Bringuebal » qui a su enflammer la piste de danse par des reprises de chansons françaises.





## 3<sup>e</sup> jour : vendredi 4 octobre

### Marché des producteurs

Le dernier jour du Congrès s'est ouvert par un marché des producteurs et artisans locaux organisé le long de la piste cyclable de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Une vingtaine de producteurs et artisans étaient présents et proposaient à la vente différentes spécialités.

L'association des artisans d'art de la Vallée de Chevreuse avait mobilisé plusieurs de ses membres :

- Les savons de Lilly des bulles
- Les accessoires en bâches recyclées des Eco-actions
- Les galets peints de Christine Reboul
- Les objets en céramique de Nathalie Couellan et Monique Carrière
- Les personnages en étain de Nicolas Seailles

Les congressistes avaient à cette occasion la possibilité d'acheter leurs produits à l'aide du bon cadeau de 5 € qui leur avait été remis à leur arrivée.



### La plénière de clôture

Lors de la conférence plénière de clôture les élus ont mis en exergue les différents points abordés durant ces trois jours et ont souligné l'importance du rôle des Parcs dans la transition écologique et énergétique.



### Buffet de clôture

Un repas de clôture était offert avant le départ des congressistes, préparé avec des produits locaux du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse par Havane traiteur.

Le service était assuré par les élèves du Lycée d'Hôtellerie et de Tourisme de Saint-Quentin-en-Yvelines sous forme de buffet comme le premier jour.





## B. Le Sentier découverte de Maincourt

Op/prog. : 746

Contacts : Frédéric Pouzergues

### Contexte et problématique

Depuis sa création en 1985, le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse s'est doté d'un certain nombre d'équipements afin de répondre à sa mission d'éducation et d'accueil du public.

L'un de ces équipements, le sentier Découverte de Maincourt, a été ouvert au public en 1987. Situé sur la commune de Dampierre, il chemine alors sur environ 2 kms, du fond de vallée marécageux au plateau boisé et permet de découvrir les richesses naturelles, patrimoniales et paysagères de cette partie de la vallée de l'Yvette. Le site se trouve en totalité sur le domaine public (ONF pour les coteaux et le plateau, commune de Dampierre et CG78 au titre des ENS pour le fond de vallée occupé principalement par le marais).

Depuis sa création, les milieux naturels se sont modifiés, les aménagements ont vieilli et les messages à transmettre ont évolué. L'équipement ne répondait donc plus aux exigences du Parc et il a donc été décidé de le repenser dans sa totalité.

### Les phases de réalisation

**Un premier chantier de restauration écologique est réalisé fin 2012.** La zone de marais est alors restaurée en effaçant au maximum les facteurs contribuant à son assèchement, en creusant un certain nombre de mares et en réalisant une réouverture du milieu et des paysages.

S'attacher à la fonctionnalité du marais, et plus largement des fonds de vallées alluviales et des rivières, et la restaurer permet aux écosystèmes en place de s'exprimer pleinement en bénéficiant des services qu'ils rendent : préservation de la biodiversité, optimisation de l'épuration naturelle des eaux, absorption des crues, support pédagogique in situ, typicité des paysages, écotourisme et cadre de vie des habitants.

**En mai 2013, la rénovation de la totalité du sentier de découverte peut démarrer. L'ouverture au public est effective en décembre 2013.**



Plusieurs points d'observation équipés de tables explicatives sur l'histoire du site, la géologie, l'hydrologie, la biodiversité ou encore la gestion des milieux naturels, ponctuent la visite. De nouveaux cheminements ont été tracés et une boucle au cœur du marais, accessible au public en situation de handicapw (PMR, groupes de mal et non-voyant accompagnés) donne aujourd'hui à l'équipement une dimension nouvelle. Le sentier découverte est également largement destiné aux visites de groupes et notamment de scolaires. Des placettes sont ainsi aménagées dans ce but.

Etant donné les caractéristiques du terrain, c'est la solution du platelage en bois qui a été retenue pour la portion de circuit située dans le marais. Matériaux et procédés respectueux de l'environnement ont présidé à la conception de l'ensemble de l'équipement.



### **Le coût des travaux**

#### **Restauration écologique**

Coût réel des travaux : 161 000 € HT

Plan de financement : 60% AESN - 40% PNR

(60% Région - 40% CG78)

#### **Aménagement du sentier**

Conception et réalisation : 325 981 € HT

(60% Région - 40% CG78)

Subvention AESN : environ 6 000 €

#### **Les développements pédagogiques envisagés :**

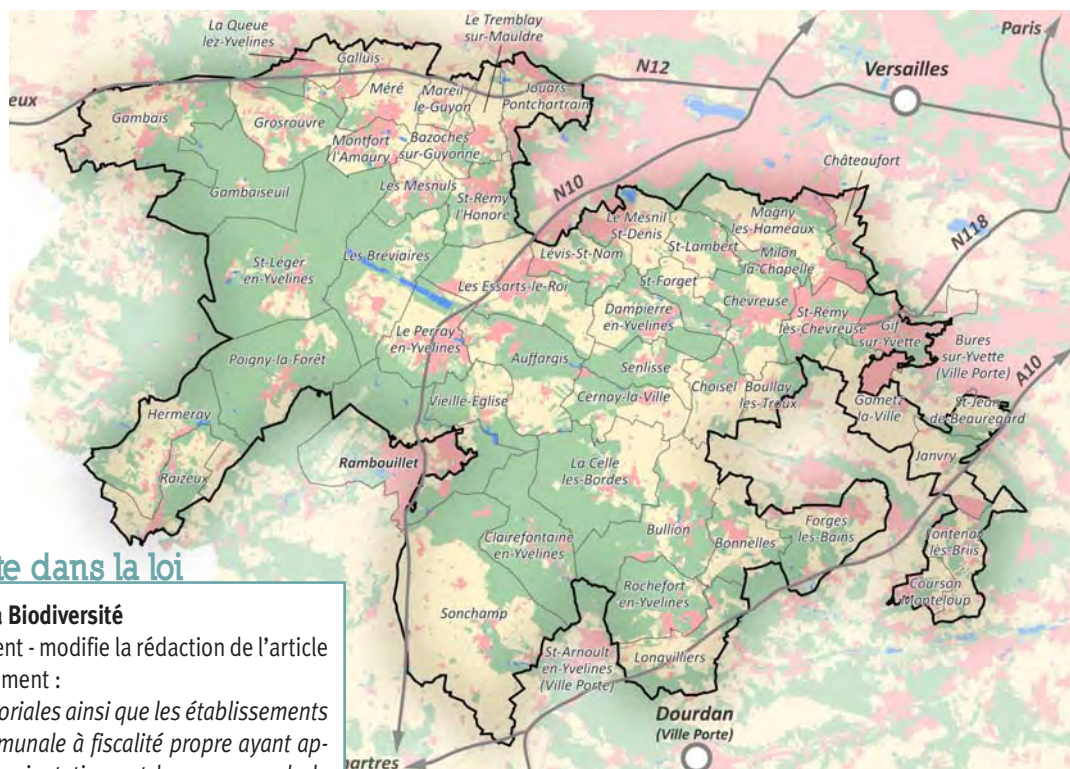
Plusieurs documents pédagogiques à destination de différents publics sont en cours de réalisation : plaquette à l'attention du grand public, livrets pédagogiques pour les scolaires et livret adapté aux malvoyants réalisé en partenariat avec la section spécialisée d'un collège. Des visites guidées sont prévues pour la rentrée scolaire 2014 avec Sylvaine bataille, Guide de Parc.

# Photographie du territoire

## Où en est-on des ambitions de la Charte ?



51 communes  
4 villes-porte  
63 500 hectares  
144 450 habitants en 2010



### une évaluation inscrite dans la loi

#### L'article 27 du projet de loi sur la Biodiversité

examiné ce printemps au Parlement - modifie la rédaction de l'article L. 333-1 V du Code de l'Environnement :

« V. L'Etat et les collectivités territoriales ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ayant approuvé la charte appliquent les orientations et les mesures de la charte dans l'exercice de leurs compétences sur le territoire du parc. Ils assurent, en conséquence, la cohérence de leurs actions et des moyens qu'ils y consacrent ainsi que, de manière périodique, l'évaluation de la mise en oeuvre de la charte et le suivi de l'évolution du territoire. L'Etat et les régions ayant approuvé à la charte peuvent conclure avec le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc un contrat en application du contrat de plan Etat-régions. Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les chartes de parc naturel régional. Les schémas de cohérence territoriale, les schémas de secteurs, les plans locaux d'urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu ainsi que les cartes communales doivent être compatibles avec la charte dans les conditions fixées à l'article L.111-1-1 du code de l'urbanisme. »

On retient de ce projet de loi qu'il instaure une évaluation de la mise en œuvre de la charte et le suivi de l'évolution du territoire du parc, en raison de l'allongement de la durée de classement porté à 15 ans.

Le syndicat mixte du Parc naturel régional depuis les débuts de la nouvelle Charte a entrepris de mener à bien ce travail d'évaluation en continu de l'évolution du territoire et de la portée de sa Charte.

Pour ce faire, il utilise plusieurs types d'indicateurs répondant à des objectifs différents :

- Pour le suivi de l'**activité et de l'efficacité du syndicat mixte**, principalement des **indicateurs de moyens** présentés dans des pages Focus

évaluation du rapport d'activité annuel. Il dispose pour cela de bases de données financières et qualitatives et des moyens de la géolocalisation.

- Pour l'**évaluation de l'évolution du territoire**, des indicateurs plus généraux, reflétant le résultat des efforts conjugués de tous, élus, acteurs économiques et sociaux vers la réalisation du projet de développement durable qu'est la Charte. Cette seconde ambition porte sur la dynamique du territoire.

- L'**évaluation périodique de la Charte est alimentée par ces deux types d'indicateurs**. Il est prévu en particulier une évaluation formalisée à mi-chartre (7 ans) et en fin de Charte (15 ans)

- Pour mesurer enfin la place des Parcs dans la transition écologique et énergétique, le Parc a également sollicité l'IAU pour la réalisation d'une étude comparative de plusieurs territoires : pnr ruraux, pnr périurbains, ensemble des communes françaises hors Parcs. Les résultats de cette étude ont été présentés lors du dernier Congrès des Parcs qui s'est tenu en octobre dernier en Vallée de Chevreuse (Note rapide IAU – sept. 2013 - 631).

Le présent document répond au second objectif d'évaluation de l'évolution du territoire. Il retient 5 indicateurs qui ont vocation à être complétés par la suite : évolution de l'artificialisation des espaces, emploi local, logements sociaux, biodiversité, efficacité énergétique.

L'approche n'est parfois que partielle des ambitions portées par la Charte, faute de données statistiques disponibles : pour ne donner qu'un seul exemple, on n'a pas les moyens de calculer pour le moment de façon fiable les efforts menés par les ménages et les entreprises vers davantage de sobriété et d'efficacité énergétique.

Il faut considérer ce chantier d'évaluation comme un édifice que le Parc s'emploie à construire, brique par brique, mais de façon très solide sur le plan méthodologique.

Dans le cadre de ce présent comité syndical, Il faut considérer également ce petit livret comme un support au débat sur la portée de la Charte et l'efficacité de l'action du Parc naturel à l'échelle communale, intercommunale et francilienne.



# Maintien du socle naturel et paysager



L'une des priorités de la Charte est le maintien du socle naturel et paysager du territoire. L'atteinte de cet objectif passe par un développement urbain maîtrisé et économe en espace, privilégiant densification et réutilisation de l'existant, limitant l'étalement urbain, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

**Indicateur :** Evolution de l'artificialisation entre 2011 et 2023

**Valeur cible :**

<200 hectares sur les 51 communes PNR (dont 3 partiellement incluses)

**Données sources :**

Mode d'Occupation des Sols (MOS) réalisé par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de l'Ile-de-France (IAU-IDF) à partir de photos aériennes et mis à jour tous les 4 à 5 ans.

## Evolution des espaces artificialisés ?\*

\* espaces bâtis mais aussi non bâti, comme les parcs, jardins, terrains de sport, etc.

### Occupation du sol sur le territoire du PNR en 2012



Sources : EvoluMOS 2012 IAU-IDF

**Taux d'artificialisation du territoire**

2008  
**13,21%**  
8 394 ha



2012  
**13,33%**  
8 470 ha



**Progression :**  
de 76 ha en 4 ans,  
+ 0,23 % en moyenne par an

Ce solde d'artificialisation (76 ha entre 2008 et 2012) est le fruit d'échanges, de mouvements, entre les espaces naturels, agricoles et forestiers et les espaces urbanisés. En effet, entre 2008 et 2012, les espaces naturels, agricoles et forestiers perdent au profit des espaces artificialisés 94 ha mais les espaces urbanisés « rendent » dans le même temps 18 ha aux espaces naturels, agricoles et forestiers (dont 7 ha de carrières et décharges qui retrouvent une vocation naturelle ou agricole).

## Un ralentissement de l'artificialisation

L'analyse de la campagne MOS de 2012 suggère une rupture des dynamiques régionales en place depuis 30 ans : la production d'espaces d'habitat et d'activités est en baisse et la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers connaît un fort ralentissement. En Ile-de-France, entre 2008 et 2012, l'artificialisation a progressé de 647 ha par an (0,24%) contre 1239 ha par an (0,47%) entre 2003 et 2008.

Sur le territoire du Parc, cette tendance est identique puisqu'entre 2003 et 2008, les espaces artificialisés augmentaient de 0,44% par an (37 ha/an) contre 0,23 % (19 ha/an) entre 2008 et 2012.

### Evolution annuelle moyenne de l'artificialisation entre 2008 et 2012

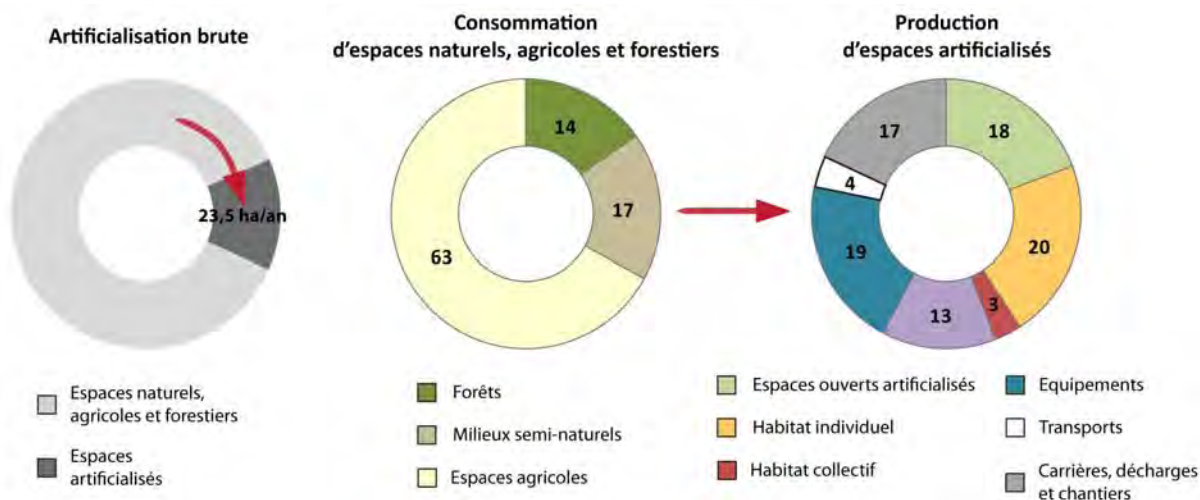
Région Ile-de-France	0,24 % (647 ha/an)
Grande Couronne	0,30 % (626 ha/an)
<b>PNR de la Haute Vallée de Chevreuse</b>	<b>0,23 % (19 ha/an)</b>
PNR du Gâtinais Français	0,17 % (12 ha/an)
PNR du Vexin Français	0,40 % (27 ha/an)

Sources : EvoluMOS 2012 IAU-IDF



# Quels espaces ont été artificialisés ?

Valeurs exprimées en hectares pour l'ensemble de la période 2008-2012

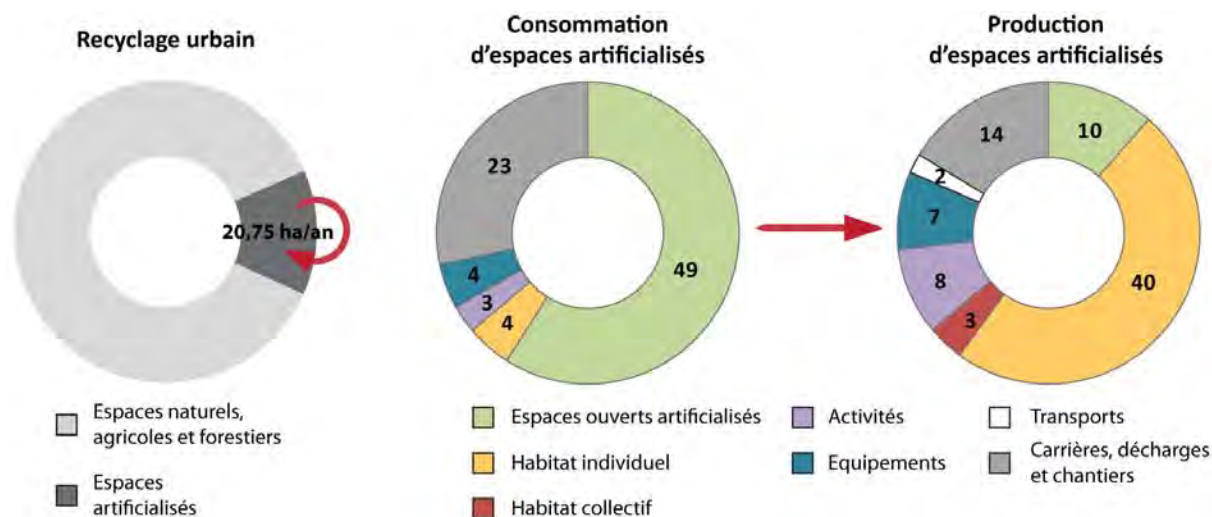


Sur les 94 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers qui ont été consommés pour le développement urbain entre 2008 et 2012, 68 % sont des espaces agricoles (soit 63 ha). Cette artificialisation brute a essentiellement produit des espaces urbains liés à l'habitat (41 ha d'habitat individuel et collectif et de jardins).

## Le recyclage urbain en progression

Le développement urbain se réalise soit en extension de la ville sur les espaces naturels, agricoles et forestiers, soit en densification et en mutation des espaces déjà urbanisés : on parle alors de recyclage urbain, d'urbanisation endogène. Sur le territoire du Parc, 83 ha d'espaces artificialisés ont ainsi été « recyclés » entre 2008 et 2012 (soit 20,75 ha en moyenne par an). Le recyclage urbain concernait 51 ha entre 2003 et 2008, soit 10,2 ha/an. Le développement urbain résultant de la densification et du recyclage de la ville existante est donc en progression mais reste inférieur à celui résultant de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Les espaces support du recyclage urbain sont principalement les espaces ouverts artificialisés (parcs et jardins). Les espaces produits sont à près de 50% des espaces d'habitat individuel (40 ha).



**Remarque :** La donnée « Evolution des Modes d'occupation des sols » informe sur les changements d'affectation, de destination des sols entre 2008 et 2012. Ainsi, une zone d'habitat individuel « recyclée » en habitat individuel n'apparaît pas dans ces statistiques, puisque l'occupation du sol reste inchangée. Il en est de même pour toutes les classes d'occupation du sol.

L'artificialisation et le recyclage urbain produisent essentiellement de l'habitat individuel (60 ha, soit 33 % du développement urbain total). L'habitat individuel enregistre en effet une progression nette de 56 ha entre 2008 et 2012 (60 ha de création – 4 ha de disparition).

# Transition énergétique



## Indicateur :

Nombre de communes engagées dans le dispositif CEP et économies engendrées (en euros, kWh et tCO<sub>2</sub>-éq)

## Données sources :

PNRHVC / ALEC SQY et ATEPS

La Charte, inscrite dans le mouvement initié par le Grenelle de l'environnement, consacre l'un de ces 4 axes au changement climatique. Son ambition est d'accompagner le territoire dans la transition énergétique grâce à une démarche basée sur 3 volets : la sobriété (économie d'énergie), l'efficacité (optimisation énergétique) et le développement des énergies renouvelables.

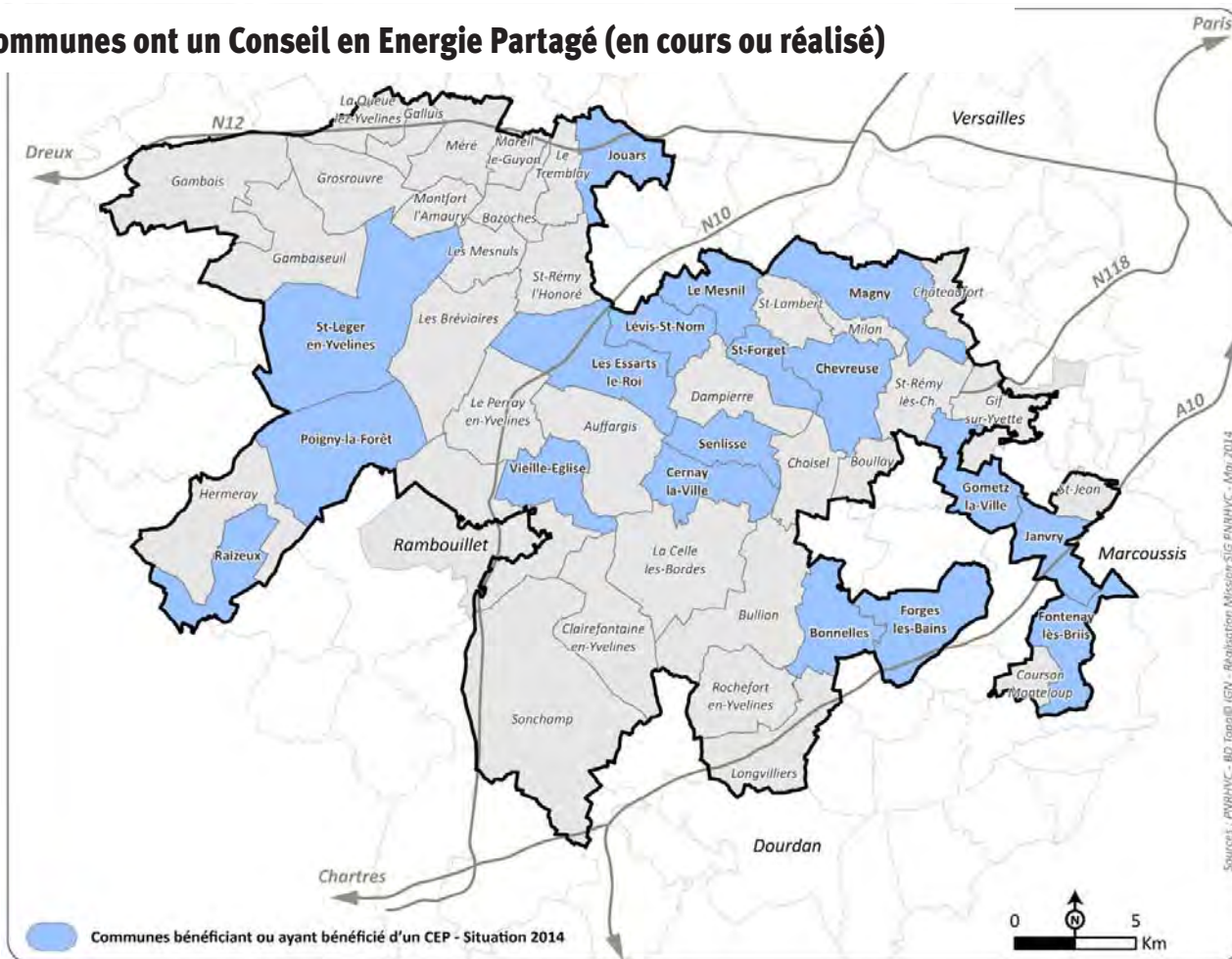
## Contexte de la transition énergétique et objectifs des lois du Grenelle :

- Réduction de la consommation énergétique de l'ensemble du parc des bâtiments de **-38%** d'ici 2020.
- D'ici 2050, **diviser par 4 les émissions de GES** par rapport à 1990
- Construction de **bâtiments neufs : respect des niveaux de performance BBC** en 2012 et bâtiment à énergie positive en 2020.

## Les CEP pour réduire la consommation des bâtiments publics

**Définition :** Le Conseil en Energie Partagé (CEP) est un dispositif proposé aux collectivités afin d'améliorer la sobriété et l'efficacité énergétique des bâtiments et aménagements publics. Grâce au suivi des consommations, il est possible d'évaluer les économies réalisées par les communes, en euros, en kWh et en tonnes d'émissions équivalentes à du CO<sub>2</sub> (tCO<sub>2</sub>-éq). L'ADEME a créé ce dispositif pour aider les communes de moins de 10 000 habitants à réduire leurs dépenses d'énergie. Un technicien spécialisé en énergie réalise, dans un premier temps, un bilan énergétique (**inventaire des bâtiments et éclairage, analyse des consommations, plan d'action pluriannuel, préconisations d'actions sans investissements, sensibilisation et animations pour les agents et les habitants**) et assure ensuite pendant trois ans un suivi énergétique du patrimoine et des projets des communes (accompagnement et conseils).

## 18 communes ont un Conseil en Energie Partagé (en cours ou réalisé)





# Consommation réelles du patrimoine communal<sup>1</sup>

## toutes énergies confondues<sup>2</sup> et selon la taille de la commune

D'après une enquête nationale menée par l'ADEME en 2012, ce sont en moyenne les communes de 5 000 à 10 000 habitants les plus consommatrices.

Les bénéficiaires d'un CEP peuvent s'apprécier après au moins 2 ans d'engagement. On observe ainsi déjà une meilleure performance énergétique du patrimoine communal sur les communes en CEP par rapport à la moyenne nationale.

	Moyenne nationale enquête ADEME - 2012	Moyenne des communes du PNR en CEP depuis au moins 2 ans <sup>3</sup> - 2011
- de 2000 habitants	384 kWh/hab	368 kWh/hab
Entre 2 000 et 5 000 habitants	515 kWh/hab	368 kWh/hab
Entre 5 000 et 10 000 habitants	556 kWh/hab	438 kWh/hab

Sources : ADEME / PNRHVC-ALEC SQY et ATEPS

1 - Patrimoine communal : éclairage public, bâtiments communaux, véhicules

2 - Toutes énergies : électricité, gaz, fioul, propane, carburant

3 - 8 communes : Bonnelles, Chevreuse, Le Mesnil-Saint-Denis, Lévis-Saint-Nom, Senlis, Poigny-la-Forêt, Magny-les-Hameaux, Saint-Forget

## Les économies réalisées

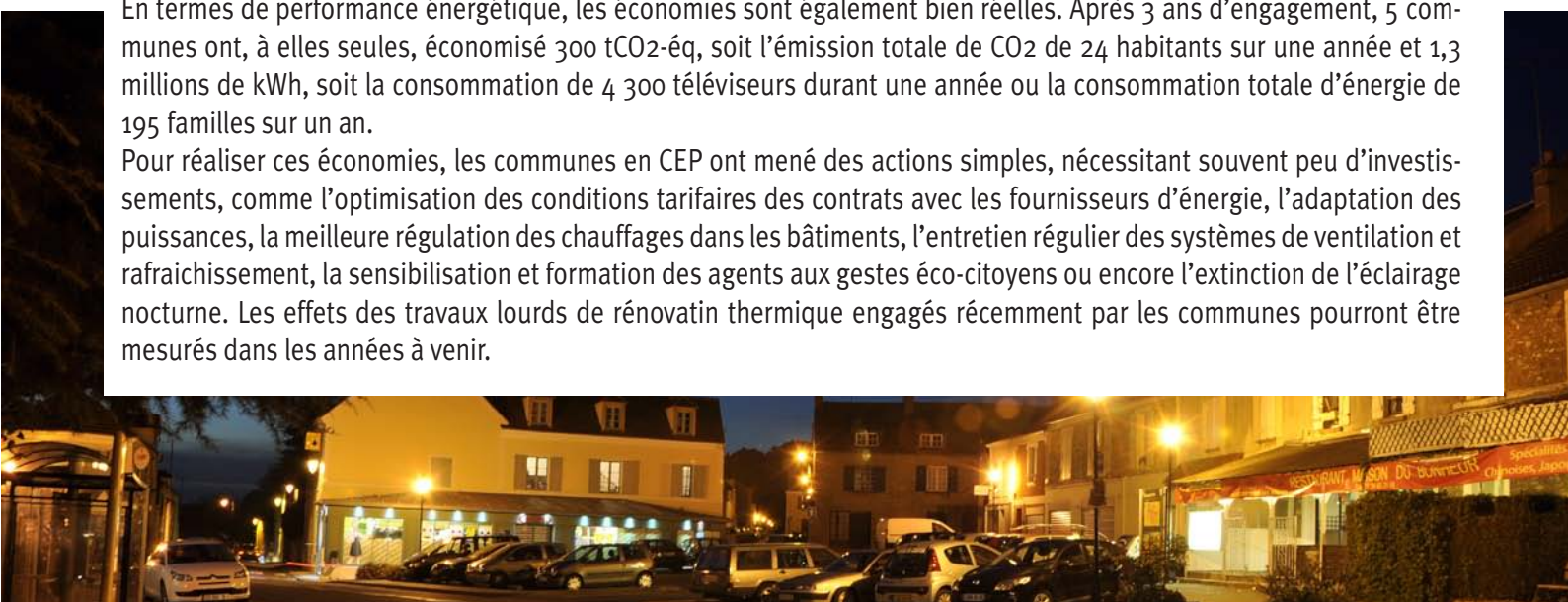
	Coût total CEP sur 3 ans (hors investissement)	kWh économisés	€€ économisés	tCO <sub>2</sub> -éq <sup>1</sup> évités	Variation de la consommation du patrimoine communal (2008 - 2010)
Chevreuse (5693 hab)	24 552 €	681 164 kWh	51 087 €	153 tCO <sub>2</sub> -éq	- 13 %
Lévis-Saint-Nom (1729 hab)	8 055 €	31 308 kWh	2 098 €	7 tCO <sub>2</sub> -éq	- 12 %
Bonnelles (2078 hab)	9 625,5 €	514 419 kWh	28 357 €	120 tCO <sub>2</sub> -éq	- 21 %
Saint-Forget (484 hab)	2 236,5 €	20 533 kWh	2 053 €	3,4 tCO <sub>2</sub> -éq	- 10 %
Senlis (533 hab)	2 443,5 €	68 385 kWh	3 402 €	15 tCO <sub>2</sub> -éq	- 23 %
<b>TOTAL</b>	<b>46 912,5 €</b>	<b>1 315 809 kWh</b>	<b>86 997 €</b>	<b>298,4 tCO<sub>2</sub>-éq</b>	

1 : tCO<sub>2</sub>-éq : Tonnes d'émissions équivalentes à du CO<sub>2</sub>

Une analyse plus fine et plus complète permet ensuite d'apprécier les économies réalisées, en euros, kWh et tCO<sub>2</sub>-éq. Pour la grande majorité des communes en CEP, l'investissement a été rentable au niveau financier. Le coût du dispositif seul (hors investissements ayant pu être réalisés par les communes pour améliorer la performance énergétique de leur patrimoine communal) est inférieur aux économies réalisées ensuite sur la facture énergétique.

En termes de performance énergétique, les économies sont également bien réelles. Après 3 ans d'engagement, 5 communes ont, à elles seules, économisé 300 tCO<sub>2</sub>-éq, soit l'émission totale de CO<sub>2</sub> de 24 habitants sur une année et 1,3 millions de kWh, soit la consommation de 4 300 téléviseurs durant une année ou la consommation totale d'énergie de 195 familles sur un an.

Pour réaliser ces économies, les communes en CEP ont mené des actions simples, nécessitant souvent peu d'investissements, comme l'optimisation des conditions tarifaires des contrats avec les fournisseurs d'énergie, l'adaptation des puissances, la meilleure régulation des chauffages dans les bâtiments, l'entretien régulier des systèmes de ventilation et rafraîchissement, la sensibilisation et formation des agents aux gestes éco-citoyens ou encore l'extinction de l'éclairage nocturne. Les effets des travaux lourds de rénovation thermique engagés récemment par les communes pourront être mesurés dans les années à venir.





# Diversification des logements et Mixité sociale

Les coûts fonciers et immobiliers très élevés et l'homogénéité de l'habitat ne permettent pas de répondre aux besoins de l'ensemble de la population (en particulier jeunes actifs, personnes seules, familles monoparentales, personnes à revenus modestes et personnes âgées). La diversification de l'offre de logements (collectif, locatif, aidé) apparaît donc nécessaire pour dynamiser le tissu social et la vitalité économique et culturelle du territoire.

**Indicateur :** Evolution des logements locatifs sociaux sur le territoire entre 2011 et 2023 (communes complètes)

**Données sources :**  
RPLS DRIEA-SOeS – INSEE  
RGP

**Définition :** Le logement locatif social s'entend ici au sens du Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS). Il ne s'agit pas de l'analyse des logements sociaux au sens de la loi SRU.

Les bailleurs sociaux concernés par le RPLS sont les organismes d'habitations à loyer modéré visés à l'article L.411-2 du CCH ; les sociétés d'économie mixte visées à l'article L.481-1 ; l'établissement public de gestion immobilière du Nord-Pas-de-Calais et la société anonyme Sainte Barbe ; l'association foncière logement mentionnée à l'article L.313-34 ou les sociétés civiles immobilières dont les parts sont détenues à au moins 99 % par cette association ; les organismes bénéficiant de l'agrément.

**Le RPLS ne couvre pas les logements-foyers de personnes âgées, des personnes handicapées, des jeunes travailleurs, des travailleurs migrants, ni des résidences sociales. Ces logements « communautaires » conventionnés sont cependant inclus dans le comptage SRU.**

**Les chiffres présentés ici sont donc à majorer.**

## Part des logements sociaux

### Part des logements locatifs des bailleurs sociaux (LLS) dans les résidences principales au 1<sup>er</sup> janvier 2012

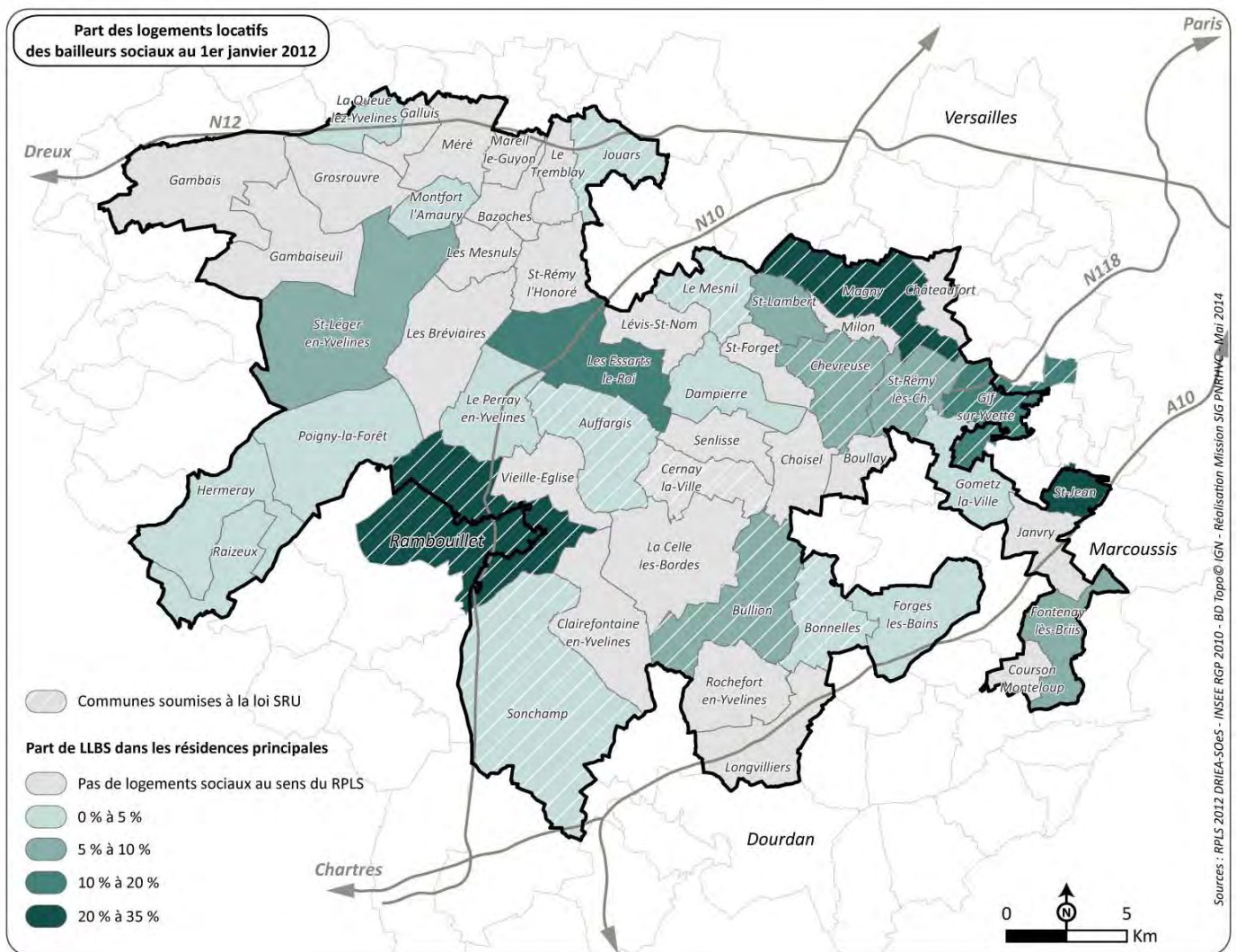
Région Ile-de-France	24,5 %	1 217 409 LLS
Grande Couronne	21,5 %	424 810 LLS
<b>PNR de la Haute Vallée de Chevreuse</b>	<b>10,6 %</b>	<b>5 940 LLS</b>
PNRHVC sans Rambouillet/Gif	6,5 %	2 394 LLS
PNR du Gâtinais Français	5,6 %	1 821 LLS
PNR du Vexin Français	5,1 %	1 712 LLS

Sources : RPLS 2012 DRIEA-SOeS / INSEE RGP 2010

Le parc locatif des bailleurs sociaux sur le territoire compte 5940 logements au 1er janvier 2012, soit une progression de 440 logements par rapport à 2009 (5500 logements). En 2009, le taux de LLBS sur le territoire était de 9,9 %. Cette part a donc très légèrement augmentée en 3 ans.

On observe une inégale répartition géographique des logements sociaux. Les 5940 logements locatifs de bailleurs sociaux sont localisés sur 25 communes du territoire. En 2012, la moitié des communes du territoire ne disposaient d'aucun LLBS (26 communes). Ils sont surtout présents dans 3 communes, Gif-sur-Yvette, Rambouillet, Magny-les-Hameaux.

Le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse dispose d'un parc de logements sociaux plus important que les autres PNR franciliens pour les raisons suivantes : son territoire est à proximité immédiate d'une zone urbaine dense et inclut des communes de taille assez importante. Les communes des autres Parcs franciliens ne sont pas soumises aux obligations de la loi SRU.



## 65 % des Franciliens éligibles au logement social

Loin de correspondre à une réalité homogène, le logement social permet de répondre à une grande diversité de parcours de vies et de situations familiales. Selon le profil des futurs locataires, les bailleurs sociaux peuvent prétendre à différentes formes de financements. Ainsi le parc des logements sociaux offre un ensemble de solutions adaptées à un public très varié allant de personnes en très grande difficulté (PLAI), de ménages modestes (PLUS) jusqu'à des ménages issus des classes moyennes (PLS).

Les plafonds de ressources laissent à penser qu'une part assez importante des Français (60%) et des franciliens (65%) seraient éligibles au logement social. Par exemple, sur le territoire du Parc, **une famille avec deux enfants présentant un revenu fiscal inférieur à 49 536 € (PLUS) ou 64 397 € (PLS) pourrait prétendre à un logement du parc social.**

PLAI : Logement financé par un prêt locatif aidé d'intégration

PLUS : Logement financé par un prêt locatif à usage social

PLS : Logement financé par un prêt locatif social, également comptabilisé dans le cadre des objectifs de la loi SRU





# Emploi et mixité fonctionnelle



**Indicateur :** Evolution de l'indice de concentration de l'emploi sur le territoire / Evolution de l'emploi

**Valeur cible :**

Indice de concentration 2023 ≥ indice de concentration 2011  
 Nombre d'emplois 2023 ≥ nombre d'emplois 2011

**Données sources :**

INSEE RGPSols (MOS)

Le développement économique local tel qu'ambitionné par la Charte se traduit par des emplois de proximité et des services aux habitants et aux visiteurs du territoire (économie présentielle). Il passe par un foncier d'activité adapté, une distribution de zones d'activités fonctionnelle et coordonnée à l'échelle du bassin économique, le soutien à l'artisanat, au commerce et aux services, la résilience économique (économies d'énergie et de trajets, filières courtes de production, distribution, consommation et finance locales) et le logement des populations actives, productives et consommatrices. De ce fait, une des thématiques intéressantes pour mieux appréhender l'économie du territoire est l'analyse quantitative, qualitative et comparative de l'emploi local.

## Evolution de la concentration d'emplois entre 1999 et 2010

**Définition :** L'indice de concentration de l'emploi, ou taux d'emploi, désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune et la population active occupée qui résident dans la commune. Un indice de concentration de 70 % signifie que pour 100 actifs occupés dans la zone, seuls 70 emplois sont offerts dans cette même zone. On apprécie ainsi l'attractivité économique d'un territoire et sa mixité fonctionnelle.

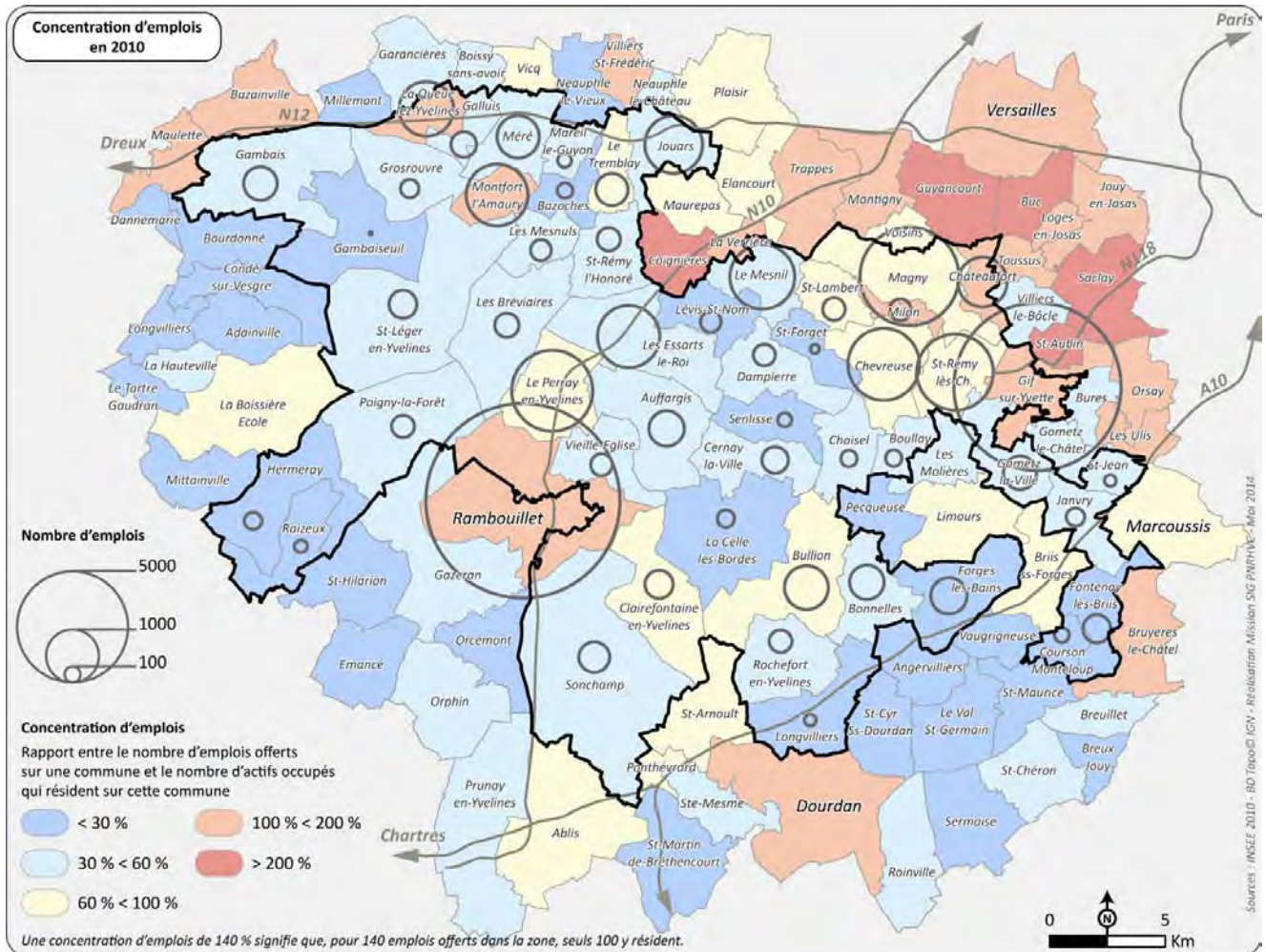
	Concentration d'emplois		Progression entre 1999 et 2010	
	1999	2010	Population active occupée (15-64 ans)	Nombre d'emploi
Région Ile-de-France	92 %	94 %	+ 9,90 %	+ 12,50 %
Grande Couronne	70 %	72 %	+ 9,10 %	+ 12,40 %
<b>PNR de la Haute Vallée de Chevreuse</b>	<b>68 %</b>	<b>73 %</b>	<b>+ 5,80 %</b>	<b>+ 14,80 %</b>
<b>PNRHVC sans Rambouillet et Gif</b>	<b>53 %</b>	<b>56 %</b>	<b>+ 9,70 %</b>	<b>+ 17,30 %</b>
PNR du Gâtinais Français	52 %	50 %	+ 11,10 %	+ 6,20 %
PNR du Vexin Français	50 %	48 %	+ 12,20 %	+ 7,00 %

## Détails des évolutions de population active occupée et d'emplois entre 1999 et 2010

	Population active occupée			Nombre d'emplois		
	1999	2010	Evolution brute	1999	2010	Evolution brute
Région Ile-de-France	5 467 040	6 009 936	+ 542 896	5 042 724	5 671 425	+ 628 701
Grande Couronne	2 340 338	2 553 067	+ 212 729	1 645 240	1 849 892	+ 204 652
<b>PNR de la Haute Vallée de Chevreuse</b>	<b>61 541</b>	<b>65 137</b>	<b>+ 3 596</b>	<b>41 696</b>	<b>47 848</b>	<b>+ 6 152</b>
<i>PNRHVC sans Rambouillet et Gif</i>	40 705	44 637	+ 3 932	21 404	25 095	+ 3 691
<i>Rambouillet et Gif</i>	20 836	20 500	- 336	20 292	22 753	+ 2 461
PNR du Gâtinais Français	34 533	38 382	+ 3 849	18 012	19 135	+ 1 123
PNR du Vexin Français	37 354	41 928	+ 4 574	18 837	20 157	+ 1 320



# Concentration d'emploi



## Évolution nombre d'emploi du territoire

de 1999 à 2010

+ 14,8%



+ 6 000  
emplois

Cette bonne progression de l'emploi, couplée à une augmentation très modérée de la population active occupée sur le territoire, améliore le taux de concentration d'emplois. Le vieillissement de la population globale pourrait en partie expliquer la faible progression de la population active occupée sur le territoire. L'analyse de la population par âge (dans son ensemble) entre 1999 et 2010 montre en effet une diminution de 2,2% des 15-60 ans et une augmentation de 44% des 60 ans et plus.

L'évolution de l'indice de concentration de l'emploi sur le territoire du Parc reflète les tendances régionales tandis que les Parcs du Gâtinais et du Vexin Français voient, au contraire, leurs populations actives respectives augmenter plus vite que le nombre d'emploi.

Rambouillet et Gif-sur-Yvette accueillent 40% des 6000 emplois créés entre 1999 et 2010. Ces deux communes concentrent ainsi toujours la moitié des emplois du territoire et un tiers de la population active occupée.

L'analyse de la localisation des nouveaux emplois montre aussi qu'un groupe de 6 communes se partagent ensuite 40% des créations : Magny-les-Hameaux, Châteaufort, Le Perray-en-Yvelines via leurs zones d'activités et la Queue-lez-Yvelines, Chevreuse et Montfort-l'Amaury.

Si l'indice de concentration de l'emploi s'améliore ces dix dernières années, le territoire reste tourné vers la fonction résidentielle. Les emplois restent fortement concentrés sur l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines toute proche. Enfin, pour comparaison à l'échelle régionale, Paris et sa première couronne accueillent plus de 67 % des emplois franciliens en 2010 (le territoire du Parc, 0,84%) et deux tiers des créations d'établissements.



# Reconquérir la Biodiversité



La grande qualité écologique des espaces naturels du territoire a permis son classement en Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Durant 12 années, le projet de territoire s'est fixé pour objectif de préserver, valoriser et développer cette qualité. Une évaluation des résultats devra être produite en fin de charte pour le renouvellement du classement.

## Enjeux biodiversité partagés par les signataires de la Charte :

- ▶ Rivières et leurs fonds de vallées alluviales
- ▶ Zones humides (roselières, prairies humides, marais, mares)
- ▶ Haies, vergers, bosquets, bois, forêts
- ▶ Prairies pâturées ou fauchées non intensives
- ▶ Eaux souterraines et de surface
- ▶ Connexions entre les espaces naturels (Trame Verte et Bleue)
- ▶ Relations homme/nature

La biodiversité correspond au cœur de métier des Parcs naturels régionaux. L'équipe technique du syndicat comprend plusieurs écologues spécialistes mais dans la pratique la préservation, la valorisation et le développement de la biodiversité ne peuvent être atteints que grâce à l'implication forte des communes, des intercommunalités (C.C., C.A., syndicats), et à l'engagement des acteurs privés (agriculteurs, forestiers, grands domaines, habitants).

## Les habitats naturels répertoriés en 2008

	Surface	Part territoire
Zones humides ouvertes (friches humides, prairies humides, tourbières et marais)	1 044 ha	1,65 %
Zones humides boisées (aulnaies, boulaies, peupleraies...)	1 287 ha	2 %
Prairies (pâturées, fauchées, naturellement équilibrées, surexploitées)	3 781 ha	6 %
Vergers	50 ha	0,08 %
Forêts non humides	28 558 ha	47 %
Eaux calmes de surface (étangs, mares, mouillères...)	435 ha	0,70%

Sources : PNRHVC

### Les linéaires en 2008 :

Rivières	772 km
Alignements arborés	89 km
Bandes/chemins enherbés	570 km
Haies arborées et buissonnantes	242 km

Sources : EcoLINE IAU-IDF 2008 – IGN BD Topo

## Une biodiversité remarquable identifiée

### Les milieux remarquables

3 535 hectares

5,6%  
du territoire

**Enjeu :** les sites de biodiversité remarquable (S.B.R.) sont des réservoirs d'espèces rares et/ou protégées classés au plan de Parc. Ils participent au bon fonctionnement des écosystèmes. Ce sont des zones capables de fournir des espèces pour conquérir d'autres parties du territoire une fois celles-ci restaurées.

Les sites de biodiversité remarquable ont un intérêt écologique très fort, de niveaux départemental à européen. (Les sites Natura 2000, les ZNIEFF, les Réserves Naturelles Régionales et les Réserves Biologiques Domaniales y sont entièrement ou pour partie inclus).

**Mode d'action :** L'équipe technique du Parc et ses partenaires scientifiques et techniques se chargent de la protection, du suivi et de la gestion de ces sites



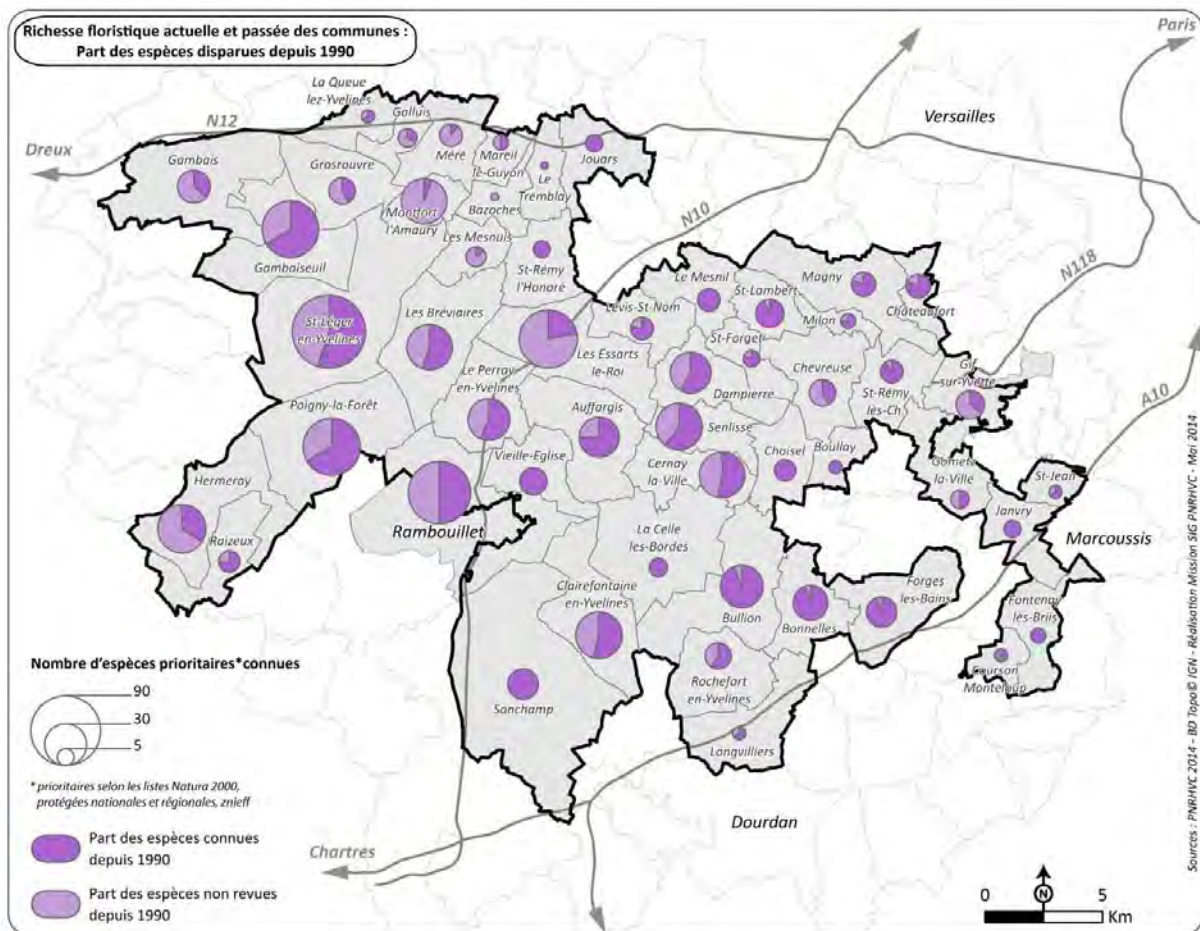
# Les espèces animales et végétales rares et/ou protégées

La qualité écologique du territoire se mesure également par le nombre et la richesse des espèces rares et/ou protégées. Les habitats naturels de ces espèces et leurs usages par l'homme en conditionnent la survie et le développement.

espèces protégées :  
204 au niveau national  
93 au niveau régional

**Enjeu :** La pérennité, l'amélioration et l'extension des habitats naturels des espèces rares et/ou protégées à l'échelle de l'ensemble du territoire.

**Mode d'action :** L'équipe technique du Parc avec ses partenaires scientifiques et techniques se chargent de tenir à jour la liste de ces espèces menacées et de mettre en œuvre les programmes de protection adéquats. Les communes facilitent leur travail, notamment au travers de leur PLU et de leurs propriétés ou voiries communales.



C'est globalement autour des zones forestières et a fortiori humides que se concentrent les plus fortes richesses floristiques. Les communes abritant le moins d'espèces végétales prioritaires sont les plus déconnectées des massifs forestiers, avec un profil majoritairement agricole.

La part souvent importante des espèces disparues depuis 1990 est une indication d'un potentiel probable de reconquête de la qualité des espaces naturels.







## Une action partagée pour la biodiversité

La biodiversité en dehors des S.B.R. existe d'une qualité variable sur l'ensemble des espaces naturels du territoire. Elle peut être protégée, plus commune ou seulement potentielle dans des secteurs dégradés dont la réversibilité est encore possible. L'usage des sols et des milieux par l'homme est particulièrement déterminant dans sa préservation, sa restauration et son développement.

**Enjeu :** La pérennité et l'amélioration des surfaces naturelles favorables, mais également la reconquête de nouveaux espaces, aujourd'hui dégradés, plus propices à la biodiversité.

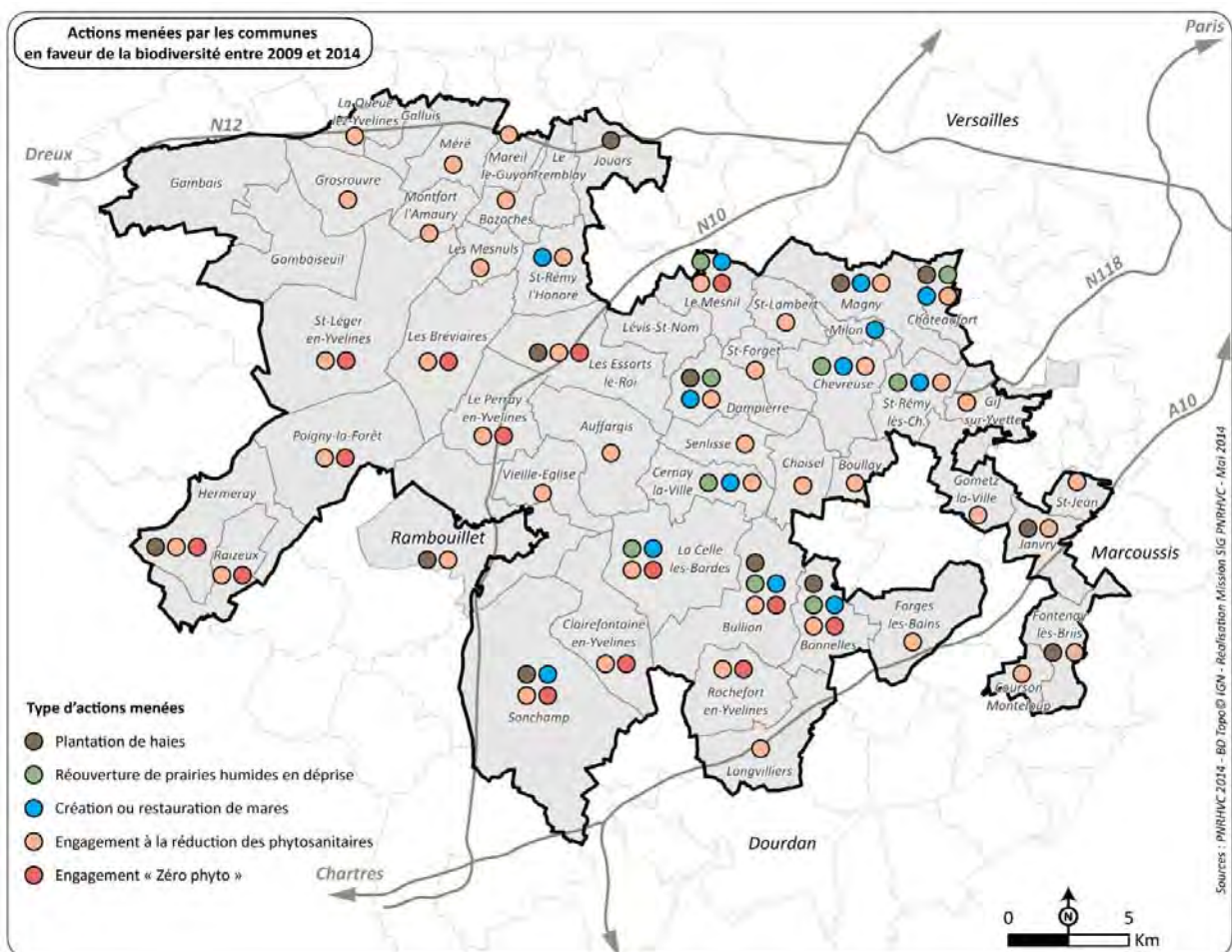
**Mode d'action :** Les communes et leurs délégations de compétences communautaires et syndicales, avec le syndicat du Parc.

### ► Les fonds de vallées et espaces naturels communaux :

Exemple : restauration des pâturages extensifs de la prairie humide des Enclaves de La-Celle-les-Bordes. Depuis 2009, les programmes d'actions du PNR, liés à l'ouverture des fonds de vallées, a permis la reconquête de près de 45 hectares de prairies humides...

### ► Les voiries et chemins communaux véritables infrastructures écologiques :

Exemple : reconquête du chemin communal de Noncienne à Bonnelles et aménagement avec des haies, arbres isolés, bandes enherbées, noues et mares en maillage.



Remarque : D'autres actions existent et n'ont pas été prises en compte dans cette carte, comme les plantations de fruitiers et d'arbres isolés, les plantations de fruitiers dans les écoles, ou encore la taille de saules en têtards.



### ► Les mares communales :

Exemple : restauration de la mare du Mandard à l'entrée du Mesnil-Saint-Denis.

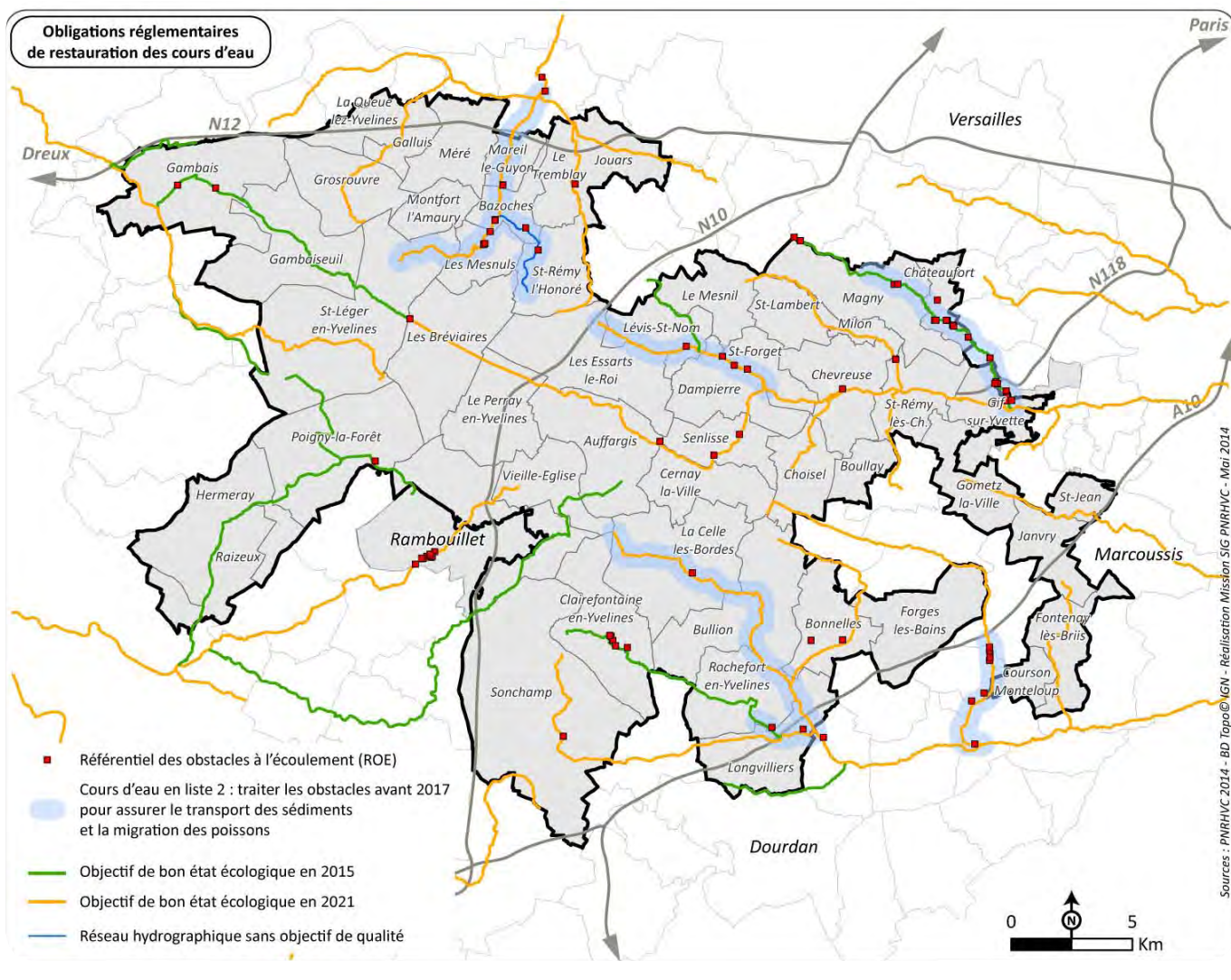
### ► La suppression des produits chimiques herbicides et pesticides

Exemple : les opérations d'objectif « zéro phyto » pour les communes.

44 communes se sont engagées à réduire leur usage de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces dont elles sont gestionnaires. 14 d'entre-elles s'engagent même au-delà d'une simple réduction pour atteindre l'objectif « Zéro phyto ».

### ► Les cours d'eau :

La réglementation impose d'assurer en rivière le transport suffisant des sédiments et la libre circulation des poissons, au plus tard pour décembre 2017 ; le « Bon état écologique » selon des dates variables en fonction des cours d'eau.



# Rappel des objectifs stratégiques de la Charte

Les axes et objectifs stratégiques du projet

## AXES

**Axe 1**  
Gagner la bataille de la biodiversité et des ressources naturelles dans un espace francilien

**Axe 2**  
Un territoire périurbain responsable face au changement climatique

**Axe 3**  
Valoriser un héritage exceptionnel et encourager une vie culturelle urbaine et rurale

**Axe 4**  
Un développement économique et social innovant et durable aux portes de la métropole

**Axe transversal**  
« Continuer d'être innovants ensemble »

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- 1 Améliorer la connaissance et le suivi de la biodiversité
- 2 Maintenir le socle naturel et paysager du territoire
- 3 Maintenir et développer les trames écologiques et paysagères
- 4 Garantir le bon fonctionnement des écosystèmes et des services écologiques associés
- 5 Conserver la biodiversité fragile et/ou remarquable
- 6 Adopter la démarche « sobriété > efficacité énergétique > énergies renouvelables »
- 7 Développer des modes durables de déplacement
- 8 Préserver l'identité et la diversité des paysages en intégrant la dimension écologique
- 9 Connaître, protéger et valoriser les patrimoines culturels
- 10 Développer une action culturelle partagée, contemporaine et innovante
- 11 Favoriser la mixité sociale et la mixité habitat/activités
- 12 Encourager le développement d'une économie écologiquement et socialement responsable
- 13 Contribuer au développement économique d'une agriculture et d'une sylviculture diversifiée et écologiquement responsables
- 14 Conforter le développement d'un tourisme et de loisirs durables adaptés à tous les publics
- A Contribuer à l'appropriation par les habitants, les acteurs et les visiteurs du Parc d'une culture du développement durable
- B Fédérer les acteurs du territoire et coordonner les actions s'inscrivant dans le projet de Parc
- C Démultiplier l'action du Parc, développer et stimuler des relais sur tout le territoire
- D Ménager la transversalité, inhérente au développement durable, dans les politiques du territoire et le fonctionnement du Parc
- E Garantir l'exemplarité du développement durable du territoire
- F Transférer et échanger avec d'autres territoires en France ou à l'international sur des expérimentations pertinentes



Thèmes traités dans cette photographie du territoire



# Le fonctionnement du syndicat mixte

A. Le Comité et le Bureau syndical.....	p. 51
B. Les Commissions thématiques .....	p. 54
C. L'équipe technique .....	p. 55
D. Compte administratif 2013.....	p. 57
E. Programme d'actions prévisionnel .....	p. 59
F. Bilan des aides accordées en 2013.....	p. 61

# A. Le Comité et le Bureau syndical

## Le Comité syndical

### Représentants avec voix délibérative

#### Huit représentants du Conseil régional d'Île-de-France



- Mme Marie-Thérèse BESSON
- Mme Laurence BONZANI
- M. Didier FISCHER
- Mme Sandrine GRANDGAMBE
- M. Hervé HOCQUARD
- Mme Valérie PÉCRESE
- M. Mounir SATOURI
- Mme Michèle VITRAC-POUZOLET

#### Six représentants du Conseil général des Yvelines



- Mme Marie-Hélène AUBERT
- M. Jean-Louis BARTH
- Mme Christine BOUTIN
- M. Hervé PLANCHENAU
- M. Jean-Marie TETARD
- M. Yves VANDEWALLE

#### Deux représentants du Conseil général de l'Essonne



- Mme Claire ROBILLARD
- M. Guy BONNEAU

#### Délégués des 51 communes

Département	Commune	Titulaire	Suppléant
78	AUFFARGIS	Gérard CHIVOT	Michel GALLOIS
78	BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	Jean DUCROCQ	Sophie MOULIN
78	BONNELLES	Guy POUPART	Jean-Jacques THEBAULT
91	BOULLAY-LES-TROUX	Françoise LAWRENCE	François FEYT
78	BULLION	Blandine LE TEXIER - JAULT	Véronique GUILLERME
78	CERNAY-LA-VILLE	René MEMAIN	Roland BOUR
78	CHATEAUFORT	Patrice PANNETIER	Bernard LERISSON
78	CHEVREUSE	Claude GENOT	Caroline LEVASSEUR VON EUW
78	CHOISEL	Frédéric MONTEGUT	Claude JUVANON
78	CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES	Michel BELLICAUD	Corinne GODIN
91	COURSON-MONTELOUP	Alain ARTORE	Cathy MONNERAT
78	DAMPIERRE-EN-YVELINES	Evelyne LEMONNIER	Jean-Pierre DEWINTER
91	FONTENAY-LES-BRIIS	Léopold LE COMPAGNON	Thierry DEGIVRY
91	FORGES-LES-BAINS	Antoine LESTIEN	Yves DESSAUX
78	GALLUIS	Annie GONTHIER	Michel GOURLIN
78	GAMBAIS	Nicole HOPIN	Catherine PLISSON
78	GAMBAISEUIL	Claude CAZANEUVE	Roland BOSCHER
91	GIF-SUR-YVETTE	Michel BOURNAT	Jean-Pierre BOURIOT
91	GOMETZ-LA-VILLE	Bernard JACQUEMARD	Michel THIERRY
78	GROSROUVRE	Paul STOUVER	André FONTAINE
78	HERMERAY	Frédéric DOUBROFF	Sophie-Dorothee MONTAGUTELLI
91	JANVRY	Jean-François LECLERCQ	
78	JOUARS-PONTCHARTRAIN	Marie-Laure ROQUELLE	Jacques ARNOUX
78	LA CELLE-LES-BORDES	Serge QUERARD	Hélène FIANI
78	LA QUEUE-LES-YVELINES	Jean-Michel ALLIRAND	Michel GENEVEE
78	LE MESNIL-SAINT-DENIS	Jean CRENO	Evelyne AUBERT
78	LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	Joseph LE FOLL	Françoise CHANCEL
78	LES BREVIAIRES	Yves MAURY	Roland POSTIC
78	LES ESSARTS-LE-ROI	Hervé ALLEIN	Claude GUILBERT
78	LES MESNULS	Marc LAUTOUR	Christine TOUSSAINT du WAST
78	LEVIS-SAINT-NOM	Bernard ALISSE	Jean-Claude CHEVY
78	LONGVILLIERS	Marc ALLES	Maurice CHANCLUD
78	MAGNY-LES-HAMEAUX	Bertrand HOUILLON	Raymond BESCO
78	MAREIL-LE-GUYON	Daniel LEBAR	Jean-Pierre DECROIX
78	MERE	Michel RECOUSSINES	Alain COLOMBI
78	MILON-LA-CHAPELLE	Jacques PELLETIER	Pascal HAMON
78	MONTFORT L'AMAURY	Patricia GUERLAIN	Marc DUFRAISSE

78	LE PERRY-EN-YVELINES	Gervais LESAGE	Claude FALICON
78	POIGNY-LA-FORET	Marie FUKS	Valérie SARRE
78	RAIZEUX	Pascal LE CUNFF	Nicolas THEBARS
78	RAMBOUILLET	Jean-Frédéric POISSON	Geneviève JEZEQUEL
78	ROCHFORD-EN-YVELINES	Georges BENIZE	Stéphanie MEURGER
78	SAINT-FORGET	Françoise GOSSARE	Catherine LE DAVAY
91	SAINT-JEAN-DE-BEAUREGARD	François FRONTERA	Marie-Odile RUAULT
78	SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	Bernard GUEGUEN	Danielle TACYNIAK
78	SAINT-LEGER-EN-YVELINES	Jean-Pierre GHIBAUDO	François MARIE
78	SAINT-REMY L'HONORE	Jean-Pierre SIMONIN	Catherine LAPIERRE
78	SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE	Guy SAUTIERE	Jean-Jacques MENIEUX
78	SENLISSE	Jacques FIDELLE	Yannick LEBRETON
78	SONCHAMP	Franck POULON	Anne JOYEUX
78	VIEILLE-EGLISE-EN-YVELINES	Frédéric AMOSSE	Patrice LEVASSEUR

## 6 délégués des Communautés de communes et d'agglomération

Département	Communauté de Commune	Titulaire	Suppléant
78	CC Cœur d'Yvelines	Robert CARDINAUD	Alain JUND
78	CA Saint-Quentin-en-Yvelines	Robert CADALBERT	Alexis BIETTE
78	CC des Etangs	Jacques BOUCHET	Daniel BONTE
78	CC Plaines et Forêts d'Yvelines	Thierry CONVERT	Bernard ROBIN
91	CA du Plateau de Saclay	Chantal BOCS	Jean-François RIMBERT
91	CC du Pays de Limours	Christian SCHOETTL	Edwige HUOT-MARCHAND

## Représentants avec voix consultative

- Chambre Interdépartementale d'Agriculture : Christophe HILLAIRET, Président et Jean-Pierre DE WINTER, délégué
- Agence des Espaces Verts : Christian DUBREUIL, Directeur
- O.N.F. Agence Interdépartementale de Versailles : Olivier JAMES, Frédéric DELPORT Directeur
- C.R.P.F. : Xavier JENNER, délégué
- C.E.S. d'Ile-de-France : Éric BERGER
- C.C.I.V. : Jacques LE BOURGEOIS, titulaire et Patrick BERNHEIM
- C.C.I. 91 : Gérard HUOT, Président
- Chambre Interdépartementale de Métiers : Gilbert FOURNIGAU, président
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne : Laurent MUNEROT, président, Stéphane BINARD, délégué et Bruno DELECROIX, technicien de la Chambre
- Bures-sur-Yvette, ville porte : Yvon DROCHON, adjoint au maire
- Dourdan, ville-porte : Eric CHARRON, adjoint au maire
- Saint-Arnoult-en-Yvelines, ville-porte : Patrice MARINOT, conseiller municipal
- Union des Amis du Parc : Catherine GIOBELLINA, Présidente
- Conseil Scientifique du Parc : Florent BARBECOT, président

## Représentants conviés :

- Sous-Préfecture de Rambouillet : Marc CHAPPUIS, Sous-préfet
- DRIEE Ile-de-France : Ghislaine BORDES, service du Développement durable
- Conseil Régional d'Ile-de-France, DPASM : Valérie MANCRET-TAYLOR directrice, Jean-Frédéric LAFFARGUE, Mission des PNR
- Conseil Général des Yvelines, DDT : Daphné BORET, Marion PICARD et Pascal AUBLÉ
- Conseil Général de l'Essonne, DAD : Axelle BURGHOFFER chargée de projets Sud Essonne

En 2013, le Comité s'est réuni à cinq reprises :  
les 8 et 26 mars, 12 juillet,  
27 septembre et 17 décembre.



## Le Bureau syndical

Le Bureau syndical est présidé par Yves VANDEWALLE

### Quatre représentants du Conseil régional d'Île-de-France



- BONZANI Laurence, Conseillère régionale d'Île-de-France
- FISCHER Didier, Conseiller régional d'Île-de-France
- PECRESSE Valérie, Conseillère régionale d'Île-de-France
- VITRAC-POUZOLET Michèle, Conseillère régionale d'Île-de-France

### Trois représentants du Conseil général des Yvelines



- BOUTIN Christine, Conseillère générale des Yvelines
- PLANCHENAULT Hervé, Vice-président du Conseil général des Yvelines
- VANDEWALLE Yves, Vice-président du Conseil général des Yvelines

### Un représentant du Conseil général de l'Essonne



- BONNEAU Guy, Vice-président du Conseil général de l'Essonne

### Onze représentants des communes

- BOURNAT Michel, maire de Gif-sur-Yvette
- FUKS Marie, maire de Poigny-La-Forêt
- GHIBAUDO Jean-Pierre, maire de St. Léger-en-Yvelines
- GOSSARE Françoise, Maire de Saint-Forget
- LE COMPAGNON Léopold, maire de Fontenay-les-Briis
- PELLETIER Jacques, maire de Milon-la-Chapelle
- POISSON Jean-Frédéric, adjoint au maire de Rambouillet
- POUPART Guy, maire de Bonnelles
- QUERARD Serge, maire de La Celle-les-Bordes
- ROUELLE Marie-Laure, maire de Jouars-Pontchartrain
- SAUTIERE Guy, maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

### Trois représentants des intercommunalités (Deux en Yvelines et un en Essonne)

- BOUCHET Jacques, vice-président de la CC des Étangs
- CADALBERT Robert, président de la CASQY
- SCHOETTL Christian, président de la CCPL

En 2013, le Bureau syndical s'est réuni à huit reprises : les 4 et 28 février, 2 et 30 avril, 27 mai, 12 juillet, 23 septembre, 29 novembre.

## B. Les commissions du Parc

### **Commission Agriculture, Forêt :**

Président et vice-président : M. Jean-Pierre DE WINTER et M. Claude GUILBERT  
Commissions restreintes : 13 mai, 28 juin, 18 novembre

### **Commission Architecture, Urbanisme et Paysage :**

Président et vice-président : M. Hervé ALLEIN et Mme Stéphanie MEURGER  
Commissions restreintes : 23 janvier, 6 mars, 3 avril, 22 mai, 3 et 31 juillet, 4 et 25 septembre, 18 octobre, 5 et 25 novembre

### **Commission Biodiversité et Environnement :**

Président et vice-président : M. Bernard GUEGUEN et M. Léopold LE COMPAGNON  
Commission plénière : 18 décembre  
Commissions restreintes : 25 février, 15 avril, 24 juin, 14 novembre, 9 décembre

### **Commission Communication et Animation :**

Président et vice-président : M. Antoine LESTIEN et M. Guy POUPART  
Commission plénière : 9 janvier  
Commissions restreintes : 18 mars, 11 septembre

### **Commission Éducation à l'environnement et au territoire :**

Président et vice-président : Mme Evelyne AUBERT et Mme Edwige HUOT-MARCHAND  
Commission plénière : 20 février  
Commissions restreintes : 12 février, 29 mai

### **Commission Patrimoine et Culture :**

Président et vice-président : Mme Françoise GOSSARE et Mme Marie-Laure ROQUELLE  
Commission plénière : 14 janvier  
Commissions restreintes : Patrimoine : 5 février, 18 juin - Culture : 28 janvier, 12 avril, 4 juin, 18 octobre

### **Commission Tourisme, Liaisons douces, Déplacements durables :**

Président et vice-président : M. Bernard ALISSE et M. Christian SCHOETTL  
Commissions restreintes : 20 février, 8 juillet, 5 novembre

### **Commission Développement économique et Énergie :**

Président et vice-président : M. Jacques FIDELLE et M. Frédéric MONTEGUT  
Commission plénière : 13 février  
Commissions restreintes : 13 février, 18 avril, 23 mai, 2 et 25 juillet, 15 octobre, 11 décembre

## C. L'équipe du Parc en 2013

**D**epuis la création du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, l'équipe technique s'est étoffée pour répondre à l'accroissement des tâches et missions qui lui sont confiées ainsi que pour développer une technicité véritablement pluridisciplinaire.

Tous travaillent au service du territoire, à la mise en œuvre de la Charte et de ses objectifs.

### Direction - Administration - Innovations - Documentation

- Anne Le Lagadec, directrice
- Fabien Paquier, directeur adjoint
- Guillaume Margat, responsable administratif - ressources humaines - finances
- Emilie Duc, SIG – évaluation - informatique
- Claire Montet, assistante de direction – internet
- Nolwenn Manouvrier, assistante secrétariat – documentation
- Evelyne Briquet, comptabilité (départ en janvier)
- Véronique Francolin, comptabilité (arrivée en mai)
- Sylvain Vasseur, technicien entretien - maintenance
- Marie-Anne Touflet, agent d'entretien (départ en mars)

### Aménagement rural, Système d'information géographique

- Ghyslaine Wolff-Resclause, chargée de mission
- Baptiste Perrin, technicien chemins-liaisons douces

### Milieux naturels et Environnement

- François Hardy, chargé de mission
- Virginie Pastor, chargé d'études
- Annaïg Montabard, animatrice contrats de bassin
- Arnaud Bak, chargé d'études
- Olivier Marchal, chargé d'études
- Alexandre Mari, chargé d'études
- Grégory Patek, chargé d'études
- Adrien Rey, technicien rivières (départ en septembre)
- Maxime Rocher (arrivée en novembre)
- Karine Lefebvre, thèse sur la Qualité des Eaux

### Patrimoine et Culture

- Sophie Dransart, chargée de mission
- Virginie Chabrol, chargée d'études patrimoine

### Communication

- Virginie Le Vot, chargée de mission
- Julie Tisseront, chargée de l'animation et des événementiels
- Laurence Alpou, chargée d'accueil
- Ghislaine Bernardet, chargée d'accueil
- Pascale Camus, chargée d'accueil et promotion
- Stéphane Lorient, animateur patrimoine

### Éducation à l'environnement et aux patrimoines

- Frédéric Pouzergues, chargé de mission
- Éléna Maussion, animatrice nature - éco citoyenneté
- Daniel Daudigny, gardien Hauts-Besnières



### Développement économique

- Olivier Sanch, chargé de mission
- Xavier Stéphan, chargé d'études développement économique

### Tourisme

- Mariannick Dumazeau, chargée de mission

### Architecture, Urbanisme et Paysage

- Bernard Rombauts, chargé de mission architecture
- Laurence Renard, chargée de mission paysage
- Marion Doubre, chargée d'études paysage (arrivée en juin)
- Jennifer Bureau, chargée de mission urbanisme
- Tania Delaitre, chargée d'études urbanisme
- Betty Houguet, chargée d'études éco-cité
- Isabelle Beauvillard, collaboratrice Atelier



## Équipement

### Acquisition de deux voitures électriques pour l'équipe

Le Parc a fait l'acquisition de 2 véhicules 100% électriques. Il s'agit d'une Zoé et d'une Kangoo 2 places (Renault). Ces véhicules, d'une autonomie de 130 à 150 km, sont tout à fait adaptés pour les petits déplacements de l'équipe technique. Une borne a été installée à la Maison du Parc et permet à la batterie de la Zoé d'être complètement rechargée en une heure. La Kangoo, d'un modèle plus ancien a besoin, quant à elle, de 6 heures.

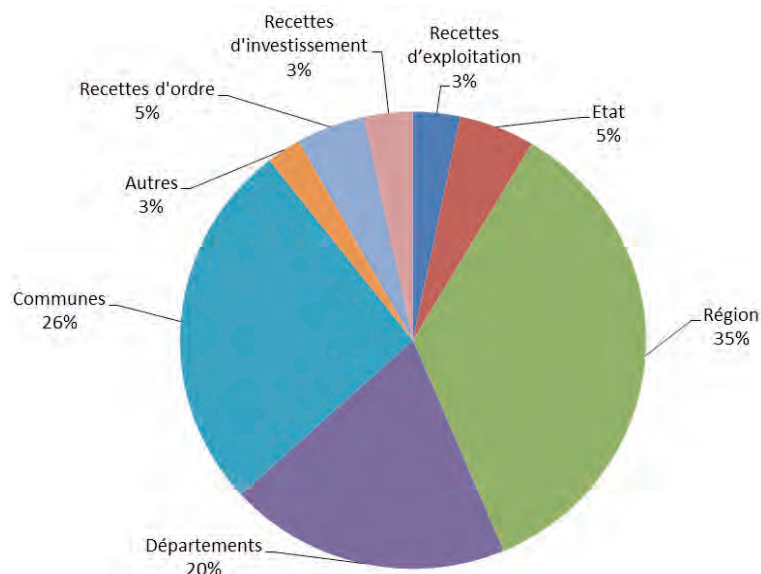
## D. Compte administratif 2013

**L**e Parc naturel régional dispose d'un budget autonome qui obéit aux règles de la comptabilité des collectivités locales. Il ne prélève aucun impôt direct et s'appuie uniquement sur les subventions qui lui sont allouées. Son budget de fonctionnement est alimenté par les participations des membres du Syndicat mixte : Conseil Régional d'Île-de-France, Conseils Généraux des Yvelines et de l'Essonne et les communes. Il est complété par une contribution du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie dans le cadre des contrats de projets État/Régions.

Le Compte Administratif du Parc illustre comme suit les actions réalisées par grand domaine fonctionnel.

<b>Budget de fonctionnement</b>		
Partie dite « hors-programme » qui correspond au coût des emplois fonctionnels et opérationnels et aux frais généraux du Syndicat Mixte et de l'équipe technique.	2 200 330,37 €	40% des dépenses de l'exercice
<b>Dont :</b>		
• Charges de personnel administratif	311 145 €	
• Charges de personnel opérationnel	1 044 851 €	
<b>Programmes de fonctionnement</b>	1 123 338,85 €	20% des dépenses de l'exercice
<i>Actions menées par le Parc</i>		
• Petit équipement nécessaire aux actions de terrain (chap. 60)	15 215,20 €	
• Travaux de conception et d'études en prestations extérieures : inventaires, Plans Paysage et Biodiversité, accompagnement économique, conseil en urbanisme, en énergie... (art 6226 et 6228)	113 934,50 €	
• Transport de matériel, de personnes (art. 6247, 6248, 6251)	28 311,90 €	
• Travaux d'édition et de publication : plaquettes thématiques, guides et dépliants touristiques... (art 6231 à 6238, sauf 6232)	41 064,11 €	
• Prestations intellectuelles, animations dans les écoles, actions culturelles (art. 6288)	113 138,89 €	
• Pour le Congrès des Parcs	275 447,05 €	
• Travaux d'entretien d'espaces extérieurs : dépose des rails et élagage sur la voie attenante à la maison de l'écomobilité, etc. (art. 61521 à 61524)	59 357,32 €	
• Travaux d'ingénierie et de : thèse « empreinte écologique », équipe bassins versants, accompagnement des MAE, contrats de bassin... (chap. 012, dont gratifications de stages)	367 619,75 €	
• Autres	84 434,82 €	
<i>Subventions</i>		
• Aux communes (art. 657348)	41 112,37 €	
• Aux privés, aux associations, caisses des écoles... (art.357361, 65738, 6574)	24 815,31 €	
<b>Opérations d'investissement</b>	2 154 808,68 €	40% des dépenses de l'exercice
<i>Actions Parc, engagées sous sa propre maîtrise d'ouvrage</i>		
• Etudes pré-opérationnelles et maîtrise d'œuvre (art.2031)	4 305,60 €	
• Travaux d'aménagement de la Maison du Parc, les gîtes d'étape, toiture du Moulin d'Ors, MO Petit Moulin de Vaux de Cernay (art. 2135)	170 810,69 €	

• Equipement du Parc : véhicules, aménagement du chemin Jean Racine, panneaux d'entrée de ville/parc, stations de mesures sur les rivières du Parc, équipement informatique, logiciels, mobilier, etc. (Art. 2051, Chapitre 21, sauf 2135)	212 260,02 €
• Opérations sous mandat : Rouillon de la Madeleine... (art.45811 et 45812)	28 078,49 €
• Aménagement du sentier de promenade des Vaux de Cernay (art. 2318)	46 620,00 €
• Aménagement écologique du marais de Maincourt, ainsi que son sentier pédagogique (art. 2318)	509 176,52 €
• Autres	238 040,56 €
<i>Subventions d'investissement</i>	
• Au privé : entreprises (FISAC), hôtellerie, agriculture... (art. 204121, 204122, 20421, 20422)	167 365,50 €
• Aux communes (art. 2041481 et 2041482)	778 151,30 €
<i>Autres</i>	
• Report du déficit d'investissement antérieur	5 154,90 €
<b>Dépenses totales</b>	<b>5 483 632,80 €</b>

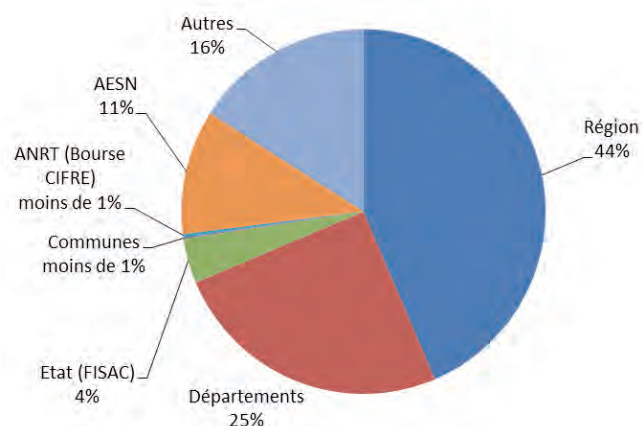


### Les recettes de structures du Parc

Nature des recettes de structure	Montant
Recettes d'exploitation	52 607,75 €
État	158 000,00 €
Région	770 000,00 €
Départements	448 040,00 €
Communes	587 272,16 €
Autres	110 166,91 €
Recettes d'ordre	19 625,90 €
Recettes d'investissement	48 029,66 €
<b>Total</b>	<b>2 193 742,38 €</b>

### L'origine de financements du programme d'actions

En 2013, les subventions perçues par le PNR au titre du programme d'actions s'élèvent à 2 485 308,43 €, répartis de la façon suivante :





# E. Programme d'actions prévisionnel 2011-2013

**L**e Le Budget 2013 s'est inscrit dans le cadre du contrat de projet Etat-Région 2007/2013. La seconde phase du CPER 2011-2013 a fait l'objet d'un avenant, approuvé le 29 novembre 2011 par le Département des Yvelines, le Département de l'Essonne, la Région Ile-de-France, l'Etat et le PNR.

Contact : Guillaume Margat

Actions	Montant (€)
<b>A - Structurer une offre éducative adaptée aux enjeux du territoire</b>	<b>313 845</b>
<b>B - Mobiliser les acteurs et habitants du Parc</b>	<b>104 800</b>
<b>Axe 1 - Gagner la bataille de la biodiversité et des ressources naturelles dans un espace francilien</b>	<b>1 958 325</b>
Répartition interne à l'axe 1 :	
1 - Améliorer la connaissance et le suivi de la biodiversité	141 916
2 - Maintenir le socle naturel et paysager du territoire	721 216
3 - Maintenir et développer les trames écologiques et paysagères	598 869
4 - garantir le bon fonctionnement des écosystèmes et des services écologiques associés	227 466
5 - Conserver la biodiversité fragile et/ou remarquable	268 858
<b>Axe 2 - Un territoire périurbain responsable face au changement climatique</b>	<b>302 288</b>
Répartition interne à l'axe 2 :	
6 - Adopter la démarche «sobriété > efficacité énergétique > énergies renouvelables»	302 288
7 - Développer les modes durables de déplacements	0
<b>Axe 3 - Valoriser un héritage exceptionnel et encourager une vie culturelle rurale et rurale</b>	<b>1 302 427</b>
Répartition interne à l'axe 3 :	
8 - Préserver l'identité et la diversité des paysages	285 101
9 - Connaître, protéger et valoriser les patrimoines culturels	717 502
10 - Développer une action culturelle partagée, contemporaine et innovante	299 825
<b>Axe 4 - Un développement économique et social innovant et durable aux portes de la métropole</b>	<b>2 815 659</b>
Répartition interne à l'axe 4 :	
11 - Favoriser la mixité sociale et la mixité habitat/activités	189 239
12 - Encourager le développement d'une économie écologiquement et socialement responsable	1 809 841

13 - Contribuer au développement économique d'une agriculture et d'une sylviculture diversifiées et écologiquement responsables	343 572
14 - Conforter le développement d'un tourisme et de loisirs durables adaptés à tous les publics	473 007
<b>Les outils et moyens du Parc</b>	<b>336 296</b>
Répartition interne :	
Moyens en terme d'équipement et de travaux	336 296
Moyens en terme de communication	0
<b>Total FISAC (part PNR)</b>	<b>2 097 508</b>
<b>Total hors FISAC</b>	<b>5 036 133</b>
<b>Total</b>	<b>7 133 641</b>

## F. Bilan des aides accordées en 2013

Objet	Engagé	Bénéficiaire	Commune
Aide à la réalisation de clôtures agricoles	4 274 €	SCA Les Quatre Etoiles	Auffargis
Aide à la réalisation de clôtures agricoles	4 274 €	SCA Les Quatre Etoiles	Auffargis
Chariot élévateur, Véhicule, Machine multi broche avec outillage	5 216,70 €	La boîte à bois, menuiserie, M Pepin	Auffargis
Création d'une liaison douce sur la RD 132	35 000 €	Commune	Bonnelles
Réhabilitation du CR 11 dit « chemin de Noncienne » (1ere phase)	35 000 €	Commune	Bonnelles
Rénovation de l'éclairage public	3 766,23 €	Commune	Bonnelles
Diagnostic sur le pont des amours et l'embarcadère	2 940 €	Commune	Bonnelles
Restauration du pont des amours et de l'embarcadère	13 995 €	Commune	Bonnelles
Abattage de peupliers et plantation d'une haie dans la Réserve naturelle des Etangs de Bonnelles	8 800 €	Commune	Bonnelles
Acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires à Boullay-les-Troux	1 258,60 €	Commune	Boullay-les-Troux
Maison de l'abeille	7 618 €	Conservatoire d'abeilles noires d'Ile-de-France	Bullion
Terrasse, véranda et enseigne / travaux de réfection du restaurant	11 250 €	Restaurant chinois/japonais «La Maison du Bonheur» - Miaolei YU	Cernay-la-Ville
Acquisition d'un système de récolte de la menue paille	6 510 €	EARL de la Predecelle SCEA DE WINTER	Cernay-la-Ville et Dampierre-en-Yvelines
Diagnostic sur 10 ouvrages maçonnés	3 850 €	Commune	Châteaufort
Bio granulats	1 500 €	M. et Mme ROSEL	Chevreuse
Aide à l'acquisition d'un broyeur mono disque	960 €	EARL de la Grand'Maison	Chevreuse
Aide à l'acquisition d'un broyeur mono disque	960 €	EARL de la Grand'Maison	Chevreuse
Conseil paysager approfondi	1 407 €	Commune	Chevreuse
Travaux paysagers sur l'aire de stationnement entre le canal et l'Yvette	23 000 €	Commune	Chevreuse
Restauration d'un mur Rue Charles-Michel	6 847 €	co propriétaires de la Basse cour	Chevreuse
restauration du porche de la Basse-cour du Château de la Madeleine	1 804 €	co propriétaires de la Basse cour	Chevreuse
Aide aux porteurs de projets culturels	2 500 €	Salon du livre 2013	Chevreuse
Restauration du clocheton de l'espace Ingrid Bergman	2 241 €	Commune	Choisel
Agencement du fourgon	1 545,95 €	Maréchalerie Seigneur, Maréchal-Ferrant, M et Mme Seigneur,	Choisel



Objet	Engagé	Bénéficiaire	Commune
Restauration du Vertugadin	6 594 €	Commune	Dampierre-en-Yvelines
Plantation d'une haie arbustive basse entre la sente rurale et l'ancienne décharge du hameau de Maincourt	240 €	Commune	Dampierre-en-Yvelines
Restauration du Pont de Chatillon	6 510 €	Communes	Dampierre-en-Yvelines et Saint-Forget
Installation de systèmes pour l'extinction de l'éclairage public	1 801,10 €	Commune	Fontenay-les-Briis
Restauration de la sente rurale n°43 dite d'arpeny	3 472 €	Commune	Fontenay-les-Briis
Diagnostic sur le lavoir du bourg	1 793 €	Commune	Fontenay-les-Briis
Bornage de la SR10	1 048 €	Commune	Fontenay-les-Briis
Elaboration du nouveau plan de gestion écologique du Domaine de Soucy	3 200 €	Commune	Fontenay-les-Briis
Projet sur l'alimentation	500 €	Ecole Georges Dortet	Fontenay-les-Briis
Jardin pédagogique	5 000 €	Association Quinte et Sens	Forges-les-Bains
Conseil en énergie partagée	3 896 €	Commune	Forges-les-Bains
Travaux	2 865 €	Liloo et bien-être, institut de bien-être, Mme Desclos	Forges-les-Bains
Mise en valeur paysagère de l'entrée de bourg	2 149 €	Commune	Galluis
Rénovation de l'éclairage	2 292,50 €	Commune	Galluis
Renouvellement d'une partie de la barrière à amphibiens sur le site de l'étang de Guiperreux (1 <sup>re</sup> phase)	9 600 €	CERF	Hermeray
Matériel de cuisine, enseigne, plomberie et électricité	2 383,04 €	Le Boudoir, salon de thé - Mme Cambray	Jouars-Ponchartrain
Equipement professionnel (fours, étuve, élévateur)	7 800 €	Boulangerie-pâtisserie « Aux délices de Pontchartrain » M et Mme BOVE	Jouars-Ponchartrain
Conseil en énergie partagée	4 200 €	Commune	Jouars-Ponchartrain
Plantation d'une haie au Parc de la Bonde	340,83 €	Commune	Jouars-Ponchartrain
Acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires	1 258,44 €	Commune	La Celle-les-Bordes
Projet sur les arbres fruitiers	307 €	Ecole de La Celle-les-Bordes	La Celle-les-Bordes
Conseil en énergie partagée	3 500 €	Commune	Le Mesnil-Saint-Denis
Diagnostic architectural multi-site	3 360 €	Commune	Le Mesnil-Saint-Denis
Rénovation de l'éclairage public	5 000 €	Commune	Le Mesnil-Saint-Denis
Restauration de la Mare du Rodon	10 519 €	Commune	Le Mesnil-Saint-Denis

Objet	Engagé	Bénéficiaire	Commune
Renforcement de la sous trame « mares » en contexte agricole aux Grands Ambésys	5 000 €	Véronique BARON	Le Mesnil-Saint-Denis
Plantation d'une haie arbustive avec arbres de haut jet sur une prairie de la ferme de champ garnier	500 €	SARL DEMUYT	Le Mesnil-Saint-Denis
Véhicule utilitaire, toupie, groupe d'aspiration	2 545,50 €	Menuiserie -ébénisterie de M Rossignol	Le Mesnil-Saint-Denis
Projet d'étude des patrimoines naturels de la commune	500 €	Ecole des Platanes	Le Perray-en-Yvelines
Véhicule utilitaire équipé d'une benne et d'un broyeur	4 742,85 €	Passion paysage, M Audiau	Les Bréviaires
Conseil en énergie partagée	4 200 €	Commune	Les Essarts-le-Roi
Réhabilitation de la sente des sapins	35 000 €	Commune	Les Essarts-le-Roi
Conseil paysager approfondi	1 407 €	Commune	Les Mesnuls
Réhabilitation du SR 18 dite « Sente du Pont du Duc »	4 144 €	Commune	Lévis-Saint-Nom
Jardin médiéval	5 000 €	Association Notre Dame de la Roche	Lévis-Saint-Nom
Réalisation d'une passerelle sur la Gloriette	6 424,66 €	Commune	Longvilliers
Restauration du drainage de l'église	14 204,40 €	Commune	Longvilliers
Projet jardin	327,20 €	Ecole maternelle	Longvilliers
Jardin pédagogique	4 000 €	Association Les mains dans la terre	Magny-les-Hameaux
réalisation de clotures agricoles	2 383,50 €	Ecuries de la Vallée de Chevreuse Smadja	Magny-les-Hameaux
Projet sur les arbres fruitiers	308,40 €	Ecole élémentaire Louise Weiss	Magny-les-Hameaux
Projet sur les arbres fruitiers	500 €	Ecole maternelle Corot	Magny-les-Hameaux
Restauration de la sente piétonne du ru Bizard	15 617 €	Commune	Méré
Serre solaire passive	1 500 €	M. DERREY	Milon-la-Chapelle
Création spa salon bien-être esthétique, travaux d'aménagement boutique et façade + matériel	11 141,25 €	Le Spa de Montfort, SPA, bien-être, esthétique - Mme Agostinho	Montfort L'Amaury
Programme de signalisation des fermes bénéficiant de la Marque Parc / Pré-enseignes et Signalétique d'Information Locale	6 120 €	Multiple	Parc
Les fruits du voisin	15 550 €	Sensemoto	Parc
Aide aux porteurs de projets culturels	8 000 €	Jazz à toute heure 2013	Parc
Aide aux porteurs de projets culturels	1 500 €	Parcours Portes ouvertes Hélicium 2013	Parc
Aide aux porteurs de projets culturels	2 000 €	Festival Calisto 2013	Parc
Aide aux porteurs de projets culturels	1 215 €	Bestiaire écolo-G. Delusseau	Parc
Aide aux porteurs de projets culturels	6 500 €	Jazz à toute heure 2014	Parc

Objet	Engagé	Bénéficiaire	Commune
« Free Stop » sur le bassin de vie de Rambouillet	4 908 €	Commune	Poigny-la-Forêt
Diagnostic sur la chapelle Notre-Dame des Moulineaux	6 860 €	Commune	Poigny-la-Forêt
Projet de suivi et de plantation du verger pédagogique	288 €	Ecole et accueil de loisirs	Poigny-la-Forêt
Projet sur l'eau	500 €	Ecole élémentaire	Raizeux
Projet sur la haie champêtre	500 €	Accueil de loisirs du Château d'eau	Rambouillet
Projet de découverte du milieu forestier	500 €	Ecole de Clairbois	Rambouillet
Restauration d'un porche couvert	5 658 €	Commune	Rochefort-en-Yvelines
Aide à l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie	67,68 €	Commune	Saint-Jean-de-Beauregard
Aide à l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie	67,68 €	Commune	Saint-Jean-de-Beauregard
Aménagement écologique et paysager du cimetière	23 000 €	Commune	Saint-Lambert-des-Bois
Acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires	1 258,60 €	Commune	Saint-Léger-en-Yveline
Création d'un chemin piétons-vélos au lieu-dit La mare Gautier	23 200 €	Commune	Saint-Léger-en-Yvelines
Travaux d'aménagement, d'isolation et de matériel	5 367,60 €	Le comptoir, création d'un laboratoire culinaire pour le bar/restaurant	Saint-Léger-en-Yvelines
Valorisation du cimetière ancien	14 742 €	Commune	Saint-Rémy-lès-Chevreuse
Véhicule avec marquage publicitaire	3 026,20 €	7 à poser, cuisiniste - M. Bourel	Saint-Rémy-lès-Chevreuse
Véhicule avec marquage publicitaire	2 828,40 €	Maison fleurie, fleuriste - Mme ROUZIC	Saint-Rémy-lès-Chevreuse
Diagnostic architectural de l'église Saint-Georges	6 930 €	Commune	Sonchamp
Aide à la réalisation de clôtures agricoles	9 000 €	Mathieu PENEL	Sonchamp
Acquisition de buses antidérives et d'un débimètre	353,79 €	EARL de la Hunière	Sonchamp
Mobilier (gondoles, tables, chaises, étagères...) et matériel (congélateur ...)	1 955,40 €	Epicerie multiservice « Epi Service », M VOUSSEFI	Sonchamp



# Catalogue éditions



## Documentation pratique au service des élus et techniciens des collectivités

Mai 2014



### Architecture

- **Cahier de recommandations architecturales** – ouvrage de référence pour construire ou restaurer sa maison dans le PNR. Ce document est souvent annexé aux PLU
- **Guide des couleurs et des matériaux du bâti** – les palettes de couleurs pour les enduits ou pour les peintures (couramment utilisés et souvent annexés aux PLU)
- **Exposition d'architecture contemporaine** – Une exposition de photographies d'architecture pour mettre en valeur des réalisations architecturales, la plupart très récentes. Une partie ou la totalité de cette exposition peut être prêtée

aux communes pour des expositions temporaires

- **Notices architecturales et techniques** – 19 réalisations analysées dans le détail avec illustrations à l'appui
- **Les évolutions architecturales sur le bâti ancien dans le PNR** – power point sur le bâti ancien dans le PNR au regard des enjeux écologiques
- **Exposition «Habitat en pays d'Yveline»** – exposition (28 panneaux) sur l'habitat rural traditionnel en Pays d'Yveline coréalisée par la SARRAF et le CAUE 78



### Eco-habitat

- **Guide éco habitat** – Un guide assez général qui passe en revue la plupart des aspects de l'architecture écologique
- **La pollution lumineuse du ciel nocturne** – Fiche club des délégués
- **Intégration architecturale des capteurs solaires** – présentation power-point
- **La maison individuelle** – trois exemples dans le PNR – présentation power-point
- **La végétalisation des toitures dans le PNR** – présentation power-point
- **L'habitat bioclimatique** – ou comment vivre avec

son environnement (présentation power-point)

- **La terre dans la construction** – présentation sur usages passé et actuel dans le PNR
- **Bourse aux matériaux** – sur le site internet du Parc
- **kit de communication J'éco-rénove, J'économise** – panneaux roll'up, affiches, dépliants
- **jeu la maison écologique** – animation sur site Internet
- **Boîte à bâtir** – kit pédagogique + exposition sur les thèmes de l'eco-habitat, éco-construction, aménagement du territoire, empreinte écologique et éco-gestes



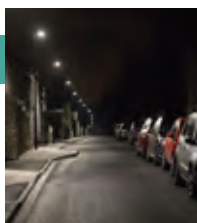
### Urbanisme

pour accompagner élus et professionnels dans un urbanisme économe en espace et intégrant la mixité fonctionnelle et sociale

3 guides :

- **Elaborer un PLU dans le PNR**
- **Mener une stratégie foncière** dans une commune du PNR
- **Monter une opération d'urbanisme dense** dans le PNR

- **Journal BIMBY** – urbanisme participatif pour densifier le tissu pavillonnaire
- **animation «aménager votre commune»** – sur site Internet
- **Assises du logement du PNR** – Présentation de trois opérations exemplaires de logement collectif



### Energie, Climat, éclairage public

- **Les Conseils en énergie partagée (CEP)** – présentation
- **Aide pour la réduction de la pollution lumineuse** – notice sur l'aide financière et technique du PNR (chap. 5 du guide des aides)
- **BILAN CARBONE territorial** – calcul selon la méthode ADEME des émissions de gaz à effet de serre des différents secteurs.
- **Filière bois énergie** – enquête auprès des propriétaires

forestiers privés du territoire du Parc + CCPFY

- **Analyse du Potentiel de Réseau de chaleur bois 2011** – (auprès de communes pour identifier des installations de chaufferies bois potentielles)
- **Faisabilité d'une plate forme de conditionnement et de stockage** – étude de faisabilité (plaquette forestière)
- **Rapport bois énergie Final janv 2009** – étude de potentiel (ancien périmètre pNR)



## Paysage

- **Fiches outils de l'espace public** – l'éclairage public, l'espace public au début du XXe siècle, la détente par le mobilier rural, les outils règlementaires, se déplacer autrement
- **Fiches conseils** – essences locales (arbres et haies)
- **Guide éco jardin** – pour un jardin respectueux de l'environnement et des paysages
- **Plantons de paysage** – flyer sur les essences locales à acheter en jardinerie et pépinières avec réduction
- **Plan paysage et biodiversité des vallées de l'Yvette et livret Paysages à modeler** – étude technique + document grand public
- **Livret paysage du Parc** – ouvrage grand public sur les paysages du Parc (ancien périmètre)



## Patrimoine Culture

- **Etat des lieux patrimonial** – Synthèse générale et par communes (30 nouvelles) + fiche par édifice relevé
- **Livret fermes** – document grand public expliquant l'architecture des grandes fermes sur cour
- **Fiches fermes** – fiches de recommandations à destination des élus et des propriétaires de fermes
- **Exposition ma vallée n'ets pas bidon** – suite à l'intervention de BSF, en lien avec PPB Vallées de l'Yvette
- **Exposition Un lien c'est tout !** – série de photos d'habitants suite à une résidence artistique
- **Exposition poètes dans la nature** – suite résidence dans les Réserves naturelles



## Développement économique

- **Plaquette Acheter local** – liste par produits et par fermes de toutes les productions locales (alimentaires et artisanales)
- **Règlement d'attribution des aides aux commerces et entreprises** – [www.parc-naturel-chevreuse.fr/fr/aide-creation-entreprise.html](http://www.parc-naturel-chevreuse.fr/fr/aide-creation-entreprise.html)
- **Guide des pré-enseignes** – recommandations pour l'implantation des pré-enseignes dans l'espace public
- **Fiche résumé du club des délégués** – dynamiser le commerce dans les centres bourgs / Le stationnement / Le local et le bio dans les cantines
- **Recommandations façades commerciales** – conseil pour l'intégration architecturale des façades de commerces
- **Bourse au locaux** – base de données sur le site du Parc qui recense les locaux vacants et porteurs de projets
- **Annuaire des commerces et services** – base de données actualisées sur le site du Parc
- **Films éco-trophés** – présentation de 5 mn des entreprises ou collectivités lauréates de l'Eco-Trophée du Parc



## Nature environnement

- **Plaquette au coeur des vallées** – Poster grand public avec descriptif des espèces des fonds de vallées.
- **Fiche club des délégués** – La gestion différenciée des espaces verts, présentation de la formation (Zéro - Phytos) / Les stations d'épuration / Le volet environnemental des PLU



## Aménagement rural

- **Plaquette mesures agri-environnementales** – Détail des aides aux exploitants pour des pratiques agricoles qui intègrent le respect de la Nature.
- **Guide signalétique** – recommandation pour l'implantation de pré-enseignes hors zone d'agglomération.
- **Fiche liaisons douces** – résumé club des délégués comment favoriser les déplacements à pied, à vélo, en poussette / L'écobilité et le covoiturage.



## Tourisme

- **Guide et carte touristique** – tous les sites à visiter, les balades, les hébergements, les restaurants
- **Baladobus** – dépliant horaires et circuit de cette navette touristique au départ de la Gare de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse (dimanche, jours fériés)
- **Plaquettes balades** – 10 plaquettes de randonnées
- **Eco-défis** – modalités pour participer aux éco-défis en tant que professionnel du tourisme : [www.parc-naturel-chevreuse.fr/economie-agriculture/eco-defis.html](http://www.parc-naturel-chevreuse.fr/economie-agriculture/eco-defis.html)



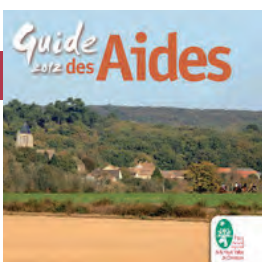
## Education environnement/territoire

- **livrets des offres pédagogiques** – public : enseignants dans le Parc. 2 livrets (primaire et secondaire) présentent les soutiens pédagogiques, techniques et financiers aux enseignants (aide au montage de projets, interventions directes auprès des élèves, mise en relation avec les acteurs éducatifs locaux et les ressources du territoire).
- **Jeu de l'oie sur la trame verte et bleue** – public : scolaire et tout public Plateau 60X80 cm avec 3 parcours pour réconcilier l'Homme et la Nature et répondre aux besoins de chacun.



## Information grand public

- **Magazine l'Echo du Parc** – public : habitants via boîte aux lettres. 4 N° par an : mars, mai, septembre, décembre
- **Site internet du Parc** Toutes les activités de loisirs, les initiatives éco-responsables, le calendrier des manifestations des 51 communes
- **Exposition permanente Maison du Parc** – dans le hall du château de la Madeleine (accès libre): la philosophie Parc et les actions concrètes correspondantes sous forme de jeu, de manipulations



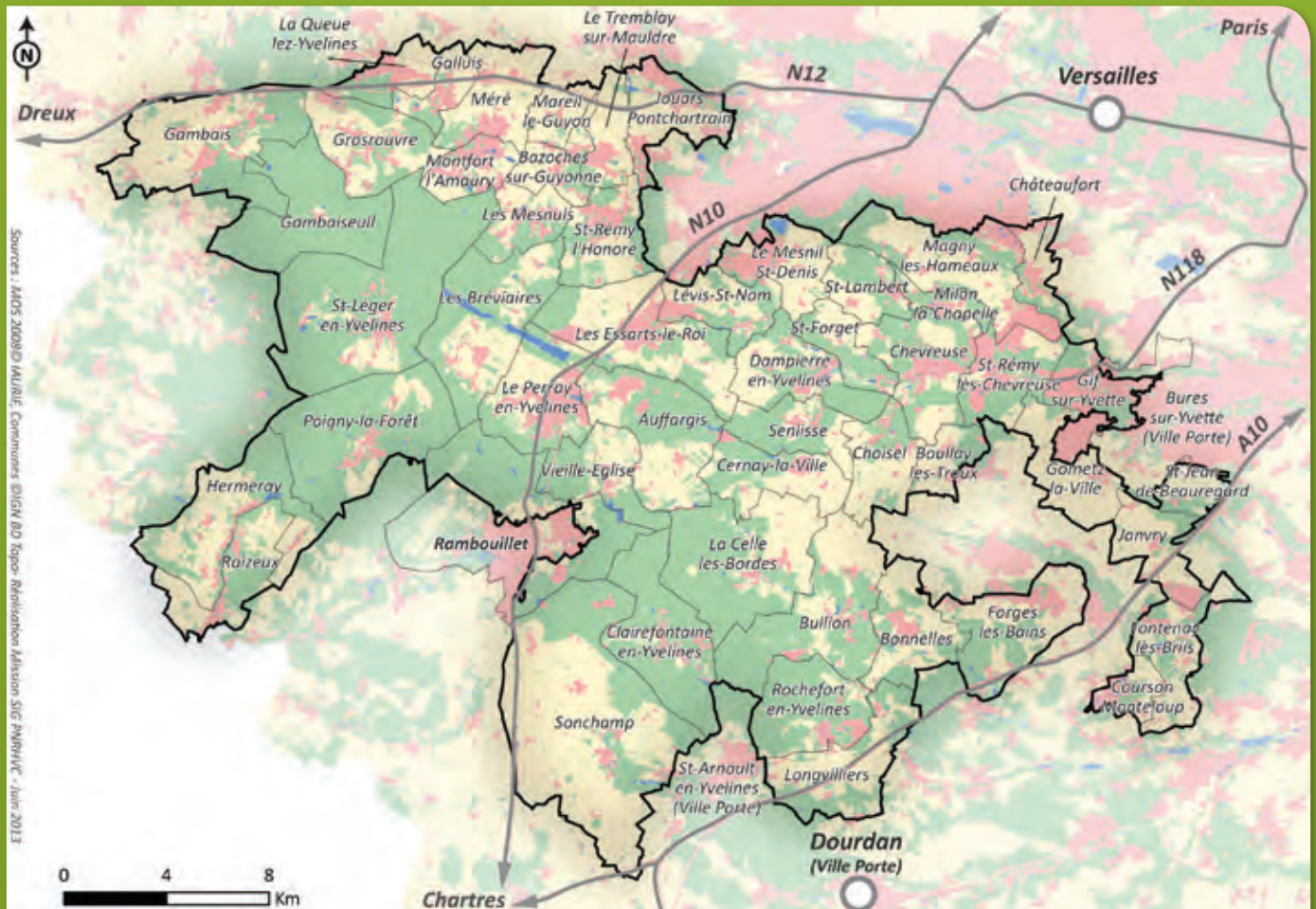
## Aides et règlements

- **Guide des aides** – version papier et internet qui précise toutes les actions et projets éligibles à subventions du Parc (les taux, les plafonds).
- **Rapport et plan de Parc** – Toutes les dispositions de la Charte approuvée par les collectivités et leur traduction dans le plan de Parc
- **Rapport d'activité** – présentation annuel des actions du Parc (projets réalisés, aides attribuées...)
- **Fiche club des délégués** – 21 résumés des clubs des délégués (partage d'infos et d'expériences entre communes) [www.parc-naturel-chevreuse.fr/index.php?id=661](http://www.parc-naturel-chevreuse.fr/index.php?id=661)



# 51 communes

Auffargis, Bazoches-sur-Guyonne, Bonnelles, Boullay-les-Troux, Bullion, Cernay-la-Ville, Châteaufort, Chevreuse, Choisel, Clairefontaine-en-Yvelines, Courson-Monteloup, Dampierre-en-Yvelines, Fontenay-les-Briis, Forges-les-Bains, Galluis, Gambais, Gambaiseuil, Gif-sur-Yvette, Gometz-la-Ville, Grosrouvre, Hermeray, Janvry, Jouars-Pontchartrain, La Celle-les-Bordes, La Queue-lez-Yvelines, Le Mesnil-Saint-Denis, Le Perray-en-Yvelines, Le Tremblay-sur-Mauldre, Les Bréviaires, Les Essarts-le-Roi, Les Mesnuls, Lévis-Saint-Nom, Longvilliers, Magny-les-Hameaux, Mareil-le-Guyon, Méré, Milon-la-Chapelle, Montfort-L'Amaury, Poigny-la-Forêt, Raizeux, Rambouillet, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Forget, Saint-Jean-de-Beauregard, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Léger-en-Yvelines, Saint-Rémy L'Honoré, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Senlis, Sonchamp, Vieille-Église-en-Yvelines.



## Maison du Parc

Château de la Madeleine, chemin Jean Racine,  
78472 Chevreuse cedex  
Tél. 01 30 52 09 09 • Fax 01 30 52 12 43  
accueil@parc-naturel-chevreuse.fr  
www.parc-naturel-chevreuse.fr

## Horaires d'ouverture

Les bureaux de la Maison du Parc  
(château de la Madeleine)  
sont ouverts de 9h à 18h du lundi au vendredi.

Pour le public, du mardi au dimanche de 14h à 17h30  
toute l'année, les mercredis, dimanches et jours fériés  
(également en matinée de mars à octobre).